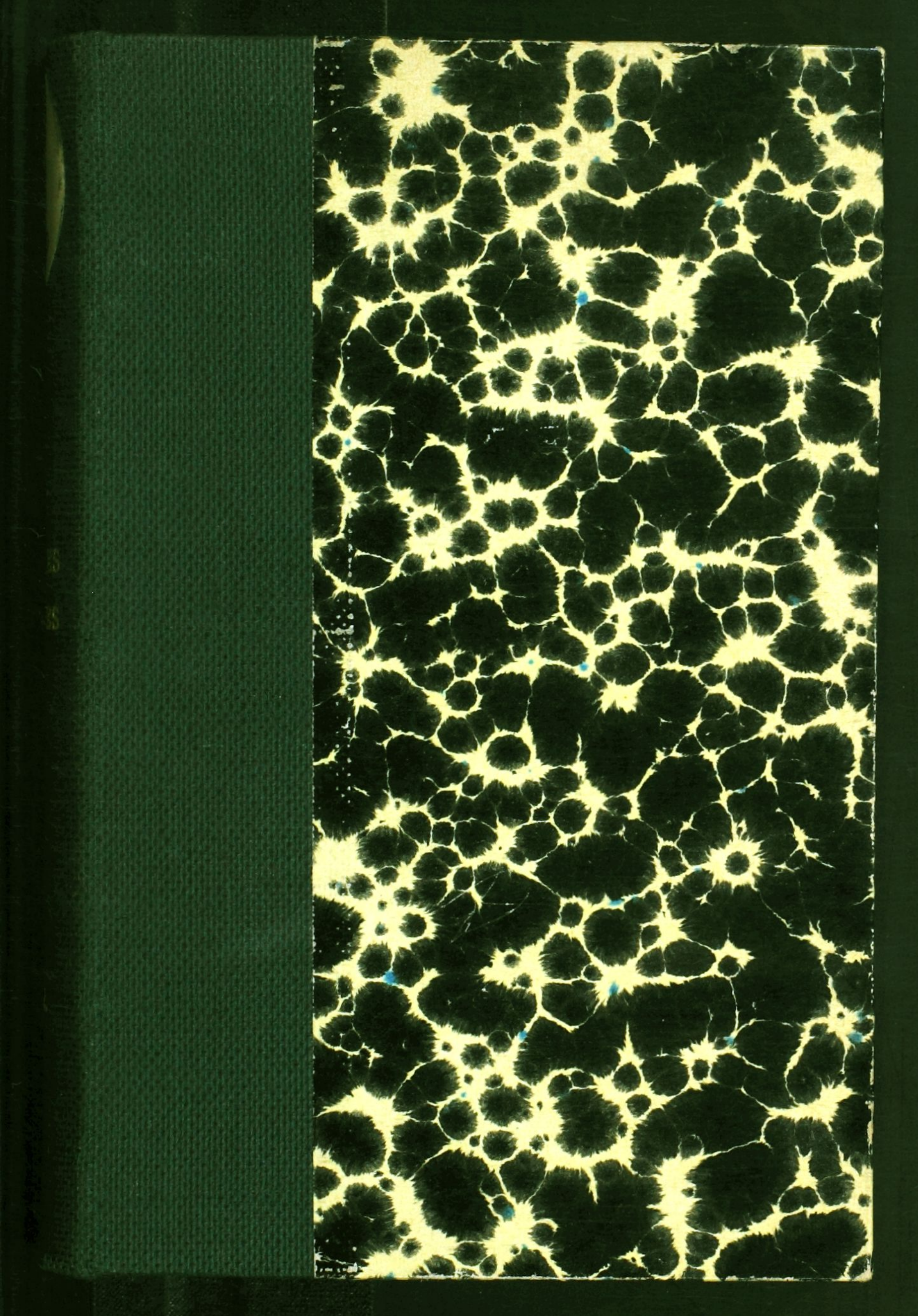
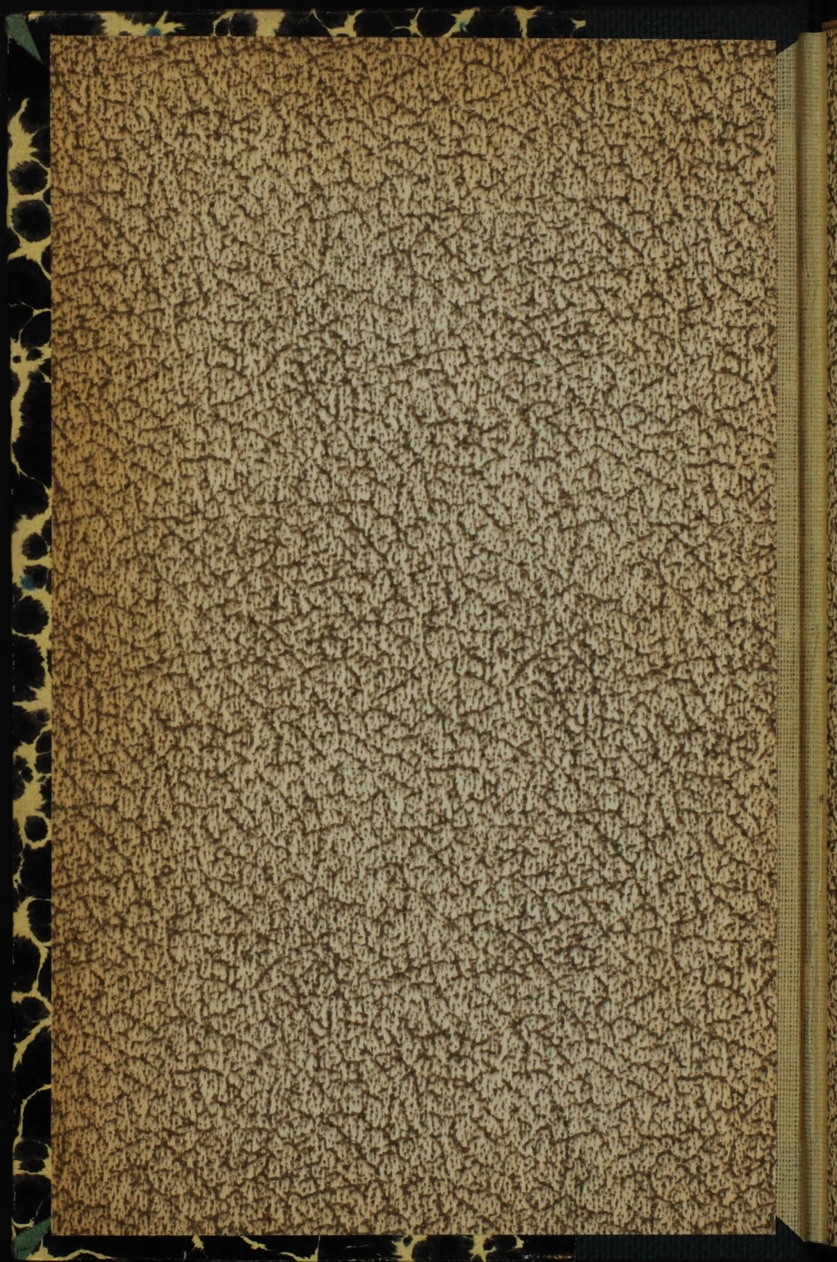
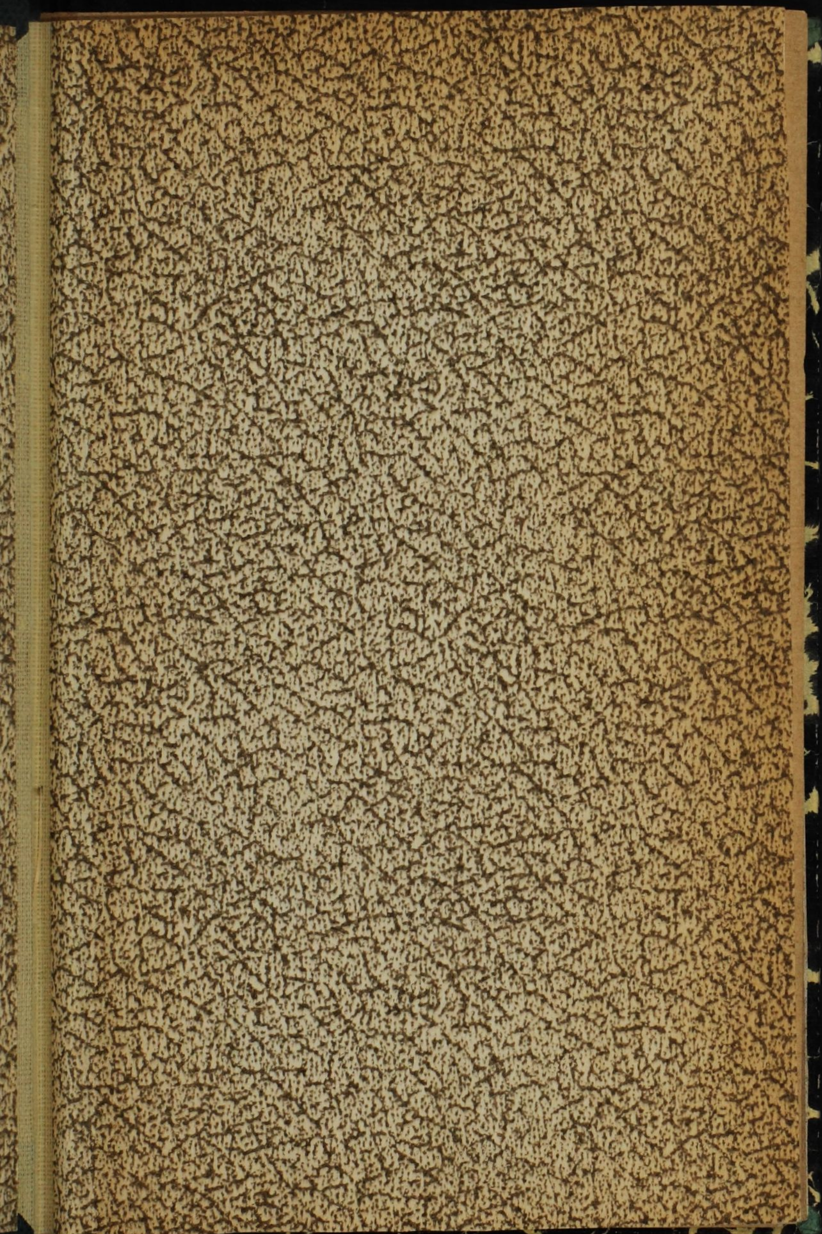
DEUX
COMÉDIES
TURQUES

B. O. E.
55



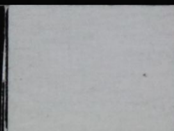




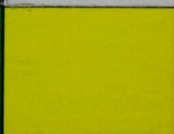











BIBLIOTHÈQUE ORIENTALE ELZÉVIRIENNE

LV

DEUX COMÉDIES TURQUES

LE PUY. — IMPRIMERIE MARCHESSOU FILS



DEUX
COMÉDIES TURQUES

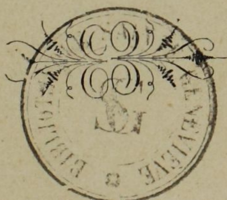
DE

MIRZA FÈTH-ALI AKHOND-ZADÈ

TRADUITES POUR LA PREMIÈRE FOIS EN FRANÇAIS D'APRÈS L'ÉDITION
ORIGINALE DE TIFLIS ET LA VERSION PERSANE DE MIRZA-DJA'FÈR

PAR

ALPHONSE CILLIÈRE
Attaché au Ministère des Affaires Etrangères.



PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28

1888



INTRODUCTION

LE THÉATRE DANS L'ORIENT MUSULMAN

Les *Arabes, les Turcs et les Persans connaissent-ils le théâtre et possèdent-ils une littérature dramatique? Si l'on entend par là le théâtre tel que nous le comprenons en Europe, avec des décors et des costumes, des acteurs dont c'est le métier de représenter des pièces, et des pièces écrites pour amuser ou émouvoir le public, si c'est là ce qu'on entend par théâtre, on peut dire que les Orientaux musulmans ne le connaissent pas.*

En Turquie, à part quelques traductions de comédies françaises empruntées

généralement à Molière[1]*, à Sardou ou à Dumas; à part quelques plates imitations de nos comédies et de nos drames européens, parues pour la plupart en feuilletons dans les journaux de Constantinople, nous ne trouvons guère d'autre spectacle populaire et original que* Qara-Gueuz[2]*, le Polichinelle de l'Orient musulman, et un certain nombre de farces et de bouffonneries, sans la moindre prétention littéraire. Les pays de langue arabe ne sont pas mieux partagés, et c'est encore Qara-Gueuz qui fait les délices de la populace égyptienne, tandis que les hautes classes et les membres des colonies étrangères vont écouter les opéras italiens ou français. En Perse, nous trouvons quelque chose de mieux : un théâtre vraiment national et qui tient, pour ainsi dire, au cœur même de la patrie. Mais, il y a loin des drames religieux de la Perse moderne à l'idée qu'on se fait en Europe d'un drame ou d'une comédie. Les Persans en sont encore aux spectacles de nos aïeux, aux* farces *et aux* mystères *du Moyen-Age; leur art dramatique est un art enfant, ce qui ne l'empêche pas*

1. Molière a été traduit en turc sous la direction de S. E. Ahmed Vèfiq pacha, ancien grand vizir; la traduction a conservé une partie des qualités et des mérites de l'original.

2. *Qara-Gueuz*, en turc : œil noir.

d'être fort remarquable déjà, et ce qui le rend peut-être plus curieux à étudier.

Nous allons jeter un rapide coup-d'œil sur les divers genres de spectacles de l'Orient musulman, avant de présenter au lecteur les comédies dont nous lui offrons la traduction.

*
* *

Pendant longtemps, les ta'ziès [1], *ou drames religieux de la Perse, ont été presque ignorés du public européen. Les Orientalistes avaient dédaigné de s'en occuper, et les quelques voyageurs qui en avaient fait mention, s'étaient bornés à une description rapide de ces spectacles. Pour la majeure partie des lecteurs européens, le petit volume de M. A. Chodzko* [2] *a été une révélation.*

Cependant, dans son remarquable ouvrage sur les religions et les philosophies dans l'Asie centrale [3], *M. le comte de*

1. Le mot *ta'zié* signifie, en arabe, condoléances, lamentations sur la mort de quelqu'un.

2. *Théâtre persan*, choix de téaziés ou drames, traduits pour la première fois du persan, par A. Chodzko. Paris, Ernest Leroux, 1878.

3. *Les religions et les philosophies dans l'Asie centrale*, par M. le comte de Gobineau, ministre de France à Athènes. Paris, Didier, 1865, p. 405 et suiv.

Gobineau s'était déjà occupé de ce sujet et il nous avait donné une traduction pleine de vie et de couleur d'un mystère persan « Les noces de Kassem. »

Un fait à noter tout d'abord, c'est que ce mouvement dramatique est récent en Perse : il remonte à peine aux premières années de ce siècle, ou à la fin du siècle dernier. Mais, avant d'examiner les ta'ziès au point de vue de la forme littéraire, il nous faut rappeler rapidement les événements historiques qui en forment le thème et le sujet invariables.

*
* *

Mahomet était mort sans avoir désigné son successeur. Il n'avait point de fils. Il ne laissait qu'une fille, Fatima, qu'il avait mariée à son cousin Ali, fils d'Abou-Talèb, le premier Arabe qui eût embrassé la foi de l'Islam et, de tous ses disciples, le plus ardent, le plus généreux, le plus dévoué. Le principe d'hérédité plaisait peu à la race arabe et, malgré quelques hèdis [1] *inventés après coup, Mahomet ne paraît pas avoir songé à assurer le khalifat à sa famille. En*

1. Traditions concernant les paroles ou les actes du Prophète.

tout cas, ce que Mahomet avait bien souvent affirmé, c'est sa vive affection pour son cousin, la haute estime qu'il avait de ses vertus et de son courage. Il le plaçait au-dessus des autres Ansars [1] *et n'en faisait pas mystère. Si la parenté du Prophète n'était pas aux yeux des Arabes un titre suffisant à sa succession, Ali pouvait certainement y prétendre par son propre mérite. Cependant, quand Mahomet mourut, ce n'est pas Ali qui hérita de son pouvoir : il ne monta sur le trône du khalifat que vingt-trois ans plus tard, en l'an 35 de l'hégire, après les règnes d'Abou-Bekr, d'Omar et d'Osmân.*

Ses partisans étaient assez nombreux, mais, le caractère de leur chef était peu fait pour lui assurer le succès. Ali n'est pas un de ces Arabes des premiers temps de l'Islam, ardents sans doute dans leur foi religieuse, mais plus ardents encore au pillage des infidèles : c'est un véritable chevalier du Moyen-Age, un preux qui ne consulte que Dieu et son honneur. Il y a dans les Prairies d'or [2], *un portrait d'Ali très-curieux et*

1. Compagnons de Mahomet, et ses frères d'armes dans ses combats contre les Arabes idolâtres.

2. Maçoudi, *Les Prairies d'or*, texte et traduction par M. Barbier de Meynard (les trois premiers volumes en collaboration avec M. Pavet de Courteille), tome IV, p. 441 et suiv.

très-bien fait. Maçoudi est favorable aux Alides; peut-être même n'est-il au fond qu'un chiite [1] *déguisé, mais, le portrait qu'il nous trace du gendre du Prophète est trop vraisemblable pour ne pas être véridique. Ce chapitre de Maçoudi jette une vive lueur sur l'histoire de ces temps troublés; on comprend facilement, après l'avoir lu, pourquoi Ali eut si peu de fortune auprès des Arabes et pourquoi il en eut une si merveilleuse auprès des Persans. C'est que, plein d'idées généreuses et de tendances mystiques* [2], *il ne pouvait guère être compris des Arabes de son époque. Maçoudi nous le montre préoccupé sans cesse de la vie future et dédaigneux des richesses de ce monde, poursuivi par une pensée mélancolique et par le pressentiment de sa fin malheureuse. — « O monde, disait-il* [3], *séduis un autre que moi! Est-ce moi que tu peux attaquer? Que me font tes séductions? Va, fuis loin d'ici! Ton heure n'est pas encore venue. Je te répudie trois fois (formule du divorce) et sans retour.*

1. *Chiite*, sectateur d'Ali : les Chiites regardent Ali comme le légitime héritier du prophète et rejettent, comme usurpateurs, les trois khalifes, Abou-Bekr, Omar et Osmân.

2. On sait que c'est Ali qui inventa, pour ainsi dire, l'explication allégorique du Coran, dont le livre saint a si souvent besoin.

3. *Prairies d'or*, p. 447, t. IV.

Brève est ta vie, misérables sont tes joies, éphémères tes honneurs! Hélas! que les provisions sont insuffisantes pour un voyage aussi long, à travers de si horribles solitudes. » Toute la poésie religieuse des Chiites et le quiétisme des Soufis persans sont en germe dans ces éloquentes lamentations. Ces mêmes idées, nous les retrouverons exprimées plus tard en vers magnifiques par Sa'adi [1] *ou par Hafiz.*

Trois fois écarté du khalifat, Ali n'y parvint enfin, que pour se débattre pendant tout son règne entre la mauvaise foi, l'âpre ambition de ses adversaires, et l'indiscipline de ses partisans.

Après quatre ans d'un pouvoir précaire, il tomba sous le poignard d'un assassin, dans la grande mosquée de Koufa. Les haines féroces qui l'avaient assailli lui survécurent et s'acharnèrent sur sa famille, après sa mort.

Ali laissait deux fils, Haçân et Hocèïn. L'aîné, Haçân, était un prince d'un

1. Le monde, ô mon frère, ne reste à personne : n'attache ton cœur qu'au Créateur du monde. — Ne mets pas ton soutien et ton appui dans la puissance de ce monde, car il a déjà nourri et tué bien des gens comme toi. — Quand l'âme pure veut quitter cette demeure, qu'importe de mourir sur un trône ou sur la poussière? *Sa'adi*, *Gulistan*, livre I, p. 15 et 16 de l'édition de Sémelet.

caractère doux et faible : il aima mieux renoncer à un pouvoir si vivement disputé, et dont le poids était trop lourd pour lui. Cette renonciation ne lui sauva même pas la vie. Il mourut à Médine, en l'an 49 de l'Hégire, empoisonné, dit-on, sur l'ordre de Mo'avia, par sa femme Dja'dè, fille d'Achat.

Hocèïn avait, de son père, la bravoure et l'audace, avec ces idées généreuses qui paraissent avoir été héréditaires dans la famille d'Ali. Quand le premier khalife Omèyyade mourut, en l'an 61 de l'Hégire, il releva le drapeau des Alides et refusa de reconnaître Yèzid, fils de Mo'avia. Un certain nombre d'habitants de Koufa[1] *s'étaient déclarés en faveur de Hocèïn, et celui-ci avait envoyé dans cette ville Moslim-bèn-Okaïl, son cousin, pour réchauffer et entretenir le zèle de ses partisans. Puis, il s'était mis en route, à son tour, avec toute sa famille et une faible escorte. Mais, la révolte fut écrasée dans l'œuf; Moslim-bèn-Okaïl fut massacré, et Koufa était aux mains des partisans de Yèzid pendant que Hocèïn cherchait encore à atteindre cette ville. Ni la nouvelle de cet échec, ni les exhor-*

1. Ville de l'Iraq arabe (l'ancienne Chaldée). Cette ville, qui est située sur la rive droite de l'Euphrate, fut bâtie par Sa'ad, fils d'Abou Vaqqas, général d'Omar, après la bataille de Kadècié.

tations de ses amis ne purent l'arrêter : il s'obstina à marcher au devant de sa perte, pour ne pas se soustraire à ce qu'il considérait comme un devoir. Il fut rejoint dans le désert de Kèrbèla [1] *par les cavaliers d'Ibn-Ziad que Yèzid avait envoyés à sa poursuite. Cernés par eux, à peu de distance de l'Euphrate dont ils apercevaient la rive, Hocèïn et sa petite escorte souffrirent les tourments de la soif, avant de périr sous le glaive de leurs ennemis. La tête de l'Imam fut le don de joyeux avènement du khalife à son peuple. Avec Hocèïn périrent presque tous les descendants du prophète et d'Ali, et parmi eux, Ali-Ekber, fils aîné de Hocèïn. Les femmes furent traînées en esclavage. Seul, l'imam Zèïn-èl-Abèdïn fut épargné, par pitié pour sa jeunesse. C'est le petit-fils de leur prophète que les Arabes partisans de Yèzid venaient d'assassiner.*

La famille d'Ali représentait le droit; elle représentait le principe d'hérédité méconnu par les Arabes, et si cher aux

1. Dans l'Iraq arabe, sur les bords de l'Euphrate, à peu de distance de Koufa, et au sud de Bagdad. La ville de Kèrbèla compte aujourd'hui environ 15,000 habitants : elle est visitée chaque année par une multitude de pèlerins chiites qui se rendent également à Nèdjèf, où est le tombeau d'Ali. Le territoire de Kèrbèla est la terre sainte des Chiites, et beaucoup s'y font enterrer.

Persans; elle était vaincue et persécutée; enfin, elle avait ces tendances mystiques dont nous avons parlé. Repoussée par les Arabes, elle fut adoptée par les Persans. La Perse, qui n'avait accepté la religion musulmane que parce qu'elle était, même avant la conquête arabe, fatiguée et détachée de la religion de Zoroastre, la Perse entière embrassa avec ardeur la cause des vaincus de Kèrbèla. Elle avait, d'ailleurs, une autre raison pour considérer cette cause comme la sienne : Hocèïn avait épousé la fille du dernier roi sassanide, devenue musulmane, sous le nom de Om-Lèïlè, [1] *et c'est de cette union qu'était né Ali-Ekbèr. Hocèïn réunissait donc sur sa tête les droits au khalifat et les droits à la couronne persane. La Perse se fit Alide presque tout entière, et se créa une religion nationale en face de celle du vainqueur. L'étiquette resta musulmane, mais ce fut bien une religion nouvelle, avec tout le fond de la vieille mythologie persane qui vint s'y ajouter. Le grand schisme musulman était consommé : la religion chiite était fondée.*

Une fois devenue chiite, la Perse se voua, de tout cœur, au culte d'Ali et de sa famille. On peut dire, sans exagération,

1. Le nom persan de cette princesse est Bibi-Chèhèr-Banou.

que c'est le Chiisme qui a tenu lieu de patriotisme aux Persans. A force de l'exalter, la Perse éleva le gendre du Prophète au dessus de Mahomet lui-même. Ali devint prophète, à son tour, et la prophétie fut déclarée héréditaire dans sa famille. On fit plus encore : une secte persane fit de lui un dieu [1].

*
* *

Ce sont les événements que nous venons de raconter, et qui forment, en quelque sorte, le martyrologe d'Ali et de sa famille, qui sont le thème inépuisable et invariable des ta'ziès.

On a comparé, et avec raison, les ta'ziès persans aux mystères qu'on représentait chez nous au XIII*e et au* XIV*e siècles. La ressemblance est parfaite : même fond religieux, mêmes idées, et aussi, même*

1. C'est la secte des *Ali-Allahis* qui est d'ailleurs tout à fait hétérodoxe. Les Ali-Allahis habitent quelques villages aux environs de Qoum et de Qachân; leur centre principal est entre Kèrman-Chah et Hamadân. Elisée Reclus les place un peu plus au nord-ouest de Kèrman-Chah. Il est à remarquer que les Ali-Allahis sont surtout de race touranienne et qu'ils vivent au milieu de populations turques, fait assez curieux, car les Turcs sont généralement sunnites. Voy. *Géogr. universelle,* tome IX, p. 201.

insouciance des règles. Ils n'ont aucune prétention dramatique et ne sont, à proprement parler, qu'un exercice religieux, un moyen de se réunir, de représenter à la vue des fidèles, et d'une manière frappante, les dogmes de la religion chiite. Tel était, du moins à l'origine, le but unique des ta'ziès, car aujourd'hui, ils tendent à devenir un spectacle purement dramatique. Ce n'étaient d'abord que des cantiques, chantés à l'occasion du martyre de Hocèïn, le jour anniversaire de cet événement. Peu à peu, le spectacle a grandi ; l'action a pris corps ; le drame est né. Aujourd'hui, le drame est presque entièrement émancipé ; les chœurs, les danses et les prédications ne forment plus que l'accessoire du spectacle. L'action se trouve encore renfermée dans les grandes lignes de l'histoire chiite, mais, elle tend de plus en plus à en sortir, et le jour n'est pas loin, peut être, où elle sera complètement dégagée de toute attache religieuse. En outre, les représentations qui avaient lieu d'abord à date fixe, dans un but nettement défini d'anniversaire et de commémoration, ont lieu maintenant pendant tout le mois de Moharrèm, les deux mois qui suivent, et même à toute autre époque de l'année [1]. *La date du*

1. Par exemple, pour la guérison d'un malade, l'accomplissement d'un vœu, etc.

10 de Moharrèm est seulement réservée à un ta'zié représentant la mort de Hocèïn.

Les cérémonies qui précèdent le spectacle dramatique, et dont quelques-unes sont si curieuses et si étranges, ont été déjà racontées plus d'une fois ; nous renvoyons le lecteur à l'introduction du petit volume de M. Chodzko [1], *et surtout à la saisissante description de M. le comte de Gobineau* [2]. *C'est le drame lui-même qui nous intéresse, et c'est de lui seul que nous nous occuperons ici. Nous nous bornerons donc à donner les indications les plus indispensables sur la disposition de la salle et de la scène, sur les acteurs et sur le public.*

Le théâtre, ou tèkiè, *est construit généralement en forme de cirque : la scène se trouve au centre, sur une plate-forme peu élevée qu'on appelle le* sakou. *Il n'y a pas de rideau : les acteurs sont, pour ainsi dire, mêlés au public qui les entoure. Autour de la salle, se trouvent les loges destinées aux grands personnages, ou réservées, dans le tèkiè royal, aux femmes du Chah ; en ce cas, ces loges sont grillées et cachées par une broderie à jour. En face du sakou, du côté opposé à la loge*

1. *Théâtre persan,* introduction.
2. *Religions et philosophies dans l'Asie centrale,* p. 384 et suiv.

principale, se trouve une sorte d'annexe de la scène, le tadj-nema, *où les personnages du drame sont exposés aux regards du public. Les acteurs vont et viennent, du sakou au tadj-nema, par un petit chemin ménagé au milieu des spectateurs; souvent même, ils se parlent d'un bout à l'autre du tèkiè, sans que le public soit choqué, le moins du monde, de ces invraisemblances.*

La convention est tout au théâtre, et jamais cette vérité n'apparut plus clairement que dans les ta'ziès persans. Nul souci de la couleur locale, ni dans les décors qui n'existent, pour ainsi dire, pas, ni dans les costumes qu'on recherche seulement riches et brillants. Un bassin de cuivre rempli d'eau, et posé au milieu du sakou, sert à figurer l'Euphrate : comme on le voit, rien n'est plus primitif que la mise en scène. D'ailleurs, la convention apparaît partout dans les ta'ziès : c'est de la paille hâchée que les acteurs répandent sur leur tête, en guise de poussière, aux moments pathétiques. De même, par une fiction naïve, les membres de la famille de Hocèïn ne quittent pas la scène où ils sont regardés comme cernés et emprisonnés par leurs ennemis : quand ils ont terminé leur rôle, l'action continue à côté d'eux, comme s'ils n'étaient pas là.

Les acteurs sont sans prétention : ils jouent pour eux-mêmes autant que pour

le public, et se passionnent comme lui pour le drame qu'ils représentent ; ils sont pénétrés de leurs rôles, au point de pleurer de vraies larmes et de pousser de vrais sanglots [1]. *Ils forment une sorte de corporation dédaignée des hautes classes, détestée du clergé qui est hostile aux ta'ziès et jaloux de l'importance qu'a prise cette cérémonie en dehors du culte régulier; mais, en revanche, ils sont les enfants gâtés du peuple. Tel acteur applaudi à Téhérân est, aussi bien qu'à Paris, l'idole du public. Les rôles de femmes sont tenus, et très-bien tenus, par des jeunes garçons. Chacun se nomme en entrant, ou se fait annoncer par un crieur.*

Il y a encore un personnage qui est partout, à tout moment, bien qu'il soit inutile à l'action : c'est le directeur, ou plutôt le maître, le patron (oustad). *C'est la cheville ouvrière, le facteur indispensable à la bonne tenue du spectacle; il est tout et tout à la fois : souffleur, ré-*

1. Cette passion religieuse, poussée jusqu'à l'insensibilité de la douleur physique, n'est pas chose rare en Orient : on sait que les adeptes de plusieurs sectes musulmanes s'infligent toutes sortes de tortures avec une sérénité et une impassibilité complètes. Ce qui nous surprend davantage, c'est de retrouver une partie de ce fanatisme dans les mystères religieux qu'on joue encore à certaines époques de l'année en Bavière, à Bayreuth, aux environs de Naples, et même dans le Midi de la France, à Nice notamment.

gisseur, directeur, acteur, habilleur même au besoin, et souvent, auteur du drame. Par une convention nouvelle et curieuse, ce personnage si actif et..... si encombrant est censé être invisible pour le public, bien qu'il ne quitte pas la scène.

Nous avons dit que les Persans n'attachent pas d'importance à la vérité de la mise en scène : mais il est un point auquel ils tiennent beaucoup : c'est la richesse et la magnificence des costumes. La salle même des tèkiès est décorée avec un luxe tout asiatique : les étoffes les plus précieuses, les armes les plus anciennes et les plus rares, tout ce qui peut éblouir les yeux et frapper les imaginations, est prodigué à profusion et à plaisir. Comme chaque ville, et souvent, chaque quartier d'une ville a son tèkiè, on rivalise de luxe et de magnificence; en outre, c'est faire œuvre pie et méritoire que de contribuer par ses dons à la représentation d'un ta'ziè. De ce caractère religieux des drames persans, il résulte que l'entrée des tèkiès est absolument libre : le derviche en haillons y coudoie le riche négociant ou l'élégant mirza, sans que personne songe à s'en étonner.

La représentation est précédée de cantiques et de prières, de danses dont l'origine remonte peut-être à la plus haute antiquité, et enfin, d'une conférence, ou plutôt, d'une prédication sur le sujet du

ta'zìè. Ces prédications sont faites ordinairement par des Sèïd-Rouzè-Khan [1], *qui forment, selon l'expression de M. de Gobineau,* une sorte d'église libre et interlope, *à côté du clergé établi. De même, au* XIVe *siècle, un lecteur placé sur le théâtre lisait, avant chaque scène des mystères, le texte des Saintes-Ecritures d'où cette scène était tirée. Ce sermon préliminaire est, sans doute, une des causes qui maintiennent encore les ta'ziès dans les limites d'un spectacle purement religieux. Le jour où cette institution disparaîtra, l'imagination des auteurs pourra se donner carrière plus librement, et on assistera, peut-être, à l'éclosion d'une véritable littérature dramatique. C'est ce qui s'est produit chez nous, quand le lecteur ecclésiastique a été supprimé. Le drame cessera, peut-être alors, d'être un simple enseignement, et comme le commentaire animé d'une tradition religieuse. Mais, cette transformation est-elle bien désirable? En perdant son caractère re-*

1. Ces *Rouzè-Khan* se disent descendants du Prophète et d'Ali, et c'est à cela qu'ils doivent le plus clair de leur popularité. Ils sont quelquefois auteurs de ta'ziès et même acteurs. Il y a en Perse une infinité de prétendus descendants du Prophète; d'ailleurs, le fait seul de la naissance ou de la conception pendant le pèlerinage de Kerbèla suffit pour donner droit au titre de sèïd, surtout si l'enfant est né un vendredi.

ligieux, le drame ne perdra-t'il pas de sa force et de son influence? Déjà, on commence à sortir du cadre primitif; le martyre de Hocèïn et la catastrophe de Kèrbèla ne suffisent plus à alimenter le répertoire des ta'ziès. On a épuisé tous les faits historiques et légendaires qui se rattachent directement à la personne des imams, et les auteurs commencent à greffer sur ces faits trop connus, et trop peu nombreux, un certain nombre de légendes dont le lien est parfois très-lâche avec l'action première des ta'ziès. On commence à inventer; on donne, sous forme de prologues, de véritables hors-d'œuvre dramatiques dont le ton tranche souvent avec le reste de la pièce. Ces essais sont accueillis avec plaisir par les Persans, dont l'esprit est ouvert à toutes les tentatives littéraires; mais, ils sont loin de faire sur eux l'effet prodigieux et magnétique que produisent sur tous les Chiites le simple récit du martyre des Alides.

Ce qu'on remarque, avant tout, dans les ta'ziès, c'est la simplicité du style, la naïveté et la monotonie poétique de la langue. Cette simplicité est d'ailleurs toute relative: la langue des ta'ziès paraîtra encore bien fleurie et bien imagée à l'Européen qui est étranger aux finesses et aux subtilités de la poésie persane. Mais, aux passages pathétiques, l'auteur trouve parfois des expressions émues, et

des idées d'une délicatesse charmante Ces drames, dont les auteurs sont inconnus et presque toujours sortis du peuple, respirent une poésie vraiment sincère, bien supérieure aux finesses ordinaires des poètes de cour. On sent, en les lisant, que l'auteur est touché vivement des souffrances qu'il raconte, et c'est cette pensée commune qui crée entre le spectateur et lui un courant de sympathie et d'émotion.

Il ne faut pas juger les spectacles religieux de la Perse moderne d'après les idées qu'on se fait d'un drame en Europe. L'auteur n'a nul souci de la vérité historique et les anachronismes ne l'effraient nullement. Il ne reste même pas toujours dans les limites du monde réel et il ne se gêne pas, par exemple, pour faire apparaître sur la scène l'ombre d'Ali ou la tête coupée de Hocèïn. Ce sont là, d'ailleurs, des licences qui ne sont pas inconnues à l'Europe et que d'illustres exemples ont légitimées.

Les spectateurs persans sont trop émus et trop convaincus, eux-mêmes, pour s'apercevoir de ces invraisemblances. Si le véritable critérium, pour juger un spectacle dramatique est d'examiner l'effet qu'il produit sur les spectateurs, on ne peut contester la valeur des ta'ziès. Il n'est pas un Persan, le plus blasé et le plus incrédule, — car il y a beaucoup de

libres-penseurs, même en Perse, — qui puisse assister à ces représentations sans subir l'émotion la plus violente et la plus sincère. C'est qu'aux yeux des Persans, Hocèïn ne représente pas seulement l'idée religieuse, si puissante déjà sur l'esprit des Orientaux : il est encore l'incarnation de la patrie persane, la protestation vivante et éternelle du droit contre la force, du vaincu contre le vainqueur. Et puis, avec son tempérament artiste, le Persan se passionne facilement pour le beau ; son enthousiasme atteint alors un degré que l'Européen a peine à se figurer. Toutes ces raisons réunies ont fait le succès immense des ta'ziès. Ce succès et cette influence, tous les voyageurs s'accordent à les reconnaître et plusieurs avouent qu'ils ne pouvaient se défendre d'être émus, à leur tour, par l'horreur et la grandeur du spectacle.

Ce qui est remarquable dans les ta'ziès, en dehors de la grâce et de la poésie naïves de la langue, ce sont les idées même qui y sont exprimées. On y trouve un résumé curieux des doctrines religieuses du Chiisme, et rien ne montre plus clairement combien la Perse moderne est éloignée du Coran. On est étonné, par exemple, de rencontrer dans les ta'ziès un certain nombre d'idées absolument chrétiennes. Nous ne prétendons pas qu'il y ait là une influence étrangère ; nous

croyons, au contraire, que c'est un résultat naturel de l'évolution incessante de la doctrine chiite. C'est ainsi que les Persans en sont arrivés à faire d'Ali et de ses descendants comme une sorte de Sainte-Famille qui a souffert le martyre pour racheter les péchés des musulmans chiites. Un des ta'ziès dont M. A. Chodzko a donné la traduction, en offre un curieux exemple. Ce drame, intitulé « Le Messager de Dieu » est d'une simplicité remarquable au point de vue de l'action : on peut même dire qu'il n'y a pas d'action. En voici en deux mots le sujet.

L'Ange Gabriel vient annoncer à Mahomet les malheurs qui atteindront plus tard sa famille, et lui apprendre que le martyre de ses petits-fils rachètera les péchés des musulmans. « On les sacrifie pour la rédemption des peuples qui auront embrassé l'Islamisme et afin que les fronts des martyrs soient éternellement radieux de la candeur des élus d'Allah. Si tu veux la rémission des péchés de ces peuples prévaricateurs, ne t'oppose pas à ce que les deux roses de ton jardin soient cueillies avant le temps [1]. » Mahomet s'incline devant la volonté divine, et il annonce, lui-même, la fatale nouvelle à Ali, puis à Fatima. Celle-ci est d'abord tout entière à sa douleur de mère ; mais, elle

1. *Théâtre persan*, trad. A. Chodzko, p. 5.

cède bientôt, et se résigne à sacrifier ses deux fils pour le salut des musulmans. La douleur de Fatima est exprimée d'une façon touchante. De même, dans un mystère célèbre[1]*, Marie répond à Jésus qui lui annonce son prochain martyre :*

A mes maternelles demandes
Ne faites que réponses dures.

et Jésus répond :

Accomplir faut les Ecritures.

Mais, le consentement de tous les intéressés est nécessaire : Haçân et Hocèïn doivent accepter le sacrifice qu'on exige d'eux. Tandis que Fatima fait dresser deux autels pour pleurer ses enfants, et que les femmes des Bèni-Hachèm entonnent un chant funèbre, Haçân et Hocèïn arrivent l'un après l'autre, et apprennent le sort qui leur est réservé[2]*. Ils se soumettent sans murmurer à la volonté d'Allah, et regrettent seulement de ne pouvoir mourir ensemble et de la même mort. Gabriel annonce alors à Hocèïn que sa mort rachètera les péchés des Chiites. Il*

1. Le Mystère des frères Gréban.
2. Chaque personnage, en entrant, fait les mêmes questions et reçoit les mêmes réponses : la simplicité de l'action est remarquable.

n'est plus question des Musulmans, mais des Chiites seuls. On voit combien on est loin du Coran et quel chemin les Chiites ont parcouru.

Nous terminerons en signalant encore, avec l'idée messianique, un sentiment qui nous paraît plus chrétien que musulman : c'est l'ardent amour que les Persans prêtent à Ali et à Mahomet pour leur peuple. Ali et Hocèïn donnent leur sang pour le salut des Chiites, comme Jésus donne le sien pour le salut des Chrétiens. Par la poésie tendre et presque féminine dont leur religion est tout imprégnée, les Chiites sont, en quelque sorte, les catholiques de l'Islam, tandis que le Sunnisme, plus austère et plus froid, attaché à la lettre du Coran, est une sorte de protestantisme musulman.

*
* *

Nous venons de voir que dans l'Orient musulman, le drame n'est connu que de la Perse seule, qu'il y est né spontanément, en dehors de toute influence étrangère, et qu'il tend, de jour en jour, à sortir davantage du cadre étroit des idées religieuses pour se rapprocher peu à peu du type normal que nous connaissons en Europe. Le drame persan est un produit

du sol iranien, et on ne trouve rien de semblable chez les musulmans non-chiites. Malheureusement, si du drame nous passons au genre comique, nous constatons une pauvreté à peu près égale chez toutes les populations musulmanes.

Si nous laissons de côté les quelques imitations des pièces européennes qui ont vu le jour en Turquie ou en Perse pendant ces dernières années, nous sommes obligés de reconnaître que la comédie est encore à l'état embryonnaire dans tout l'Orient musulman et que, sous ce rapport, les Arabes, les Turcs ou les Persans n'ont rien à s'envier les uns aux autres. La distance qui sépare les farces des Persans ou des Turcs de la comédie de mœurs européennes est immense, et elle n'aurait pas été franchie de plusieurs siècles encore, sans le grand mouvement qui pousse les peuples de l'Europe vers l'Orient, et qui porte, dans les régions les plus reculées de l'Asie ou de l'Afrique, les idées et les exemples de l'Occident. Quant aux raisons de cette infériorité, elles sont multiples et elles sont toutes bien connues. Le principal obstacle à l'établissement de la comédie en pays musulman, est la religion musulmane elle-même. Cet obstacle est moins grand en Perse qu'en Turquie ou en pays arabe, parce que le Chiisme est moins étroit que l'Islam orthodoxe; mais, en dehors de la

religion, il y a encore bien des raisons inhérentes à la nature même et aux mœurs des Orientaux, qui opposent une résistance considérable à toutes les innovations venues de l'Occident. Aussi, le théâtre comique est-il d'une pauvreté absolue dans l'Orient musulman tout entier : il se réduit, en somme, à des représentations de marionnettes et à des farces de tréteaux.

*
* *

Les marionnettes remontent à la plus haute antiquité et presque tous les peuples les ont connues; seulement, elles avaient à l'origine un rôle sérieux à jouer : elles figuraient surtout dans les fêtes et les pompes religieuses. Plus tard, à Athènes par exemple, les marionnettes servirent à la représentation de véritables drames : après la décadence de la tragédie grecque, elles reçurent les honneurs du théâtre de Bacchus. Ce n'est donc que peu à peu qu'elles abandonnèrent leur rôle religieux pour celui qu'elles jouent exclusivement aujourd'hui et pour lequel elles semblaient avoir été inventées. Chez les Musulmans, cependant, les marionnettes ont toujours eu la même destination : elles n'ont jamais servi,

chez eux, qu'à amuser le peuple et les enfants, grands ou petits. La raison en est bien simple : c'est que le Coran interdit toute représentation de la figure humaine, et il est même curieux que malgré cette défense, Qara-Gueuz ait réussi à obtenir toute la popularité dont il jouit depuis si longtemps. Peut-être, faut-il voir en lui une importation étrangère. On dit bien que Qara-Gueuz est la caricature d'un vizir de Saladin; qu'il serait donc, par conséquent, d'origine musulmane; mais, rien ne prouve qu'il n'existait pas, même avant l'époque de Saladin, et qu'il n'y avait pas alors d'autres types que lui.

Le théâtre de Qara-Gueuz est peut-être encore plus primitif que celui de Guignol ou de Polichinelle. Une baraque de planches en plein vent; au besoin même, un coin de mur où l'on tend une toile blanche éclairée par derrière, et le théâtre est établi. Qara-Gueuz tient le milieu entre nos marionnettes et les ombres chinoises. La petite statuette mobile qui la représente est faite de parties opaques et de parties transparentes diversement coloriées, de manière à offrir, selon l'expression de Théophile Gautier [1] *« l'aspect*

1. *Constantinople*, par Théophile Gautier. Paris, 1856, p. 175. Pour plus de détails sur Qara-Gueuz nous renvoyons le lecteur à cet ouvrage

d'un personnage de vitrail qu'on détacherait de la verrière avec l'armature de plomb qui le circonscrit et le dessine ». L'image est vue de profil avec un grand œil noir qui regarde de face. Cet œil noir est l'attribut de Qara-Gueuz, comme la bosse est celui de Polichinelle ; c'est cet œil noir qui lui a donné son nom [1] *et qui le fait reconnaître du public, sous ses divers déguisements.*

On a remarqué avec raison que les héros de marionnettes incarnent en eux les vices et les qualités du peuple qu'ils amusent : c'est comme un résumé poussé à la charge du caractère et du tempérament national. Cette observation est vraie aussi de Qara-Gueuz. Sans doute, tous ces héros de bois se ressemblent par certains côtés : ils sont tous plus ou moins cyniques, plus ou moins fanfarons, plus ou moins poltrons ; mais chacun a son caractère particulier, ses propres qualités et ses propres défauts. Qara-Gueuz a plus d'un trait de ressemblance avec Polichinelle dont il possède la verve railleuse, le sans-gêne et le cynisme : il se moque des mollas et des cadis, comme l'autre se moque des juges et des gendarmes ;

du maître écrivain ainsi qu'au charmant *Voyage en Orient*, de Gérard de Nerval, huitième édition. Paris, 1882, tome II, p. 192 et suivantes.

1. *Qara-Gueuz*, en turc, « œil noir ».

mais, c'est là un trait qui est commun aux marionnettes de tous les peuples. Dans tous les pays, dans ceux surtout qui sont soumis à un régime despotique, on laisse à ces acteurs de bois une liberté relative; la censure ferme les yeux sur les allusions politiques qu'ils se permettent; elle les laisse exprimer tout haut ce que chacun pense tout bas. Ils deviennent alors comme le porte-parole du peuple opprimé, et leurs attaques contre le maître, contre l'autorité sous toutes ses formes, ont d'autant plus de faveur auprès du public que celui-ci est tenu à plus de réserve et à plus de soumission. Mais, ce qui est particulier à Qara-Gueuz, c'est la grossièreté, c'est la licence extrême de ses plaisanteries et de ses faits et gestes. Il est impossible de dire honnêtement à quel degré d'obscénité atteignent ses exploits les plus applaudis; et tout cela se passe sous les yeux des femmes et des enfants qui sont en majorité parmi les spectateurs. Il y a là quelque chose qui révolte l'Européen; mais, les Orientaux entendent autrement que nous ce respect dû à l'enfance dont parle le poète latin. Rien de tout cela ne les choque, et ils s'amusent sans arrière-pensée, lorsque Qara-Gueuz renouvelle, sous les yeux de leurs enfants, les exploits du Priape antique.

C'est en Turquie surtout que Qara-

Gueuz est populaire; mais, son domaine s'étend également à l'Egypte. En Perse, il change de nom et de tournure : il s'appelle Kètchèl-Pèhlèvân, et il est chauve [1]. *Kètchèl-Pèlèvân est aussi cynique que Qara-Gueuz; mais, il l'est avec moins de grossièreté et de lourdeur. Il est aussi, plus souple, plus spirituel, plus lettré : il diffère de Qara-Gueuz comme le Persan diffère du Turc.*

Un autre côté très-remarquable du caractère de Kètchèl-Pèhlèvân, c'est sa fausse dévotion et son hypocrisie religieuse : il cache, sous des dehors dévots, son scepticisme et son incrédulité. Sous ce rapport encore, Kètchèl-Pèhlèvân est le portrait fidèle de plus d'un Persan.

*
* *

Il y a une autre forme de spectacle comique, qui se rapproche davantage de nos comédies de mœurs ou d'intrigue que les représentations de Qara-Gueuz ou de Kètchèl-Pèhlèvân :

1. *Kètchèl-Pehlèvân*, en persan, « héros chauve, guerrier chauve ». Le mot Kètchèl est un mot turc-oriental qui a passé en persan : il signifie spécialement « teigneux » et, par extension, « chauve ».

c'est la tèmacha *ou* tèqlid [1], *espèce de saynète à deux ou trois personnages, analogue aux farces de nos foires. Ce spectacle est assez ancien dans tout l'Orient musulman et surtout en Perse; mais, M. Chodzko nous paraît méconnaître les lois de l'étymologie et le témoignage de l'histoire quand il cherche dans le nom même de la Perse* (fars) *l'origine des « epistolæ farsitæ » des latins* [2]. *D'ailleurs, sous sa forme actuelle, ce spectacle n'est peut-être pas aussi ancien qu'on le croit. De même que le ta'zié s'est greffé peu à peu sur des danses d'un caractère religieux et liturgique, de même, la tèmacha paraît avoir eu pour origine des danses lascives et des chants amoureux. Du temps de Chardin, le dialogue n'existait pas encore, et le voyageur le dit en propres termes : « Les musiciens et les danseuses sont les mimes ou les comédiens des Orientaux, ou pour mieux dire, ce sont leurs* opera ; *car on n'y fait que chanter des vers, et la prose n'entre*

1. *Tèmacha :* « spectacle »; *tèqlid :* « imitation »; ces deux mots sont arabes.

2. L'étymologie de ce mot est connue. On sait que ces sortes de spectacles étaient, à l'origine, composés dans un latin mélangé de langage vulgaire : de là le nom de *drames farcis* qu'on leur a donnés. Dante a écrit des farces mêlées d'italien, de provençal et de français. L'*s* a subsisté dans l'espagnol et l'italien « farsa ».

point dans leurs chants[2]. » *Ce serait donc à une époque postérieure au* XVII[e] *siècle que remonterait l'origine de la témacha telle que nous la connaissons aujourd'hui.*

Voici, d'après Chardin, la description d'un de ces spectacles auquel il assista en Perse, au mois de mars 1673: on verra que l'action de la comédie était encore dans une période de formation. « *Les plus nouvelles actrices ouvrent la scène, qui commence par la description de l'amour, dont elles dépeignent les appas et l'enchantement, et représentent ensuite les passions et la fureur, ce qu'elles entremêlent d'épisodes, qui contiennent des portraits de beaux garçons et de belles filles, vifs et touchans au-delà de ce qui se peut imaginer, et c'est là d'ordinaire le premier acte. On voit au second, la troupe séparée en deux chœurs, représentant, l'un, les poursuites d'un amant passionné, l'autre les rebuts d'une fière maîtresse. Le troisième contient l'accord des amans, et c'est là-dessus que les actrices se passent et qu'elles épuisent la voix et les gestes. Les chanteurs et les joueurs d'instruments sont debout aux endroits passionnés, et s'approchent d'el-*

1. *Voyages du chevalier Chardin, en Perse, et autres lieux de l'Orient*, nouvelle édition publiée par Langlès. Paris, 1811, tome II, p. 207.

les plus ou moins, quelquefois jusqu'à crier dans leurs oreilles pour les animer, avec quoi elles sont mises comme hors d'elles-mêmes et transportées; mais c'est là aussi où les yeux et les oreilles en qui il reste quelque pudeur, sont obligés de se détourner, ne pouvant soutenir, ni l'effronterie, ni la lasciveté de ces derniers actes[1]. » *Les danseuses dont nous parle Chardin, formaient alors une sorte de corporation dirigée, selon son expression, par une* supérieure; *mais, elles étaient répandues dans tous les quartiers des villes persanes. Ce n'étaient, d'ailleurs, que de simples courtisanes, la danse étant pour elle le complément et l'occasion de leur premier métier. Elles étaient, pour la plupart, fort riches, et le bon Chardin s'étend avec quelque complaisance sur le luxe de leurs vêtements, la beauté et le prix de leurs parures, l'énormité de leurs prétentions. Peu nombreuses dans les provinces, elles atteignaient à Ispahân, alors capitale du royaume, le chiffre énorme de quatorze mille enregistrées. A cette époque, la danse et la comédie n'étaient exercées en Perse que par des femmes; on sait que c'est le contraire aujourd'hui.*

La tèmacha, ou tèqlid, n'a pas d'originalité propre : c'est une farce quelcon-

1. *Voyage de Chardin*, p. 207 et suivantes.

que jouée par des loutis [1], *sorte de gens à tout faire et comédiens d'occasion, qui voyagent de ville en ville, comme les gens de nos foires. Il n'y a dans la tèmacha ni règles ni conventions : c'est une improvisation qui suit la fantaisie des comédiens, et qui varie selon leur verve et leur talent. Comme le public de ces spectacles est, en général, un public peu raffiné, les acteurs lui parlent un langage vulgaire, bourré de jeux de mots et de plaisanteries au gros sel. Mais, ce qui importe surtout, c'est l'action, c'est le geste poussé jusqu'au comique le plus vil et le plus bas. Pour grossir encore ces effets, les acteurs se barbouillent ordinairement le visage de farine ou de suie. On le voit : ce spectacle n'a rien de particulier à la Perse ou à tout autre partie de l'Orient musulman ; il est de tous les pays et il mérite à peine qu'on en fasse mention. Cependant, il est regrettable qu'on n'ait pas songé à recueillir certaines de ces improvisations, non certes pour leur valeur dramatique, mais, parce qu'elles fourniraient sans doute de curieux matériaux au philologue et au* folk-loriste. *M. Chodzko a donné, dans*

1. *Louti :* litt. « sodomite, homme adonné au vice des compatriotes de Loth » ; mais, ce mot a perdu aujourd'hui cette signification pour prendre celle de « vaurien, bohême ».

son théâtre persan, le scénario d'une de ces bouffonneries [1], *assez intéressante, car elle montre ce que sont les autres farces persanes du même genre. Gérard de Nerval rend compte également d'un spectacle analogue auquel il assista en Egypte* [2]. *Mais, ce qu'il faudrait recueillir, autant que possible, c'est le texte même de l'improvisation, tel qu'il est sorti de la bouche des comédiens.*

Quoi qu'il en soit de la valeur de ces bouffonneries, elles reflètent toujours avec fidélité le caractère du peuple qui les écoute et les applaudit. Dans la tèqlid égyptienne, on retrouve le pauvre fellah toujours exploité et maltraité par les agents du fisc et les usuriers; en Turquie, la farce est plus grosse et d'un comique plus intense, avec ce gros bon sens dont on a un spécimen dans les plaisanteries de Nasr-ed-dïn-Hodja [3]; *dans la tèmacha persane, la perversion est plus profonde peut-être, mais, l'esprit*

1. *Théâtre persan*, introduction, pages XII à XIV.
2. *Voyage en Orient*, tome Ier, pages 365 à 367. Voir aussi, dans le tome II, pages 202 à 207, du même ouvrage, une farce-comédie turque qui contient une intrigue assez ingénieuse. Cette dernière pièce est déjà une petite comédie.
3. Voir le *sottisier de Nasr-eddin-Hodja*, bouffon de Tamerlan, traduit par Decourdemanche, Bruxelles, 1878, ou les *Plaisanteries de Nasr-eddin-Hodja*, traduit par le même, Paris, Leroux (Biblioth. orientale elzévirienne).

est plus vif et plus alerte, la verve plus gaie et plus naturelle, avec ce grain de poésie qu'on retrouve partout en Perse, chez le derviche ou le louti déguenillés, comme chez le mirza ou le poète de cour. En somme, bien qu'elle ne mérite pas encore le nom de comédie, la tèmacha présente quelques essais d'intrigue comique, une certaine somme d'observation, et quelques traits de caractère pris sur le vif. Ce n'est pas assez pour qu'elle mérite d'être étudiée par elle-même, mais, c'est assez pour qu'on puisse affirmer que le sentiment de la comédie n'est pas étranger aux populations musulmanes.

*
* *

Les deux comédies dont nous donnons, ci-après, la traduction, n'appartiennent à aucun des genres que nous venons d'examiner. Ce sont deux comédies de mœurs, faites à l'imitation de nos pièces européennes par un homme qui connaissait le théâtre européen. L'auteur ne cache pas la source où il a puisé son inspiration et sa méthode, et d'ailleurs, quand même il n'en dirait rien, l'arrangement de ses comédies suffirait pour en déceler l'origine. Ce ne sont donc pas des œuvres vraiment originales, créées, de toutes

pièces, par un écrivain de génie. Mirza Fèth-Ali n'a rien d'un novateur et, réduit à lui-même, il n'aurait pas songé à doter l'Orient d'une nouvelle formule dramatique. Mais, parce que notre auteur a emprunté à l'Europe la forme de ses comédies, est-ce une raison pour les dédaigner? Est-ce que Rome n'a pas emprunté à la Grèce ses procédés scéniques? Plaute et Térence ont imité Aristophane. Et notre tragédie? ne procède-t'elle pas directement de la tragédie grecque? Les littératures de tous les peuples se font de mutuels emprunts, et ces emprunts sont toujours légitimes quand ils sont utiles et féconds.

Aussi, serait-il injuste de reprocher à Mirza Fèth-Ali son admiration quelque peu naïve pour le théâtre européen et l'imitation de nos procédés scéniques. Nous pouvons seulement lui demander compte de la façon dont il a mis en œuvre la matière qu'il emploie. Si l'auteur trouve en lui, et autour de lui, un fond d'observation originale et sincère, si les personnages qu'il met en scène sont bien vivants et bien réels, son œuvre vaut par elle-même, et on ne peut lui reprocher d'avoir emprunté au-dehors le moule dans lequel il l'a coulée. Mais, si les Orientaux ont raison de s'inspirer du théâtre européen, il est un écueil qu'ils doivent éviter avec soin, car il est à re-

douter, c'est une imitation trop absolue et trop servile de nos idées et de nos modèles. En nous empruntant la comédie de mœurs, ils doivent s'appliquer à rester eux-mêmes : ce sont les mœurs de leurs pays qu'ils doivent peindre, et les personnages qu'ils mettent en scène doivent être turcs ou persans, plus que de nom et de langage. Malheureusement, les Orientaux n'ont pas toujours compris cette vérité si évidente ; ils n'ont pas vu que l'œuvre de l'auteur dramatique est faite avant tout de recherche et d'observation personnelles ; aussi, la plupart des comédies turques qu'on imprime à Constantinople sont-elles sans la moindre valeur. Nous verrons que notre auteur a su éviter cet excès de servilité et que les personnages de ses comédies sont finement observés et sincèrement décrits.

Mirza Fèth-Ali Akhond-Zadè [1] *était originaire du Qaradja-Dagh* [2] *et, comme son nom l'indique, fils d'un molla de village* [3]. *Entré au service de la Russie, il*

1. *Akhond-Zadè :* « fils d'un Akhond ». Un akhond est une sorte de théologien de village, qui remplit aussi des fonctions administratives analogues à celles d'un maire.

2. On donne le nom de *Qaradja-Dagh,* « la montagne noire » à un massif montagneux de la Mésopotamie, au sud de Diarbékir.

3. Nous empruntons la plupart des détails suivants sur Akhond-Zadè, soit à un article de

parvint jusqu'au grade de capitaine. C'est sans doute à l'occasion de ses fonctions militaires qu'il fut appelé au séjour de Tiflis où il se trouva en relations avec la colonie européenne de cette ville. Il y avait à Tiflis un théâtre que le gouverneur général Woronsoff avait fait construire, en 1850, pour les pièces du répertoire russe et où l'on représentait même quelquefois des œuvres dramatiques françaises. Mirza Fèth-Ali assista à ces représentations, et il se prit d'une belle passion pour le théâtre européen. Il se mit à l'œuvre aussitôt et composa un certain nombre de comédies dont voici les titres : 1° Molla-Ibrahim, *ou l'Alchimiste;* 2° Monsieur Jourdan, *le botaniste et le derviche* Mèst-Ali-Chah, *le célèbre enchanteur;* 3° *le* Divan-Bèyi; 4° *le* Vizir du Khân de Sèrab; 5° *l'*Avare; 6° *les* Procureurs; 7° *une scène historique dialoguée qui se passe sous le règne de Chah-Abbas. — La quatrième et la sixième de ces comédies sont celles dont nous donnons la traduction, ci-après, avec quelques changements dans les titres que nous expliquerons tout à l'heure.*

Mirza Fèth-Ali Akhond-Zadè a écrit

M. Barbier de Meynard, publié dans la *Revue critique* (19 mars 1883). soit à la préface que le même Orientaliste a placée en tête de ses *Trois comédies persanes*. Paris, 1886.

ses comédies dans un dialecte du turc oriental, le dialecte âzèri, qui est parlé dans tout le nord de la Perse et dans le Caucase russe. Ces comédies ont été imprimées à Tiflis, en 1858 : elles sont devenues extrêmement rares, et c'est à peine si on en connaît deux ou trois exemplaires en Europe. Elles ont été traduites en persan par un certain Mirza-Dja'fèr Qaradja-Daghi sur le compte duquel nous allons pouvoir donner quelques détails biographiques. Sur la foi de renseignements venus de Perse et dont on lui avait garanti l'authenticité, M. Barbier de Meynard avait annoncé la mort de Mirza-Dja'fèr ; mais, il a appris depuis que ce dernier est encore heureusement de ce monde. C'est ce qui résulte, en outre, d'une lettre adressée par M. Sidney Churchill à la Société asiatique de Londres. D'après la lettre de M. S. Churchill, Mirza-Dja'fèr a aujourd'hui cinquante-quatre ans et il est loin de posséder la fortune que la notice persane, envoyée à M. Barbier de Meynard, lui avait libéralement attribuée. Il était, il y a quelques années, secrétaire du prince Djèlal-èd-Dïn-Mirza, auteur d'une histoire persane fort curieuse et très estimée en Perse[1]. *Le prince, nous*

1. Cet ouvrage porte le titre de *Namèï Khosrèvan*, « le livre des rois ». Il se compose de

*dit M. Sidney Churchill, avait envoyé à Akhond-Zadè, l'auteur de nos comédies, un exemplaire de son ouvrage et celui-ci, en retour, avait fait hommage à Djèlal-èd-Dïn-Mirza de l'édition de ses comédies, en exprimant le désir de les voir traduire en persan. Longtemps, les comédies de Mirza Fèth-Ali Akhond-Zadè restèrent oubliées dans le coin d'une armoire, jusqu'au jour où le secrétaire du prince les découvrit et les lut. Plein d'enthousiasme à cette lecture, Mirza-Dja'fèr voulut déférer au vœu de l'auteur turc et il traduisit aussitôt en persan la comédie de l'*Alchimiste *qu'il présenta à Djèlal-èd-Dïn-Mirza. Le prince, charmé, l'encouragea à continuer sa traduction. Les comédies traduites en persan parurent à Téhérân, à diverses époques, de 1871 à 1874 Elles ont été, à cette dernière date, réunies en un volume qui est devenu presque aussi rare que l'original turc, de Tiflis. Malheureusement cette édition lithographiée est peu lisible, et elle contient un certain nombre de fautes d'orthographe.*

La publication des comédies persanes

trois volumes dont les deux derniers sont devenus rares. C'est une histoire des rois de la Perse depuis les Kèïanides jusqu'aux Qadjars, et écrite dans un persan dépouillé de toutes locutions arabes. Les trois volumes ont été lithographiés à Téhérân en 1868, 1870 et 1871.

ne fut pas, paraît-il, une bonne affaire pour Mirza-Dja'fèr : il y perdit le plus clair de sa fortune. Son protecteur, le prince Djèlal-ed-Dïn était mort, et le pauvre Mirza erra pendant quelques années à travers la Perse, méconnu et inconnu, désolé du peu de succès d'une œuvre dont il s'exagérait peut-être le mérite et l'utilité. La bienveillance des Orientalistes européens doit le consoler un peu aujourd'hui de l'indifférence de ses compatriotes. Mirza-Dja'fèr n'a pas connu personnellement Mirza Fèth-Ali Akhond-Zadè : il a été seulement en correspondance avec lui et il a découvert, d'après ce qu'il a dit à M. S. Churchill, que l'officier de Tiflis était son compatriote et son parent. Il vit aujourd'hui à Téhérán, avec sa fille qu'il chérit et à l'éducation de laquelle il s'est consacré tout entier.

Nous n'entrerons pas ici dans l'examen des comédies de Mirza Fèth-Ali Akhond-Zadè. Pour celles dont nous donnons la traduction, le lecteur est le meilleur juge; quant aux autres, il faut bien reconnaître qu'elles ne valent pas grand'chose. Il est probable que notre auteur a procédé par une série d'essais successifs et que ce n'est que peu à peu qu'il est entré en pleine possession de son talent. Nous croyons inutile également de discuter les théories qu'il a émises

dans sa préface et que le traducteur persan a reprises dans la sienne. L'axiome « Castigat ridendo mores » est très contestable et cette vérité — si c'en est une — rencontre aujourd'hui bien des sceptiques. Mirza Fèth-Ali et Mirza Dja'fèr ne sont pas de ceux-là, et ils croient, de la meilleure foi du monde, à la portée moralisatrice de leur œuvre. C'est là une illusion dont il est permis de sourire; mais, l'enthousiasme sied aux néophytes.

Le Vizir du Khân de Lènkèrân *porte un titre un peu différent dans l'original turc; il est intitulé : « Le Vizir du Khân de Sèrab ». Lènkèrân est un changement du traducteur persan, changement qui a sa raison d'être, car la seul localité qui porte le nom de Sèrab est un village à peu près inconnu et qui n'est pas situé au bord de la mer. Lènkèrân, sur les bords de la Caspienne, au nord-ouest de Rècht, s'accorde bien mieux avec toutes les exigences de l'action. Nous avons donc adopté ce titre, qui est d'ailleurs le plus connu. Le* Vizir de Lènkèrân *est, sans contredit, la meilleure comédie de notre auteur. Les caractères des personnages sont bien observés; l'action se déroule avec ordre et clarté, sans trop de maladresses. Certaines scènes sont même très piquantes, celles, par exemple, où l'auteur nous montre la justice expédi-*

tive du Khân, et qui sont charmantes de verve et de gaîté, quoique elles soient un peu en dehors de l'action. Les seuls personnages qui prêtent quelque peu à la critique, sont les amoureux des deux comédies. Timour-Aga n'est qu'un fanfaron ridicule, et Aziz-bey a un rôle assez effacé. Le style du vizir de Lènkèrân est vif et alerte : c'est le vrai style de la conversation. Seule, la harangue que Timour, devenu Khân, adresse à ses nouveaux sujets, tranche assez malheureusement sur le ton général de la pièce ; hâtons-nous de dire que ce beau morceau d'éloquence ampoulée et prud'hommesque est une addition du traducteur persan : nous n'avons conservé ce petit hors-d'œuvre que pour donner une idée du style de cour et de chancellerie.

La deuxième comédie de notre recueil, « Les Procureurs » *est moins bien faite que le* Vizir de Lènkèrân. *L'intrigue est encore assez ingénieuse ; mais, l'exposition est lourde et le caractère de quelques-uns des personnages est à peine dessiné. Il y a des maladresses évidentes et des invraisemblances nombreuses comme, par exemple, la rapidité avec laquelle l'auteur fait intervenir des personnages qui sont peut-être à l'autre bout de la ville. Mais, le deuxième acte, presque tout entier, est excellent : c'est de la*

bonne comédie de mœurs. Ce deuxième acte seul nous aurait décidé à traduire toute la comédie.

La traduction persane de Mirza-Dja'-fèr est très-fidèle et très-vivante : c'est d'elle surtout que nous nous sommes servi pour notre travail [1]. *Nous l'avons suivie avec la plus grande fidélité, sans nous croire obligé, cependant, de sacrifier le sens à la lettre du texte. Nous nous sommes permis seulement de retrancher un certain nombre de formules de politesse qui encombrent parfois le discours et qui seraient fastidieuses en français. Toutes les fois que nous avons dû avoir recours à une traduction un peu libre, nous avons rejeté en note le mot à mot; nous avons indiqué également les principaux passages où la traduction persane s'écarte de l'original turc. Nous avons adopté pour*

1. Nous avons employé pour notre traduction 1° les *Trois comédies persanes* publiées par MM. Barbier de Meynard et S. Guyard, *texte persan*, avec vocabulaire, Paris, 1886, pour la comédie « les Procureurs »; 2° pour le Vizir de Lènkèrân, le *texte persan* de cette comédie donné par MM. Haggard et G. le Strange. En outre, nous avons eu recours à l'édition complète des comédies traduites par Mirza-Dja'fèr (Tèhèrân, 1871 à 1874) que nous avons la bonne fortune de posséder. Enfin, grâce à l'obligeance de M. Barbier de Meynard, nous avons pu consulter l'édition originale turque de Tiflis et la comparer à la traduction persane.

l'exposition des personnages, à la première page des comédies, un ordre plus méthodique que celui de l'auteur turc et du traducteur persan. Enfin, pour rendre la lecture plus facile, nous avons coupé les actes en scènes, ce que Fèth-Ali avait négligé de faire. Là se bornent tous les changements que nous nous sommes permis. Il nous faut encore demander grâce pour quelques mots un peu vifs, qui choquent l'oreille des lecteurs européens, bien que nous les ayons adoucis autant que possible dans notre traduction; mais, Molière ne se pique pas toujours de parler comme à l'église.

Les comédies de Mirza Fèth-Ali Akhond-Zadè n'ont probablement jamais été jouées, ni à Tiflis ni ailleurs, et elles ne paraissent pas avoir été trop bien accueillies des Orientaux. C'est un résultat auquel il fallait s'attendre, car de longtemps encore, l'Islam opposera une barrière à peu près infranchissable aux libertés et aux innovations venues de l'Occident. Peut-être cependant, la nouvelle secte des Babis [1], *dont le nombre et*

1. Cette secte a été fondée, vers l'année 1843, à Chiraz, par Mirza Ali Mohammed qui avait alors dix-neuf ans. C'est au retour d'un pèlerinage à la Mecque que le Luther musulman commença à attaquer l'Islam et à prêcher une nouvelle religion. Nous ne pouvons raconter, dans cette courte note, toutes les péripéties par lesquelles passa la

l'influence croissent de jour en jour, fournira-t'elle à l'art dramatique le terrain propice dont il a besoin pour se développer en Perse. Il est dangereux de vouloir prophétiser; mais, les Persans sont gais et spirituels; ils ont l'esprit naturellement porté à la satire : il n'est pas impossible que la comédie s'implante chez eux, sous l'influence de l'Europe. Quoi qu'il en soit de l'avenir, les comédies de Mirza Fèth-Ali ont eu peu de succès en Orient : elles

nouvelle religion. Il nous suffira de dire qu'elle se propagea rapidement dans toute la Perse, grâce au zèle des missionnaires de Mirza Ali Mohammed, parmi lesquels il faut citer Molla Hocèïn Bouchrèviyè, Hadji Mohammed Balfourouchi et une femme Zerrïn-Tadj, surnommée Gourrèt-oul-aïn, « la consolation des yeux. » Il faut lire dans le bel ouvrage de M. de Gobineau « *Les religions et les philosophies dans l'Asie centrale* », le récit émouvant de la lutte que la nouvelle religion soutint contre les armées du Chah, la résistance acharnée des babis dans leur forteresse de Cheikh-Tèbèrsi, leur martyre et l'exécution de Mirza Ali Mohammed sur les murailles de Tauris. Mirza Ali Mohammed avait pris le titre de *bab*, « porte » parce qu'il se disait la porte par où les fidèles devaient passer pour arriver à la connaissance de Dieu : de là le nom donné à sa secte. Ce qu'il y a de plus remarquable dans le babisme, c'est sa morale qui est celle de l'Occident. Le bab donne au mariage et à la famille la plus grande importance. Il abolit la polygamie, interdit le divorce, supprime le voile, relève la condition de la femme. Cette douceur et cette affection pour la femme et l'enfant, sont le trait le plus caractéristique de la nouvelle religion.

ont été mieux accueillies en Europe.

MM. Haggard et Guy le Strange ont donné aux lecteurs anglais la primeur du Vizir de Lènkèrân [1], *d'après la version persane. Nous ne pouvons malheureusement pas apprécier leur traduction anglaise; mais, le texte persan qu'ils ont donné est très-exact.*

M. Barbier de Meynard a publié tout dernièrement, en collaboration avec notre regretté maître et ami, M. Stanislas Guyard, le texte persan de trois des comédies de Mirza Fèth-Ali, traduites par Mirza-Dja'fèr [2]. *Le texte que MM. Barbier de Meynard et S. Guyard ont donné, a été revu entièrement sur l'original turc et enrichi d'un excellent vocabulaire. Ces comédies sont un très curieux spécimen du persan parlé dont il existe si peu de textes, et cette publication est de la plus grande utilité pour l'étude de la langue moderne* [3]. *Parmi*

1. *The vazir of Lankuran*, a persian play, by W. H. D. Haggard and G. Le Strange. Londres, 1882.

2. *Trois comédies* traduites du dialecte turc azèri en persan, par Mirza Dja'far, et publiées d'après l'édition de Téhérân, avec un glossaire et des notes par C. Barbier de Meynard et S. Guyard. Paris, 1886.

3. Le rapport annuel à la Société asiatique de Londres contient une laconique mention de cette publication. L'auteur du rapport ajoute que cet ouvrage ne sera pas d'une grande utilité pour les

ces trois comédies, figure celle que nous avons traduite sous le titre : « Les Procureurs » ; *elle est accompagnée de* « *l'*Ours gendarme » *et de* « *l'*Alchimiste ».

Mais, M. Barbier de Meynard ne s'est pas borné à nous faire connaître la traduction persane de Mirza-Dja'fèr : il a donné, dans le premier fascicule du Journal asiatique *de cette année, le texte turc âzèri de l'*Alchimiste, *avec traduction française de cette comédie* [1]. *En même temps que cette dernière publication paraissait à Paris, M. Guy le Strange publiait à Londres, dans le* Journal asiatique *de Grande Bretagne et d'Irlande, la traduction anglaise de la même comédie* [2]. *Il faut voir là, certainement, une*

élèves et que l'édition lithographiée de Téhérân est préférable, parce qu'elle a dans la forme et les caractères de l'écriture le cachet oriental. Cette assertion est assez singulière. Quiconque a eu entre les mains l'édition du Téhérân, a pu se rendre compte des nombreuses incorrections et de toutes les difficultés de lecture qu'elle renferme. Comment pourrait-on songer à en faire un instrument de travail et d'apprentissage pour les élèves de nos écoles ? C'est la méthode qui consiste à jeter quelqu'un à la mer pour lui apprendre à nager.

1. L'*Alchimiste*, comédie en dialecte turc azèri, traduite par M. C. Barbier de Meynard. *(Journ. asiat.*, janvier 1886.

2. The Alchemist. A Persian play. Translated by Guy le Strange. (The Journal of the Royal Asiatic Society of Great Britain and Ireland. new series. Vol. XVIII, part. I, for January 1886.)

*rencontre fortuite. En effet, bien que le traducteur anglais eût suivi les cours du du Collège de France à l'époque même où M. Barbier de Meynard avait pris l'*Alchimiste *pour texte de ses leçons, il ignorait assurément que le professeur avait l'intention d'en publier une traduction.*

Des deux comédies dont nous donnons la traduction, une, « les Procureurs », *n'a encore été traduite dans aucune langue; l'autre,* « le Vizir de Lènkèrân », *n'a été traduite qu'en anglais; elle a été seulement signalée aux lecteurs français par deux comptes-rendus que nous devons citer. Le premier est un article que M. Barbier de Meynard a publié dans la* Revue critique *du 19 mars 1883, à propos de l'ouvrage de MM. Haggard et G. Le Strange. Le second est une étude assez étendue de M. Alexandre Chodzko, insérée dans le Bulletin de l'Athénée Oriental de la même année [1]. Malheureusement, la traduction que M. Chodzko a donnée de certains passages, pourrait être plus élégante et surtout plus exacte.*

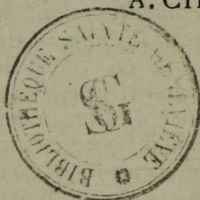
Comme on le voit par ces publications, les comédies de Mirza Fèth-Ali Akhond-

1. L'*Aventure du vizir du Khân de Lenkeran*, par M. Chodzko; (tirage à part du *Bulletin de l'Athénée Oriental*). Paris, 1883.

Zadè ont eu quelque fortune auprès des Orientalistes. Il nous reste à souhaiter que le grand public accueille avec autant de bienveillance la traduction que nous lui offrons.

30 septembre 1886.

A. CILLIÈRE.





A MON MAÎTRE

MONSIEUR C. BARBIER DE MEYNARD

MEMBRE DE L'INSTITUT

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

ET A L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES

HOMMAGE DE PROFONDE RECONNAISSANCE

ET DE RESPECTUEUX DÉVOUEMENT

LE VIZIR
DU
KHÂN DE LÈNKÈRÂN

COMÉDIE EN QUATRE ACTES

LE VIZIR DU KHÂN DE LÈNKÈRÂN

COMÉDIE EN QUATRE ACTES

PAR

MIRZA FÈTH-ALI AKHOND-ZADÈ

PERSONNAGES DE LA PIÈCE

MIRZA-HABIB, vizir du khân de Lènkèrân.
ZIBA-KHANOUM [1], vieille femme du vizir.
CHO'LÈ-KHANOUM [2], jeune femme du vizir et sa préférée, sœur aînée de Niça-Khanoum.
NIÇA-KHANOUM [3], belle-sœur du vizir; — aimée de Timour-Aga.
TIMOUR-AGA, neveu du khân de Lènkèrân; — amoureux de Niça-Khanoum.
LE KHÂN [4], gouverneur de Lènkèrân.
PÈRI-KHANOUM [5], belle-mère du vizir, dans la maison de qui elle demeure avec sa fille cadette, Niça-Khanoum.
HADJI-SALIH [6], marchand.
HÈYDER [7], valet de chambre du vizir.
AGA-BÈCHIR, intendant du vizir.
KÈRIM [8], palefrenier du vizir.
AGA-MAS'OUD, LE NOIR [9], eunuque chargé de la surveillance du harèm du vizir.
SÈLIM-BÈY [10], grand-maître des cérémonies du khân.
QADIR-BÈY, second maître des cérémonies, et chef des huissiers
AZIZ-AGA, chef des domestiques du khân.
SÈMÈD-BÈY, chef des ferrachs [11] du khân.
RIZA, frère de lait de Timour-Aga.
Quatre plaideurs qui se présentent en audience au palais du khân. — Huissiers du palais. — Fonctionnaires [12] et notables de la province. — Valets de chambre du vizir. — Cinquante pages [13].



NOTES SUR LES NOMS DES PERSONNAGES

1. Ziba-Khanoum. — Ziba signifie belle, élégante. Le mot khanoum, « madame » s'ajoute toujours aux noms de femmes; c'est un mot d'origine turque, dérivé de khân : son sens propre est « princesse ».

2. Cho'lè-Khanoum. — Cho'lè : « flamme, splendeur ».

3. Niça-Khanoum. — Niça : « femme, sexe féminin ».

4. Le titre de khân désignait spécialement le souverain chez les Tartares. En Turquie, aujourd'hui encore, il ne s'applique qu'au sultan ; mais, en Perse, les gouverneurs de province et d'autres grands personnages prennent le titre de khân, qu'ils mettent à la suite de leur nom.

5. Pèri-Khanoum. — Pèri : « ange, génie » et proprement génie ailé du sexe féminin, du pehlevi *pairik*, zènd : *pairika*.

6. Hadji : « pèlerin ». Tout musulman doit faire dans sa vie au moins un voyage à la Mecque; au retour de ce pèlerinage, il ajoute à son nom le

titre de hadji. Les Persans s'acquittent assez peu de ce devoir religieux : ils se contentent généralement de faire un pèlerinage à Kèrbèla, au tombeau de l'imam Hossèïn où à Nèdjèf, au tombeau d'Ali, ou encore à celui de l'imam Ali-Bèn-Mouça, à Mèchhèd. On peut lire dans le *Journal asiatique* (mai-juin 1885), un curieux article sur les pèlerins de Kèrbèla, par le Dr Saad, médecin à Hanèguïn, station sanitaire sur la frontière turco-persane.

7. Hèyder : lion. — C'est un des surnoms du khalife Ali, et par conséquent, un nom recherché des Persans.

8. Le mot persan *mèhtèr*, a eu une fortune assez bizarre. Après avoir désigné un chef, un homme d'une condition élevée, (mot à mot très grand) et notamment un chambellan du souverain, ce mot ne signifie plus aujourd'hui que « palefrenier, valet d'écurie ».

9. Autre exemple des vicissitudes de certains mots. *Khadjè* (en turc *khodja)*, signifiait spécialement « vieillard, doyen, professeur ». En persan moderne, khadjè désigne un eunuque.

10. Ichik-âgaci : « chef de la porte, chambellan », c'est le grand-maître des cérémonies.

11. Ferrach, mot à mot : celui qui étend les tapis ». Les ferrachs sont en Perse des espèces de valets de chambre; mais, leurs fonctions sont assez étendues. Nous les verrons, à l'acte troisième, chargés de veiller à l'exécution des sentences du khân. Souvent, ce mot se traduit assez bien par huissier.

12. Spécialement : « fonctionnaires des finances, collecteurs d'impôts ».

13. Nous traduisons par page le mot *ghoulam*, ne pouvant trouver en français un équivalent plus exact. Les ghoulams sont aussi des espèces de gardes du corps, de messagers à qui on confie parfois des fonctions de police, comme nous le verrons à l'acte troisième.



ACTE PREMIER



ACTE PREMIER

L'action se passe, il y a cinquante ans, sur les bords de la mer Caspienne [1], à Lènkèrân [2], dans la maison du vizir Mirza-Habib. — Le vizir est assis dans une chambre [3] située à l'entrée des appartements privés; Hadji-Salih se tient debout devant lui.

SCÈNE PREMIÈRE

Le vizir. — Hadji-Salih, j'ai entendu dire que tu vas à Rècht [4]. Est-ce vrai ?

Hadji-Salih. — Oui, seigneur, j'y vais.

Le vizir. — Je veux te donner une commission, et c'est pour cela que je t'ai fait appeler.

Hadji-Salih. – Ordonnez, seigneur. Je suis prêt à accomplir vos ordres, de toute mon âme et de tout mon cœur.

Le vizir. — Eh bien, Hadji-Salih, il faut que tu fasses faire à Rècht une tunique bleue, brodée d'or, comme on n'en a pas encore vu à Lènkèrân. Dès que cette tunique sera prête, tu feras fabriquer par un orfèvre vingt-quatre boutons d'or plus petits qu'un œuf de poule et plus gros qu'un œuf de pigeon, et tu les feras coudre autour du collet. Tu rapporteras la tunique, à ton retour. — Voici cinquante écus d'or. *(Il place l'argent devant lui dans un papier.)* Emploie cet argent, et, s'il te manque quelque chose, à ton retour, nous ferons nos comptes. Reviendras-tu bientôt ?

Hadji-Salih. — Dans un mois. Je n'ai rien à faire. J'emporte avec moi de l'argent ; j'achète de la soie, et je reviens aussitôt. – Mais, seigneur, si je connaissais les mesures de cette tunique, cela vaudrait bien mieux. Quand on la fera, il

se peut qu'elle soit trop étroite ou trop large, trop courte ou trop longue, et que j'accomplisse mal la commission de Votre Altesse.

Le vizir. — Il n'y a pas de mal à la faire un peu large et longue. Si la mesure n'y est pas, on l'arrangera ici.

Hadji-Salih. — Seigneur, ne vaut-il pas mieux que j'achète l'étoffe à Rècht et que j'y fasse fabriquer les boutons; puis, que j'apporte tout cela ici, et qu'on fasse faire alors la tunique, à la taille de la personne qui la mettra ?

Le vizir. — Ah ! serviteur de Dieu ! vous autres, vous avez la singulière habitude de trop parler et de vouloir montrer vos connaissances ! Ce que tu veux, c'est que, sans détour, je te révèle mon secret. Mais, ne sais-tu donc pas, si je faisais faire ici cette tunique, dans quels commérages je tomberais, et combien d'heures amères je passerais ?

Hadji-Salih. — Non, seigneur. Comment le saurais-je ?

Le vizir. — Ainsi donc, il faut qu'avant l'heure je t'apprenne mon dessein, pour que tu dises, dès que tu iras au bazar, à chaque personne que tu trouveras : « le vizir m'a donné telle et telle commission ; » pour que tu m'enlèves toute tranquillité, et que tu ne me permettes plus de reposer en paix ! — Eh bien, mon cher, voici quelle est mon intention. Il y a encore deux mois avant la fête du Nèourouz [5], et, pour cette fête, je veux acheter à Cho'lè-Khanoum quelque chose de merveilleux ! Or, si je fais faire ici cette tunique, Ziba-Khanoum me demandera la pareille. Si je la lui achète, c'est une double dépense, et Ziba-Khanoum n'en sera pas plus belle. Si je ne la lui achète pas, je n'en aurai pas fini avec les plaintes et les tracas ! Tout le jour, ce sera pour moi une nouvelle cause de maux de tête et d'heures d'amertume.

Hadji-Salih. — Mais, seigneur, quand vous donnerez la tunique, toute confectionnée, à Cho'lè-Khanoum, est-ce que

Ziba-Khanoum n'en voudra pas alors une pareille ?

Le vizir. — Grand Dieu ! dans quel piège suis-je tombé ! Eh ! mon cher, est-ce que c'est ton affaire ? Va donc, et fais ce qu'on te dit. Quand je donnerai la tunique à Cho'lè, je dirai à Ziba-Khanoum que c'est ma sœur, la femme de Hèdayèt-Khân, de Rècht, qui la lui a envoyée en cadeau. Ainsi, elle ne pourra pas me prendre en défaut. — Ne va rien dire de tout ceci, n'est-ce pas ?

Hadji-Salih. — Non, seigneur. Moi, dévoiler votre secret ! ce ne serait pas digne de ma barbe blanche.

Le vizir. — Très-bien. Va donc : tu es congédié. *(Hadji Salih s'incline et sort. — Aussitôt qu'il a tourné le dos, Ziba-Khanoum, poussant violemment la porte des deux mains, entre dans la chambre, en poussant des cris et des exclamations — A ce bruit, le vizir effrayé, se retourne en sursaut.)*

SCÈNE II

Ziba-Khanoum. — Ah! vous commandez, pour votre femme bien-aimée, une tunique, au collet orné de boutons d'or! Bravo pour votre générosité! Et puis, vous me direz : « C'est ma sœur, la femme de Hèdayèt-Khân, qui l'a envoyée en cadeau à Cho'lè-Khanoum. Bravo! Tu me la feras connaître ta sœur, ... ta sœur qui, aussi avare que les marchands d'Ispahân [6], met du fromage dans une carafe, et frotte son pain sur le dos de la carafe! Et maintenant, elle enverrait à ta femme une tunique de cinquante ou soixante tomans [7]? Et je serais assez sotte pour le croire ?

Le vizir. — Femme! tu m'as fais peur. Quoi? que dis-tu donc? quel cadeau? quelle tunique? Es-tu folle, par hasard?

Ziba-Khanoum. — Ne faites pas l'arrogant, et ne dites pas d'impudences [8]! J'ai entendu tout ce que vous avez dit à

Hadji-Salih ; je l'ai entendu, point [9] par point, et jusqu'au bout. J'ai tout compris dès le moment où vous avez mandé Hadji-Salih, et cela m'a frappé au cœur. Alors, je suis venue tout doucement : je me suis placée là, derrière cette porte, et j'ai prêté l'oreille. J'ai vu que c'était bien comme j'avais pensé. — Que Dieu la bénisse, cette tunique, au collet orné de boutons d'or, que vous destinez à votre femme chérie ! Que l'œil de Timour-Aga en brille de plaisir ! On vient de commander une nouvelle tunique pour sa bonne amie : elle la mettra pour se pavaner devant lui.

Le vizir. — Mauvaise femme ! pourquoi tant de bavardage ? Quand cesseras-tu de me dire des inconvenances ? N'as-tu donc aucune pudeur ? Devant moi, tu calomnies ma femme [10] ! tu jettes mon honneur à tous les vents ! Le sentiment des convenances est une bien bonne chose en ce monde : tu devrais le savoir.

Ziba-Khanoum. — Moi aussi, si je vou-

lais, je le jetterais au vent, votre honneur ! Je me procurerais un jeune garçon bien fait, tout frais [11], et je ferais avec lui le jeu d'amour. — Mais, c'est votre femme préférée qui vous déshonore, elle qui est pendue, jour et nuit, au cou de Timour-Aga. Bien des fois, ma servante les a vus de ses propres yeux.

Le vizir. — *(En pâlissant)* [12] Jamais, je n'ajouterai foi à tes propos ni à ceux de ta servante.

Ziba-Khanoum. — Il n'y a pas que nous qui disions cela. Toute la population de Lènkèrân connaît ce manège. Mais, on dit que vous fermez les yeux, comme la perdrix qui cache sa tête sous la neige [13]. Ne distinguez-vous pas ce qui vous sert et ce qui vous nuit? Croyez-vous donc que le monde ne comprend pas tout cela ?

Le vizir. — Qu'est-ce que tu dis ? Comment Cho'lè a-t'elle connu Timour Aga? Où l'a-t'elle vu ?

Ziba-Khanoum. — C'est vous-même qui

le lui avez montré ! C'est vous même qui le lui avez indiqué !

Le vizir. — *(En élevant le ton)* Moi ! je le lui ai indiqué ? Moi ! je le lui ai montré ?

Ziba-Khanoum. — Certainement, vous le lui avez montré. Assurément, vous le lui avez indiqué. C'est peut-être moi qui le lui ai fait connaître? Vous êtes allé vous-même, le jour de la rupture du jeûne [14], dire à votre femme bien-aimée : « le Khân fait lutter les fils des bèys, hors de la forteresse. Allez-y, Niça-Khanoum et toi, avec l'eunuque et la servante. On étendra un tapis pour vous, dans l'allée au pied des remparts : vous vous y assiérez et vous regarderez le spectacle. » — Alors, elles sont parties, et y sont allées. Là, Timour-Aga, un jeune homme de vingt-cinq ans, bien bâti et plein de vigueur, jeta à terre tous les autres fils de bèys. Cho'lè-Khanoum en devint amoureuse, et s'éprit de lui de tout son cœur, ... que dis-je ? mille fois plus

encore [15] ! Qui sait par quels artifices elle se l'est procuré ? Mais, elle n'a pas de repos si elle ne le voit d'un jour. Ne vous avais-je pas prévenu qu'à votre âge un jeune tendron n'était pas votre affaire ? Vous ne m'avez pas écouté : c'est bien fait. Avale !

Le vizir. — C'est bon, va-t'en, disparais ! Cela suffit ! la mesure est comble. Laisse-moi ! j'ai affaire.

Ziba-Khanoum. — *(Elle sort en murmurant, et dit entre ses dents* [16] *:)* Pourquoi disparaîtrais-je, moi ? C'est votre femme bien aimée qui disparaîtra, elle et son scélérat d'amant ! — Ah ! ils vous conviennent bien tous deux !

SCÈNE III

Le vizir. — *(A part.)* Mon esprit se refuse à croire que Cho'lè-Khanoum fasse un pareil manège. Mais, il est bien

possible qu'ayant vu la force et la vigueur de Timour-Aga, celui-ci lui ait plu. C'est une enfant ignorante et sans jugement : elle l'aura vanté à tel et tel ! Ma vieille femme a, par jalousie, attribué ses paroles à l'amour, et elle a creusé un puits pour l'y précipiter [17]. En tous cas, il faut tirer Cho'lè de cette idée et lui faire entendre que Timour-Aga n'est pas si solide que ça, ... que tous ceux qu'il a renversés étaient des enfants pas plus haut que le pouce [18] ! Grâce à ces propos, elle chassera probablement de son esprit l'image de Timour-Aga, et elle n'en reparlera plus. — Je me lève, et je vais chez le Khân. Puis, je reviens aussitôt, je vais à la chambre de Cho'lè, et je verrai ce que j'aurai à faire. *(Il se lève pour partir.)*

SCÈNE IV

Ziba-Khanoum. — *(Entrant dans l'èndèroun [19].)* Donnez vos ordres, afin qu'on

prépare ce que vous voudrez pour votre déjeûner et votre dîner d'aujourd'hui.

Le vizir. — Venin de serpent! tu m'as tant fait manger de *zèqqoum* [20] que je ne mangerai plus d'un mois. J'en ai assez. *(Il veut s'en aller. — Un tamis est à terre, au milieu de la chambre. Le vizir, absorbé dans ses pensées, marche, les yeux fixés du côté de la porte. Son pied se pose sur un bord du tamis; l'autre bord se relève et le frappe au genou. Il porte la main à son genou en poussant un cri, et se retourne furieux du côté de sa femme.)* Oh! hommes! ce tamis! que fait-il ici? Ah! fille de gredin [21]!

Ziba-Khanoum. — Eh! que sais-je moi? est-ce que je sais ce qu'il fait ici? Chaque fois que vous venez ici, c'est pour me chercher dispute et querelle. Les tuniques sont pour les autres et les sottises pour moi.

Le vizir. — Ferrach! *(Hèyder, le ferrach, entre du vestibule dans la chambre, et s'incline, la main sur la poitrine. —*

Ziba-Kanoum se voile le visage, [22] *et se retire dans un coin de la pièce.)*

SCÈNE V

LE VIZIR. — *(En colère.)* Hèydèr ! ce tamis, que fait-il au milieu de la chambre ?

HÈYDÈR. — Seigneur, ce matin à l'aube, je balayais l'appartement. Kèrim, le valet d'écurie, est venu ici, un tamis à la main. Il m'a parlé un moment ; puis il est sorti. Il est évident qu'il a laissé ici son tamis, en s'en allant.

LE VIZIR. — Appelle-moi cet animal [23] de valet d'écurie ; que je le voie ! *(Le ferrach sort et va chercher le valet d'écurie.)*

SCÈNE VI

Le vizir. — Grand Dieu ! Qu'est-ce que le valet d'écurie a à faire dans ma chambre? Qu'est-ce que ce tamis a à faire ici? Aujourd'hui, les ennuis m'arrivent de tous côtés. Chaque fois que je viens dans cette baraque [24] de chambre, je n'en sors pas sans accident.

Ziba-Khanoum. — Oui, certainement, parce que Cho'lè-Khanoum n'y est pas. Mais, puisqu'il en est ainsi, pourquoi donc y venez-vous toujours? Allez dans la chambre de Cho'lè-Khanoum. — *(Le ferrach et le valet d'écurie entrent).*

SCÈNE VII

Le vizir. — *(Au comble de la fureur.)* Kèrim ! sale garçon ! qu'as-tu à faire dans

ma chambre ? Ta place est à l'écurie : par quelle audace as-tu mis le pied dans ma chambre, fils de gredin ?

Le valet d'écurie. — Seigneur, je suis venu ici, une seule minute, pour demander à Hèyder si vous monteriez à cheval aujourd'hui. Je l'ai demandé, et je suis parti aussitôt.

Le vizir. — Mais, pourquoi as-tu jeté là ce tamis, en partant ?

Le valet d'écurie. — J'avais un tamis [25] à la main, parce que je criblais de l'orge pour les chevaux : je l'ai oublié ici.

Le vizir. — Mais, ensuite, pourquoi n'es-tu pas venu l'ôter de là ?

Le valet d'écurie. — Il ne m'est pas venu à l'idée qu'il était resté ici. Jusqu'à maintenant, j'ai couru après ce tamis [26].

Le vizir. — *(Au valet d'écurie).* Où était ta tête ? Misérable [27] ! *(Ensuite, au ferrach).* Hèydèr, appelle-moi Bèchir, l'intendant. Qu'il vienne ici tout de suite ! Apporte avec toi des bâtons et la *fèlèk* [28], et dis aussi à trois ferrachs de venir ici. *(Le ferrach sort).*

SCÈNE VIII

LE VALET D'ÉCURIE. — *(Il commence à trembler, et s'écrie en gémissant).* Seigneur, faites-moi grâce ! par la tête du Khân !

LE VIZIR. — *(Avec une fureur bien légitime).* Que ton souffle t'étrangle, fils de chien !

LE VALET D'ÉCURIE. — *(En pleurant).* Seigneur, que je sois votre rançon ! J'ai commis une faute [29]. J'ai fait une sottise. Par le tombeau de votre père ! Pardonnez-moi. J'ai commis une faute ; mais, par mon père et par ma mère ! jamais, je ne remettrai les pieds ici.

LE VIZIR. — Étrangle, animal [30] ! *(Entrent alors l'intendant Aga-Bèchir, le ferrach Hèydèr, une poignée de bâtons sous le bras et la fèlèk sur l'épaule, et, avec eux, trois autres ferrachs).*

SCÈNE IX

Le vizir. — *(Aux ferrachs).* Jetez à terre l'intendant, et mettez-lui les pieds dans la fèlèk. *(Les ferrachs étendent à terre l'intendant, et préparent la fèlèk où ils lui passent les pieds. Puis, deux hommes prennent la fèlèkè, tandis que deux autres saisissent les bâtons).*

Le vizir. — Frappez ! *(Les ferrachs frappent).*

L'intendant. — O mon cher maître ! Je suis votre esclave [31] ! Quelle faute ai-je donc commise pour qu'on me donne la bastonnade ?

Le vizir. — *(Indiquant le tamis, d'un geste irrité).* Ce tamis ! que fait-il dans ma chambre ?

L'intendant. — Quel tamis, seigneur ?

Le vizir. — Quand tu auras mangé du bâton, tu comprendras de quel tamis je parle ! *(Les ferrachs frappent).*

L'INTENDANT. — Oh ! grâce ! justice ! Je suis votre esclave, seigneur ! Enfin, quelle est ma faute ? Que je sois votre rançon ! Daignez m'apprendre ma faute ; puis, vous me tuerez, si vous voulez : vous le pourrez.

LE VIZIR. — (*Aux ferrachs*). Arrêtez ! — Aga-Bèchir, voici quelle est ta faute : tu n'as pas fait comprendre leurs devoirs à mes domestiques. Quiconque sert dans ma maison dépend de toi. Il faut que tu indiques, toi-même, sa place à chacun d'eux ; que tu leur enseignes leur service, et que tu le leur fasses comprendre. Le valet d'écurie ne doit pas mettre le pied ailleurs qu'à l'écurie, et il ne doit pas y avoir de tamis dans ma chambre. Aujourd'hui, le valet d'écurie Kèrim, est venu ici, un tamis à la main, et il l'a laissé en partant. Sans y prendre garde, j'ai posé le pied sur le bord de ce tamis ; l'autre bord s'est relevé et m'a cogné si fort le genou que maintenant encore, à cause de cette douleur, je ne peux pas remuer la jambe.

Moi, qui suis le vizir d'une grande province, je porte le poids de toutes ses affaires[32], et toi, âne bâté ! tu ne peux même pas diriger une seule maison avec ses domestiques !

L'INTENDANT. — Seigneur, Dieu vous a fait un grand esprit et une grande intelligence. Mais, moi, comment pourrais-je vous égaler ?

LE VIZIR. — *(Aux ferrachs).* Frappez !

L'INTENDANT. — Seigneur, puissé-je être la rançon de votre tête ! Pour cette fois, faites-moi grâce. A l'avenir, pareille faute ne se renouvellera pas.

LE VIZIR. — Très bien. Maintenant qu'il a promis, arrêtez ! cela suffit. — Aga-Bèchir, pour cette fois, je te pardonne. Mais, sache bien que si dorénavant on voit un tamis dans ma chambre, tu es mort. Entends-tu ?

L'INTENDANT. — *(En se relevant).* Oui, seigneur, soyez tranquille.

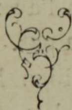
LE VIZIR. — C'est bien, allez-vous-en.

LE VALET D'ÉCURIE. — *(Tout bas).* Grand

Dieu ! Merci ! *(Avant tout, il prend son tamis et s'en va. Les autres sortent derrière lui.*

Le rideau tombe.

FIN DU PREMIER ACTE





NOTES SUR L'ACTE PREMIER

1. La mer Caspienne est appelée ici mer de Khèzèr, du nom d'un pays situé sur ses bords, et du nom turc du Volga. On a donné à la mer Caspienne un grand nombre de noms empruntés, pour la plupart, à ceux des pays qu'elle baigne. On la désigne quelquefois sous le nom de mer du Kharèzm, mais à tort, car c'est la mer d'Aral qui s'appelle ainsi. Quelques auteurs la nomment même mer de Qoulzoum, alors que cette dénomination ne s'applique qu'à la mer Rouge. On peut consulter sur le pays des Khèzèrs le chapitre IX, de Maçoudi, (*Prairies d'or*, *traduction de MM. Barbier de Meynard et Pavet de Courteille)*, ainsi qu'un mémoire de Klaproth dans le *Journal asiatique*.

2. Lènkèrân est une petite ville de la Transcaucasie orientale, dans le gouvernement de Bakou ; elle est située sur les bords de la mer Caspienne, au sud-ouest de cette mer, tout près de la frontière persane. On appelle généralement cette ville Lènkorân, ou Lènkoroud, qu'il ne faut

pas confondre avec la ville persane de Lènghèroud, également située sur les côtes de la Caspienne, mais, plus au sud-est, dans le Guilân ; l'étymologie des deux noms est d'ailleurs la même. Lènkorân est l'orthographe adoptée par les cartes russes et allemandes ; mais, il est plus exact d'écrire Lènkèrân. En effet, ce nom est dérivé du mot persan *lènkèr* ou plutôt *lènguèr* qui signifie « ancre de navire » ; le sens de Lènkèrân est donc « les ancres » et, par extension, « lieu d'ancrage ». Ce port est, d'ailleurs, un des plus mauvais de cette côte où il y a si peu de bons abris ; les navires sont obligés de mouiller au large, à une grande distance de la terre, à cause des marais peu profonds qui bordent le rivage. Le climat de Lènkèrân est très malsain ; sa population n'atteint pas cinq mille âmes et son commerce est peu important. La plus grande partie des marchandises évite Lènkèrân, pour passer par Astara, petit port situé un peu plus au sud, sur la frontière même de la Perse : c'est dans cette dernière ville que se trouve la douane russe.

3. Il s'agit ici d'une espèce de vestibule situé à l'entrée des appartements privés, et où le maître de la maison reçoit ses visiteurs. La partie de la maison, interdite aux étrangers, s'appelle *èndèroun*, « intérieur » : c'est le harèm.

4. Rècht est la capitale de la province du Guilân ; elle est située au sud-ouest de la mer Caspienne, à 30 kilomètres environ de cette mer. Comme la province entière du Guilân, elle est connue par son climat malsain, humide à l'excès,

et fièvreux; elle est entourée de marécages. Malgré ces conditions défavorables, Rècht a une grande importance commerciale : c'est le principal marché de la Perse pour les soies grèges et les cocons. D'ailleurs, sa position géographique est unique, au point de vue commercial; Rècht est située à l'ouest du Sèfid-Roud, au bout du long couloir que forme ce fleuve en passant à travers les massifs occidentaux de l'Elbouz; elle est la tête de ligne de la route qui conduit de la Caspienne à Téhérân. Malheureusement, elle est séparée de la mer par un marais sans profondeur que les Persans appellent le Mourd-âb, ou « eau morte ». Le port de Rècht est la petite ville d'Enzèli, sur la barre du même nom : ce port est un des plus dangereux de la Caspienne. Rècht a vingt-sept mille habitants, et Enzèli, deux mille cinq cents environ.

5. La fête du Nèourouz « nouveau jour » est la fête par laquelle les Persans célèbrent le retour du printemps. Cette solennité remonte à la plus haute antiquité, car c'est un reste de l'ancienne religion de Zoroastre : c'était la fête du soleil instituée par les adorateurs du feu. Pour masquer l'origine peu orthodoxe de cette solennité, les Persans ont imaginé de dire qu'elle est instituée en l'honneur de l'élévation d'Ali au khalifat. La fête du Nèourouz est encore aujourd'hui fort en honneur chez les Persans : c'est, pour ainsi dire, la fête nationale de la Perse.

6. La signification de ce proverbe est assez claire. Les marchands d'Ispahân mettent du fro-

mage dans une carafe et se contentent de frotter leur pain sur le verre de celle-ci, pour faire durer le fromage indéfiniment. La réputation d'avarice des habitants d'Ispahân est depuis longtemps établie en Perse, et on leur prête, à tort ou à raison, un bon nombre d'autres défauts avec celui-là. Le célèbre géographe arabe Yaqout s'est fait l'écho de ces petites médisances dans son Mo'djem-el-Bouldân (voyez *Dict. de la Perse, trad. par M. Barbier de Meynard*, à l'article Ispahân). Ce sont-là des aménités que les Persans des diverses provinces aiment à se jeter à la tête. Ainsi, il y a entre Chiraz et Ispahân, les deux principales villes historiques de la Perse, une lutte d'amour-propre qui se traduit par un certain nombre de proverbes aussi humoristiques que méchants. D'après les habitants de Chiraz, l'avarice est le plus grand défaut des Ispahânis; en revanche, d'après ceux d'Ispahân, les Chirazis sont les pires menteurs de la Perse, ce qui n'est pas peu dire.

La ville d'Ispahân, ou Isfahân, selon une orthographe arabe usitée aussi en Perse, est trop connue pour que nous en fassions ici la description. Nous nous bornerons à rappeler qu'elle est bâtie sur la rive gauche du Zèndè-roud, et qu'elle a été longtemps la capitale de la Perse. Au XVII[e] siècle, sous le règne glorieux de Chah-Abbas, elle était une des villes les plus belles et les plus importantes de l'Orient musulman, et contenait plus d'un demi-million d'habitants; elle est encore aujourd'hui, de toutes les grandes villes de l'Irân, celle qui possède le plus de monuments remar-

quables, et qui a le plus grand air ; mais, sa population s'est abaissée à soixante mille âmes, environ, et la plus grande partie de ses faubourgs est en ruines. Les plus beaux monuments d'Ispahân sont ses mosquées, et, parmi elles, la plus plus remarquable est la grande mosquée construite par Chah-Abbas, sur la place royale, une des plus grandes et des plus belles places du monde. En face, est le somptueux palais de Chah-Abbas, qui est comme une petite ville dans la grande. Il faut citer encore, parmi les curiosités d'Ispahân, deux ponts magnifiques sur le Zendèroud, deux merveilles d'architecture. (Pour Ispahân et pour toutes les autres villes de la Perse, dont nous parlerons plus tard, nous renvoyons le lecteur au *Dictionnaire géographique de la Perse*, par M. Barbier de Meynard, au *Voyage de Chardin*, dont toutes les descriptions sont si charmantes et si exactes encore, après deux siècles, et à l'excellente *Géographie universelle*, tome IX, de M. Élisée Reclus).

7. Le tomân vaut dix sapqrân *(sahèb-qrân)*. Sa valeur actuelle est de 9 fr. 75 cent.

8. Mot à mot : « ne faites pas tourner votre langue ».

9. Mot à mot : « cheveu par cheveu ».

10. Le mot *'ayal*, que nous traduisons ici par femme, désigne en réalité toute la famille.

11. Ra'na : « tendre, tout frais ».

12. Mot à mot : « ses couleurs s'envolant ».

13. Proverbe persan qui signifie : vous faites semblant de ne rien voir, et vous fermez les yeux.

Le fait qu'on attribue ici à la perdrix est plutôt vrai de l'autruche.

14. La fête de la rupture du jeûne est celle qui a lieu le premier jour du mois de Chèoual, après le jeûne du Ramazân. Les Persans l'appellent *idé mah*, « *la fête de la lune*, ou *du mois* », parce qu'elle a lieu le premier jour de la lune de Chèoual. C'est cette fête qu'on appelle aussi le Bèyram : elle est commune à tous les musulmans, tandis que le Nèourouz n'est célébré qu'en Perse.

15. Mot à mot : « non pas d'un seul cœur, mais de mille cœurs ».

16. Mot à mot : « sous les lèvres ».

17. Variante du proverbe arabe : *Man hafara bi-rân li-âkhi-hi faqad ouaqa'a fi-hi ;* celui qui creuse un puits pour son frère, y tombe. Ce proverbe sert de sous-titre et de morale à une des comédies de Mirza-Fèth-Ali-Akhond-Zadè, *(l'Ours gendarme)* qui ne figure pas dans notre traduction.

18. Nous avons une expression analogue en français quand nous disons : pas plus que haut ma botte.

19. Endèroun : ce sont les appartements privés. Voir plus haut, note 3.

20. Zèqqoum : c'est le nom d'un arbre qui, d'après le Coran, pousse dans l'enfer, et dont les cimes ressemblent à des têtes de démons. « Les réprouvés en seront nourris et s'en rempliront le ventre. Là-dessus ils boiront de l'eau bouillante. » *Coran*, trad. de M. Kasimirski, soura XXXVII, versets 60-65 ; XLIV, 43 ; LVI, 52.

21. Pèder-soukhtè : « dont le père brûle en enfer ».

22. On sait que les musulmanes ne peuvent se montrer à visage découvert devant aucun homme étranger, même devant un domestique.

23. Qouroumsaq : litt. « cornard ».

24. Mot à mot : « dans cette chambre démolie. »

25. Le mot *guil-biz* qui désigne ici le tamis, est la forme primitive dont la signification est : « qui crible la poussière ». Ce mot a subi, même en persan, une foule d'altérations : on le retrouve sous les formes *ghèlbir*, *ghèlbour*, *ghèrbir*, *ghèrbil*. C'est, sans doute, cette dernière forme qui a passé en arabe et qui a formé, par une sorte de métathèse, le mot arabe *ghirbal* auquel on a donné le pluriel *gharabil*.

26. Traduction littérale. Il est à remarquer que beaucoup de nos locutions et de nos expressions familières ont leur équivalent exact en persan moderne. Nous verrons plus loin : manger du bâton, etc., etc.

27. Le mot persan est plus énergique ; *hèramzadè :* « bâtard » et mieux encore.

28. La *fèlèk*, ou *fèlèkè*, est un instrument de torture employé en Perse. Elle est formée de deux longues pièces de bois, reliées à leurs deux extrémités par deux autres pièces de bois. La tête du patient repose sur un des côtés et les pieds sur l'autre où ils sont maintenus et serrés par une corde. Deux hommes saisissent alors la fèlèkè, et maintiennent en l'air les pieds du patient ; deux autres procèdent à la bastonnade sur la plante des

pieds. Le complément de la fèlèkè, c'est le *tchoub*, « baguette de bois flexible » qui doit être brisée en frappant. Ordinairement, le degré de rigueur du supplice est calculé d'après le nombre de baguettes à employer et à mettre hors d'usage.

29. Mot à mot : « j'ai mangé des excréments ». Cette singulière expression est très usité en Perse et on l'emploie sans songer aucunement au sens primitif.

30. Litt. « semence d'âne ».

31. Mot à mot : « je tourne autour de votre tête ». Cette expression rappelle une coutume très ancienne en Orient, celle de tourner autour d'une chose pour marquer son respect et sa vénération. On sait que tout pèlerin de la Mecque doit tourner trois fois autour de la Ka'aba : cette coutume est antérieure à l'Islam, et c'est une de celles que Mahomet a cru devoir conserver.

32. Le mot arabe *vizir*, ou plutôt *vèzir*, qui désigne les fonctions de premier ministre, avait primitivement le sens de porte-faix. Le vizir est, en effet, celui qui porte tout le fardeau des affaires publiques. L'auteur joue ici sur les deux sens du mot.



ACTE DEUXIÈME



ACTE DEUXIÈME

L'action se passe dans la chambre de Cho'lè-Khanoum.

SCÈNE PREMIÈRE

TIMOUR-AGA. — *(Debout, en face de Niça-Khanoum).* Voyons, dis-moi : que faut-il faire? Quelle est cette idée qui est venue au vizir? Suis-je mort pour qu'il puisse te donner à un autre? Quel but poursuit-il donc en recherchant l'alliance du khan?

NIÇA-KHANOUM.— Eh! ne le sais-tu pas, toi-même, ce qu'il cherche? C'est la puissance, la grandeur, la considération.

Timour-Aga. — Le pouvoir et les honneurs que le khân lui accorde maintenant ne lui suffisent donc pas ?

Niça-Khanoum. — Si, ils lui suffisent ; mais, il est sans prestige. Il veut affermir son pouvoir et son autorité par son alliance avec le khân.

Timour-Aga. — C'est un étrange sot ! Ne voit-il donc pas, de ses yeux, comment le Khân traite ses propres parents ? En tous cas, il faut, une fois pour toutes, chercher un remède à cela ; car, vous m'avez empêché, sans raison, de faire connaître mes projets au vizir. Demain, j'enverrai quelqu'un auprès de lui et je lui ferai savoir qu'il ait à abandonner ce projet inutile ; s'il agissait autrement il méconnaîtrait son propre bien.

Niça-Khanoum. — De grâce, mon cher Aga, laisse-là ces idées. Jamais, on ne pourra apprendre cela au vizir. Voilà déjà longtemps, nous dit-il, que le khân cherche un prétexte pour te tuer — et je sais, moi-même, qu'il s'est entretenu

de ce projet avec le vizir.—Si celui-ci apprend notre liaison, aussitôt, pour son propre bien et dans son propre intérêt, il ira trouver le khân, et il lui racontera que tu as jeté les yeux sur sa fiancée... d'autant plus que le vizir est, lui aussi, très irrité contre toi.

Timour-Aga. — Le gouvernement de la province et du khanat de mon père ne suffisent donc plus au khân, pour qu'il songe encore à se défaire de moi. Mais, c'est-là un projet mal digéré [1].

Niça-Khanoum. — Oui, il comprend que tu le gênes, et il craint que tu ne veuilles, un jour, réclamer le trône de ton père. Ah! j'en ai entendu beaucoup là-dessus! En public, il est désarmé contre toi, et il te témoigne beaucoup de considération; mais, si l'occasion se présente, il ne te laissera pas vivant, un jour de plus.

Timour-Aga. — Ce n'est pas un khân comme lui qui pourra me faire mettre à mort. La plupart du peuple et tous les

grands de la province me sont dévoués du fond du cœur, à cause du bien que mon père leur a fait. Je ne suis pas un oiseau pour me laisser manger[2].—Mais, dis-moi : qu'ai-je donc fait au vizir pour qu'il me haïsse ?

NIÇA-KHANOUM. — Tu as pris auprès de toi Mirza-Sèlim [3], le fils du précédent vizir, et tu en as fait ton secrétaire. Le vizir croit que si le pouvoir te revient un jour, Mirza-Sèlim, montant en grade, lui aussi, prendra la place que son père a occupée. Aussi, veut-il maintenant proposer au khân d'exiler Mirza-Sélim.

TIMOUR-AGA. — Il ne dépend pas de lui d'exiler mon secrétaire. Que les bienfaits de mon père l'aveuglent [4], puisqu'il a de si mauvais desseins contre moi ! Mais, s'il plaît à Dieu, je renverserai tous ses projets et j'arriverai à mon but... Cependant, tu as raison : il ne faut pas que le vizir apprenne encore notre amour. — Où est Cho'lè-Khanoum? J'ai quelques mots à lui dire [5].

NIÇA-KHANOUM. — Elle est dans la chambre de ma mère.

TIMOUR-AGA. — Ne peux-tu pas aller l'appeler?

NIÇA-KHANOUM. — Ma mère n'est pas à la maison. — Allons-y tous les deux.

TIMOUR-AGA. — Très bien. Allons-y. *(Ils sortent tous deux).*

SCÈNE II

ZIBA-KHANOUM. — *(Entrant dans la chambre).* Eh! catin! à la fin, tu pousses les choses au point d'insulter ma servante et de me l'envoyer à la tête! C'est le vizir qui t'a rendu si impudente!... *(Elle s'aperçoit qu'il n'y a personne dans la chambre, et regarde de tous côtés).*—Ah! cette garce! Voyez donc: où est-elle allée? Que la maison du vizir tombe en ruines, puisqu'il m'a procuré ces jours d'ennuis! *(Elle veut s'en retourner, mais, en-*

tendant la voix d'un homme, elle s'assied, anxieuse). — Ah ! malheur ! j'entends la voix d'un homme étranger. Malheur ! il va entrer par cette porte. Que faire ? Je ne peux plus sortir. Ah ! quelle poussière répandrai-je sur ma tête [6] ? *(Elle va de côté et d'autre, puis, elle se cache derrière le rideau. Ensuite, entrent Timour-Aga et Cho'lè-Khanoum).*

SCÈNE III

Timour-Aga. — Comme votre mère est revenue vite du hammam [7] ! Elle ne nous a pas laissé le temps de causer dans sa chambre : ici, l'endroit ne serait pas propice. J'ai beaucoup de choses à vous dire, et le vizir pourrait venir.

Cho'lè-Khanoum. — Rassurez-vous, le vizir ne peut pas venir ici aujourd'hui.

Timour-Aga. — Pourquoi ne le peut-il pas ?

Cho'lè-Khanoum. — Parce que c'est aujourd'hui le tour [8] de la chambre de Ziba-Khanoum, et qu'il n'oserait jamais venir ici, un tel jour, de peur des reproches et des criailleries.

Timour-Aga. — C'est juste; mais, je ne trouve pas cette raison suffisante pour me rassurer. Il ne faut pas négliger les précautions ; car, il pourrait tout à coup apparaître et entrer.

Cho'lè-Khanoum. — Soyez tranquille. J'ai dit à Niça-Khanoum de se tenir dans le corridor et de venir vite nous avertir, si le vizir se montrait. Est-ce que vous avez peur ?

Timour-Aga. — Eh ! pourquoi aurais-je peur ? qui craindrais-je ? Je ne suis pas un homme à avoir peur d'un autre. Mais, pour plusieurs raisons, je ne veux pas que le vizir me voie ici. Il irait le dire au khân..... et j'ai quelques projets que je veux, auparavant, mettre à exécution.

Cho'lè-Khanoum. — Oui, il ne faut pas que le vizir apprenne cette affaire, car il

en informerait le khân, et alors....., amène ton âne et charge les fèves [9].

SCÈNE IV

(A ce moment, Niça-Khanoum passe sa tête par l'embrasure de la porte, et s'écrie) :

NIÇA-KHANOUM. — Grand Dieu ! le vizir vient.

CHO'LÈ-KHANOUM. — *(Toute bouleversée, elle va à la porte et regarde)*. Grand Dieu ! le vizir vient tout droit vers cette chambre. Timour-Aga, vous ne pouvez pas vous sauver...... et vous ne pouvez cependant pas rester ici !

TIMOUR-AGA. — Que faut-il donc faire? Quelqu'un lui aura dit que j'étais ici. Par Dieu ! celui qui le lui a dit, ... avec ce [10] poignard, je régalerai les chiens de ses entrailles ! *(Il porte la main à son poignard)*.

CHO'LÈ-KHANOUM. — Eh ! mon cher

ami, ce n'est pas le moment de parler. Allez plutôt derrière ce rideau. Je verrai si je peux trouver un moyen de le faire partir. *(Timour-Aga se précipite* [11] *derrière le rideau).*

SCÈNE V

Le vizir. — *(Entrant en boîtant dans la chambre).* Comment vas-tu, Cho'lè-Khanoum ? Ta santé est bonne?

Cho'lè-Khanoum. — Grâce à Dieu! par l'heureuse influence de votre tête bénie[12], je vais toujours bien. — Et vous, comment allez-vous ? Il est bien étonnant que vous me fassiez la faveur de venir ici aujourd'hui... Mais, pourquoi boîtez-vous? Pourquoi froncez-vous le sourcil?... Que Dieu nous préserve d'un malheur !

Le vizir. — Ah! aujourd'hui il m'est arrivé une affaire!... Ne m'en parle pas! Jamais pareille chose ne me serait venue

à l'esprit. Ma journée est pire que celle d'un chien [13]. — Eh! Aga-Mas'oud! va me préparer une tasse de café, et apporte-la moi. *(L'eunuque s'incline et sort.)*

SCÈNE VI

CHO'LÈ-KHANOUM. — Parlez : voyons ce qui vous est arrivé. — Ou plutôt, non. Ce serait sans doute trop long à raconter : cela vous fatiguerait.

LE VIZIR. — Non, ce n'est pas long. Voici ce que c'est. — J'étais aujourd'hui avec quelques-uns des grands du royaume, en présence du khân. On vint à parler de la force de Timour-Aga. L'assemblée entière s'accorda à dire que dans toute la ville de Lènkèrân, personne n'avait autant de force que lui, et le khân fut aussi de cet avis. Moi, je protestai, et je dis : « Timour-Aga n'a pas de vigueur. Sans doute, pour la fête de la

rupture du jeûne, il a jeté à terre quelques individus; mais, ce n'étaient que des gamins ». — Timour-Aga était présent. Le khân ne fut pas de mon avis, et il me dit : « Comment prouverez-vous cela ? » — « Ce ne serait pas, répondis-je, digne d'un homme de mon rang; mais, sans cela, malgré mes cinquante ans, je lutterais avec Timour-Aga, et je le jetterais à terre. Vous verriez bien ! » — Alors, le khân qui aime toujours ces sortes de choses, s'écria : « Il faut absolument que vous luttiez avec Timour-Aga. » — Ne voyant aucun moyen de l'éviter, je me levai. Nous nous empoignâmes, et, l'amour-propre me poussant fortement, je soulevai Timour-Aga, et je lui fis perdre pied sans lui laisser une minute de répit. Je ne sais pas comment je l'ai jeté à terre ; mais, le pauvre enfant est tombé évanoui de tout son long [14]. Le choc a été tel que ce n'est qu'une demi-heure après qu'il a repris ses sens. — Par la violence de mon effort, la boucle [15] de ma ceinture m'a heurté avec

tant de force, et m'a fait tant de mal, que je ne peux pas marcher droit.

Cho'lè-Khanoum. — *(En riant).* O mon cher homme ! qu'avez-vous fait-là ! Ce pauvre enfant est tombé.... S'il meurt, la vie de sa mère sera bien triste.

Le vizir. — C'est vrai, et, moi-même, j'ai beaucoup regretté ce que j'ai fait. Mais, que faire ? C'est comme cela.

Cho'lè-Khanoum. — Très bien. Et ce malheureux est resté étendu à terre, tandis que vous vous leviez, et que vous veniez me raconter votre exploit ?

Le vizir.— Non : les ferrachs l'ont pris sur leurs épaules et l'ont rapporté à sa mère. *(En entendant ces mots, Timour-Aga ne peut se contenir davantage, et part d'un éclat de rire. Le vizir se lève aussitôt, et va au rideau qu'il soulève. En apercevant derrière le rideau Ziba-Khanoum et Timour-Aga, il reste stupéfait.— Cho'lè-Khanoum est étonnée aussi d'y voir Ziba-Khanoum).*

SCÈNE VII

Le vizir. — Allons! quelle est encore cette autre affaire? *(Il se tourne vers Timour-Aga et s'écrie)* : — Monsieur, que faites-vous ici? *(Timour-Aga baisse la tête)*. A la fin, me direz-vous pourquoi vous êtes ici? Pourquoi êtes-vous ici? Que faites-vous ici? Qu'y faites-vous? *(Timour-Aga, sans rien répondre, sort de derrière le rideau, et, la tête basse, il veut s'en aller)*.

Le vizir. *(Le prenant par le bras)*. Je ne vous laisserai pas partir, tant que vous ne m'aurez pas dit ce que vous faisiez ici. Voyons: parlez.

Timour-Aga. — *(En secouant son bras)*. Lâchez-moi!

Le vizir. — *(Le serrant plus fort)*. C'est impossible. Je ne vous laisserai pas sortir tant que vous ne m'aurez pas répondu. *(Poussé à bout, Timour-Aga saisit, d'une*

main, le vizir derrière le cou et, de l'autre, le prend par la cuisse; puis, il l'enlève de terre, et le jette au milieu de la chambre comme un paquet de linge. Ensuite, d'un bond, il franchit la porte, et s'échappe.)

SCÈNE VIII

LE VIZIR. — *(Revenant à lui au bout d'un moment, et se tournant vers Ziba-Khanoum)*. Eh! drôlesse! quel est ce nouveau malheur que tu m'as jeté à la tête?

ZIBA-KHANOUM. — C'est peut-être moi qui vous l'ai jeté à la tête? Quel rapport cela a-t'il avec moi? Malheureux, qu'est-ce qui vous fait croire cela?

LE VIZIR. — *(Très en colère)*. Puisses-tu étouffer! catin! Ne me conte pas de sornettes : je te connais. Toutes ces friponneries sont ton œuvre. Mais, s'il plaît à Dieu, je vous ferai votre affaire.

ZIBA-KHANOUM. — Eh! malheureux!

voyons: pourquoi me feras-tu mon affaire? Ai-je violé la loi ? Ai-je commis un crime ? Suis-je allée chez quelque homme étranger ? Ai-je volé ? Me suis-je prostituée ? Qu'ai-je fait ?

Le vizir. — Impudente ! que feras-tu donc de pire une autre fois ?..... puisque je viens de te trouver derrière ce rideau, avec un pareil butor [16] !

Ziba-Khanoum. — Pauvre homme ! Demandez donc à votre femme Cho'lè ce qu'un homme étranger faisait dans sa chambre.

Le vizir. — Ah ! bohémienne ! dis-moi, d'abord, ce que tu faisais avec ce profane [17], derrière ce rideau.

Ziba-Khanoum. — Très bien. Je vais parler d'abord ; mais, elle s'expliquera ensuite : nous verrons ce qu'elle dira. — Votre femme Cho'lè avait insulté ma servante. Je suis venue ici, afin de lui demander pourquoi elle n'étendait pas son pied dans les limites de son tapis [18]. Je voulais lui dire : « Ma servante ne mange pas ton

pain pour que tu lui dises des sottises. » — Je viens, je vois qu'elle n'y est pas. Alors, je veux m'en retourner. Mais, tout-à-coup, j'aperçois Cho'lè-Khanoum causant avec un homme et venant, de par là, vers cette chambre. Je me précipitai.... mais, je ne pouvais fuir. J'allai donc me cacher derrière ce rideau, pour voir de là ce qu'ils feraient et vous en informer — d'autant plus que j'avais le visage découvert, et que je ne pouvais pas me montrer ainsi à un étranger. — Par hasard, vous êtes venu ici. Quand vous vous êtes approché, lui aussi, il n'a pas vu d'autre moyen de vous éviter. Il a voulu se cacher, et il est venu se placer derrière ce rideau en attendant que vous partiez.

Le vizir. — Si ce que tu dis est vrai, pourquoi n'es-tu pas sortie alors pour me prévenir.

Ziba-Khanoum. — Si j'avais pu.... est-ce que je ne serais pas sortie? Mais, il m'a dit : « Si tu dis un mot, je t'enfonce ce poignard dans le cœur, jusqu'à la garde ».

Le vizir. — *(Après réflexion, se tournant vers Cho'lè-Khanoum.* Cho'lè, dis-moi la vérité. — Cet homme était-il venu pour toi ?

Cho'lè-Khanoum. — Cette femme-là est toujours, comme un perroquet [19], à dire des niaiseries, des bêtises, des mensonges! Je n'ai jamais vu cet individu, et je ne le connais même pas.

Le vizir. — Comment ? Tu ne le connais pas? Tu n'as pas vu Timour-Aga ? Tu le connais très bien.

Cho'lè-Khanoum.—Timour-Aga ! Mais, que faisait-il ici ? Est-ce qu'après l'avoir jeté à terre, vous ne l'avez pas envoyé à sa mère ?

Le vizir. — Allons, allons, bavarde! Réponds-moi. D'après cela, c'est pour toi que Timour-Aga était ici.

Cho'lè-Khanoum. – Non, permettez : si Timour-Aga était venu pour me voir moi, vous m'auriez trouvée avec lui dans un même endroit. — Ziba-Khanoum a su que j'étais allée aujourd'hui au bain. Elle

a pensé que ma chambre serait vide, et elle a voulu y amener son amant pour s'y donner du bon temps; d'autant plus que, comme c'est aujourd'hui le tour de sa chambre, et que vous lui faites l'honneur de la visiter, elle ne pouvait pas l'amener chez elle. Par hasard, il n'y avait pas d'eau au hammam, et, sans arrière-pensée, nous sommes revenues à la maison. Comme nous sommes rentrées sans prévenir de notre arrivée, ils n'ont pas pu se sauver de devant nous. Alors, ils sont allés se cacher derrière ce rideau, autant pour y faire la vie que pour y attendre mon départ et l'occasion de s'en aller. Voilà la vérité. — Tranquillisez-vous. Ne vous laissez pas tromper par les ruses de cette effrontée, et ne me soupçonnez pas sans raison.

Ziba-Khanoum. — *(En hurlant, à Cho'lè-Khanoum)*. Oh ! misérable! Quelles sont ces histoires que tu lui fabriques? C'est ton nom à toi que tu mets sur ma figure. Hélas! Hélas! par Dieu! je me tuerai.

Cho'lè-Khanoum. — Misérable, toi-même! C'est toi qui es une prostituée! Tu veux te tuer : fais-le.... et ne te tue pas si tu préfères. Mais, tes ruses sont connues de tous les gens de Lènkèrân. Malgré tes plaintes et tes cris, tu ne pourras pas te faire passer pour une honnête femme. Ton mari a des yeux : il voit ta conduite et la mienne.

Ziba-Khanoum. — Ah! pitié! justice! Mon Dieu! je me tuerai. Malheureux homme! pourquoi ne casses-tu pas la tête [20] de cette impudente qui fabrique de telles calomnies contre moi? Tu es planté là à la regarder!

Cho'lè-Khanoum. — Eh! catin! pourquoi me casserait-il la tête? — S'il est un homme, il faut qu'il te coupe en petits morceaux, pour t'avoir surprise en tête à tête avec un garçon étranger.

Le vizir. — *(A Ziba-Khanoum).* Certainement, il faut que je te coupe en petits morceaux. — Mais, laisse-moi un peu de répit pour que j'aille trouver le khân. Je vais

d'abord faire l'affaire de ton amant : je réfléchirai ensuite à ce que je ferai de toi. Pendant toute ta vie, tu as fait métier de mentir. Je te connais.

ZIBA-KHANOUM. — *(Furieuse).* En toute justice, je mens, moi. Bravo ! — et vous, est-ce que vous dites toujours la vérité?... comme on a pu le voir par le récit que vous avez fait tout à l'heure.

LE VIZIR. — Disparais de devant mes yeux. Catin ! *(Ziba-Khanoum sort de la chambre).*

SCÈNE IX

LE VIZIR. — Cho'lè, dis-moi la vérité de toute cette affaire. Voyons, en sais-tu quelque chose ?

CHO'LÈ-KHANOUM. — Par votre mort ! Je vous jure que je ne suis en rien coupable. *(A ce moment, l'eunuque Mas'oud apporte le café, et le verse dans une tasse, derrière le vizir).*

SCÈNE X

L'EUNUQUE MAS'OUD. — Seigneur, veuillez prendre le café.

LE VIZIR. — *(Il se lève, et, repoussant la tasse de la main, il renverse le café sur la tête de l'eunuque).* Disparais, imbécile [21]. A un pareil moment, quand j'ai l'estomac serré, est-ce le temps de boire du café? — Je vais à l'instant chez le khân l'informer de tout cela. *(Aga-Mas'oud se retire, en cherchant à nettoyer ses habits du café répandu sur eux).*

LE VIZIR. — *(Tout troublé).* File vite et accomplis mes ordres. — Qu'on amène mon cheval roux, et qu'on le selle avec la housse brune ; puis, qu'on l'amène au dehors. — Allons, vite !

AGA-MAS'OUD. — Oui, oui, seigneur, à vos ordres [22]. Je suis tout prêt à faire comme vous l'ordonnez. *(Après cela, le vizir sort).*

SCÈNE XI

Cho'lè-Khanoum. — Grand Dieu! nous voilà engagés dans une étrange affaire!— Ma vie est sauve, grâce à Dieu! *(Pendant qu'elle parle, Niça-Khanoum entre Cho'lè se tourne alors vers elle).*

SCÈNE XII

Cho'lè-Khanoum. — Niça, il nous est arrivé une affaire étrange. Ne le sais-tu pas? Le vizir a trouvé Timour-Aga derrière le rideau, avec Ziba-Khanoum.

Niça-Khanoum. — Vraiment? Quoi? que dis-tu? Ziba-Khanoum, derrière le rideau?. . Qu'y faisait-elle?

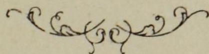
Cho'lè-Khanoum. — Je ne sais pas comment cette catin est venue là pour me sauver la vie... Mais, le khân va, sans

aucun doute, ſaire mettre à mort Timour-Aga. Je ne sais quel moyen employer pour le sauver.

Niça-Khanoum. — Ne crains rien. Le khân ne peut pas ſaire mettre à mort Timour-Aga. Mais, il n'aurait pas fallu que tout cela arrivât, car maintenant, cela va durer longtemps. — Maman te demande : allons à sa chambre. Nous enverrons Aga-Mas'oud à la porte de la maison, pour qu'il nous informe de ce qui arrivera. *(Toutes deux s'en vont).*

Le rideau tombe.

Fin de l'acte deuxième.





NOTES SUR L'ACTE DEUXIÈME

---

1. Mot à mot : un projet cru *(kham)*; on dit aussi dans le même sens *(na-poukhtè)* « qui n'est pas cuit ».

2. Mot à mot : « je ne suis pas un oiseau dont on mange la chair ». C'est-à-dire : je ne suis pas homme à me laisser faire sans résister. (Proverbe.)

3. Mirza : secrétaire. C'est un abrégé de *émir-zadè*, « fils de prince ». Placé après le nom, ce mot désigne un des princes du sang. Placé avant, il équivaut seulement au titre de monsieur ; mais, il désigne alors un lettré ou un fonctionnaire administratif.

4. Mot à mot : « que le sel de mon père l'aveugle ! » En Perse, comme partout, le sel est le symbole de l'hospitalité ; mais ici, c'est plutôt un synonyme de faveur.

5. Littéralement : « un morceau de causerie ».

6. Expression figurée pour désigner le trouble

de Ziba-Khanoum qui craint d'être exposée, sans voile, aux regards d'un étranger.

7. Le hammam est bien connu des Européens : c'est le bain turc.

8. Les musulmans qui ont plusieurs femmes — ils ne sont pas aussi nombreux qu'on le croit généralement en Europe — doivent visiter chacune d'elles tour à tour. Cette obligation n'est pas écrite dans le Coran : elle résulte seulement de quelques versets assez vagues ; mais, elle est établie par la loi même. « L'obligation se borne à la cohabitation et ne s'étend pas à l'union sexuelle. » — « L'obligation ne s'étend qu'à la cohabitation nocturne et ne comprend pas celle du jour ; d'après la tradition, la durée de la cohabitation est fixée depuis le commencement de la nuit jusqu'au matin ». (Voyez Querry ; *Droit musulman chiite*, tome I, p. 732, paragraphe 669 et 670). On voit que le mari ne doit pas légalement à ses femmes la présence du jour ; mais l'usage est qu'il répartisse entre elles ses faveurs, aussi impartialement que possible : c'est ce que le vizir s'efforce de faire en apparence.

9. Amène ton âne et charge les fèves : proverbe persan. C'est-à-dire : il n'y a plus rien à faire ; tout est perdu.

10. Le khèndjèr est plutôt un coutelas qu'un poignard : il se porte passé dans la ceinture.

11. Mot à mot : il va des pieds et des mains ; c'est-à-dire : à la hâte.

12. Formule de politesse, très usitée en Perse.

13. Litt. ma journée est amère comme celle d'un chien.

14. Mot à mot : formant une masse (litt. un dessin) sur la face de la terre.

15. Litt. « l'os de ma ceinture »; probablement parce que jadis on faisait des boucles en os, pour les ceinturons.

16. Litt. « au cou épais ».

17. L'expression *na-mahrèm* « profane » désigne tous les étrangers devant qui une femme ne peut se montrer à visage découvert. Voici un verset du Coran qui règle cette importante matière : « Vos épouses peuvent se découvrir devant leurs pères, leurs enfants, leurs neveux et leurs femmes, et devant leurs esclaves. » *Coran*, trad. par Kazirmirski ; Soura XXXIII, verset 55. Par esclaves, le Prophète veut désigner les eunuques chargés du harèm, et non les serviteurs ordinaires du mari: nous avons vu plus haut Ziba-Khanoum mettre son voile devant le ferrach Hèyder.

18. Ce proverbe existe en persan, en turc et en arabe : on le retrouve également en espagnol où il est peut-être un souvenir de la conquête arabe; de là il a passé dans les idiomes populaires du Midi de la France. Les Espagnols disent : « Nadie tiendra mas la pierna de cuanto fuere larga la sabana ».

19. Le perroquet n'est pas toujours chez les musulmans l'oiseau menteur par excellence : il est, au contraire, le plus souvent, la personnification de la sincérité. Dans un conte des Quarante Vizirs, le perroquet rapporte toujours au

mari la conduite de sa femme; c'est celle-ci qui ment effrontément, et qui cherche à faire prendre en défaut le pauvre oiseau.

20. Le mot persan est plus réaliste.

21. Litt. « qui achète du charbon à moitié brûlé »; c'est-à-dire : imbécile.

22. Mot à mot : « sur mes yeux »; formule de respect et d'obéissance.



ACTE TROISIÈME



ACTE TROISIÈME

L'action se passe sur le bord de la mer, au palais du khân de Lènkèrân, dans la salle du conseil [1]. Le khân est assis au haut bout du *talar* [2], sur le trône. Sèlim-bey, grand-maître des cérémonies, se tient devant lui, une baguette à la main. Les grands et les nobles de Lènkèrân sont rangés des deux côtés de la salle. Sèmèd-bey, chef des ferrachs, et Aziz-Aga, chef des domestiques, se tiennent devant la porte, avec deux ou trois valets. — Au-dessous de l'estrade, à côté de Qadir-bey, second maître des cérémonies, les plaideurs attendent d'être introduits auprès du du khân, et les ferrachs sont groupés derrière la porte, dans la partie inférieure du *talar*.

SCÈNE PREMIÈRE

Le khan. — Le temps est très beau aujourd'hui. Après le conseil, je veux, pour

me distraire, faire un peu de promenade en mer. — Aziz-Aga ! ordonne aux bateliers de préparer la barque, [3] au bord du rivage.

AZIZ-AGA. — Très bien, seigneur. *(Il sort.)*

SCÈNE II

LE KHAN. — Sèlim-bey ! donne ordre qu'on introduise les plaideurs.

LE GRAND-MAITRE DES CÉRÉMONIES. — *(Du milieu de l'estrade.)* Qadir-bey ! introduis les plaideurs à tour de rôle. *(Qadir-bey introduit deux personnes, un demandeur et un défendeur ; puis, il s'incline devant le khân.)*

SCÈNE III

LE PLAIGNANT. — O khân ! que je sois votre rançon ! J'ai une requête à vous faire.

Le khan. — Voyons, l'homme! dis-moi quelle est ta plainte.

Le plaignant. — Seigneur, je conduisais aujourd'hui mon cheval à la rivière, pour le faire boire, quand il s'est échappé de ma main, et s'est enfui. L'homme que voici, venait à ma rencontre. — « Eh! l'homme! lui criai-je, pour l'amour de Dieu! fais retourner ce cheval. » — Il se baissa, ramassa une pierre, et la lança à l'animal. Elle l'a atteint à l'œil droit, et l'a rendu borgne : Il est maintenant sans valeur, et ne peut plus faire mon affaire. Je demande à cet homme le prix de mon cheval ; mais, il ne me donne rien, et me conteste mon droit.

Le khan. — *(Au défendeur.)* Est-ce vrai ?

Le défendeur. — Oui, seigneur, c'est ainsi. Mais, je n'ai pas jeté la pierre exprès.

Le khan. — Ne dis pas de bêtises. Si tu ne l'avais pas fait exprès, pourquoi aurais-tu ramassé la pierre, et l'aurais-tu jetée ? As-tu un cheval, toi aussi ?

LE DÉFENDEUR. — Oui, seigneur, j'en ai un.

LE KHAN. — *(Au plaignant.)* Eh ! bien, l'homme ! va-t-en ; crève un œil de son cheval, et rends-le borgne. — Dent pour dent, œil pour œil, toute blessure a son talion [4]. — Cette affaire n'est pas difficile à juger. — Sèmèd-bey ! envoie un ferrach avec cet homme, pour qu'il soit là quand celui-ci prendra son talion. *(Sèmèd bey s'incline, descend de l'estrade, donne à ces gens un ferrach, et revient à sa place.)*

SCÈNE IV

LE KHAN. — Voyons, Sèlim-bey : s'il y a un autre solliciteur, qu'on l'introduise. Dépêchez-vous, car je veux aller me promener aujourd'hui.

SÈLIM-BEY, — Qadir-bey ! si tu as un autre solliciteur, amène-le. *(Qadir-bey introduit deux autres personnes.)*

SCÈNE V

Le khan. — O pouvoir ! est-il, en ce monde, chose plus fatigante que toi ? Tous les hommes ne pensent qu'à leur propre repos. Moi, il faut que je m'occupe de mille et mille personnes, et que je m'informe de tous leurs ennuis. Depuis le jour de mon avènement, je n'ai pas renvoyé de mon palais un seul solliciteur.

Sèlim-bey. — Les actions de grâces de tous ces gens-là sont la récompense de votre peine, seigneur. Ils sont pour vous comme vos vrais enfants, et la prospérité de ce pays est l'œuvre de votre justice bénie. *(Les plaideurs s'avancent et s'inclinent.)*

Le plaignant. — [5] Seigneur, je suis votre rançon. — Mon frère était malade. On m'a dit : « Cet homme est médecin. » Je lui ai donné trois tomans, et je l'ai mené

auprès de mon frère, dans l'espoir qu'il le guérirait [6]. Aussitôt près du malade, il lui a fait une saignée, et, dès que la saignée a été faite, voilà que mon frère est mort. — Maintenant, je lui dis : « Cruel, il faut que tu me rendes mon argent ». Mais il ne me rend rien, et il me répond : « Si je ne l'avais pas saigné, ça serait bien pire ». Il me réclame même encore de l'argent. — Venez à mon secours, seigneur, je tourne autour de votre tête.

Le khan. — *(Au défendeur.)* Seigneur médecin, si vous n'aviez pas saigné le malade, quel plus grand malheur serait-il donc survenu ? Qu'y a-t-il de pire que ce qui est arrivé?

Le défendeur. — Seigneur, le frère de cet homme était atteint d'une hydropisie mortelle. Si je ne l'avais pas saigné, il serait mort certainement, dans six mois. Par une simple saignée, j'ai épargné au plaignant une dépense inutile de six mois de traitement.

Le khan. — *(Au défendeur.)* Il faut

donc, à votre avis, seigneur médecin, que cet homme vous compte une nouvelle somme?

LE MÉDECIN. — Oui, seigneur, certainement..... s'il est honnête.

LE KHAN. — (*Se tournant vers les assistants.*) Par Dieu! je ne sais comment trancher cette affaire. Jamais, je n'étais tombé sur un procès aussi difficile à juger.

UN DES ASSISTANTS. — Seigneur, il faut honorer l'ordre des médecins, car ils sont utiles à tout le monde. Ordonnez donc que cet homme donne encore un vêtement [7] à celui-ci, et qu'il satisfasse à ses réclamations; d'autant plus que je connais ce médecin. C'est un très habile homme.

LE KHAN. — Puisqu'il est connu de vous, qu'il en soit comme vous dites. (*Se tournant vers le plaignant.*) — Eh! mon brave! va-t-en, et donne un manteau [8] à ce médecin..... qu'il soit content de toi. — Sèmèd-bey, envoie un ferrach avec lui. Il recevra un manteau des

mains de cet homme, et le remettra au médecin. *(Sèmèd-bey descend de l'estrade. A ce moment, le vizir fait son entrée dans le talar, tout essoufflé et, sortant un encrier* [9] *de sa poche, le place à terre devant le khân.)*

SCÈNE VI

Le vizir. — Seigneur, j'en ai assez du métier de vizir ! cela suffit. J'ai reçu la récompense de mes services ! Donnez le vizirat à qui vous en jugerez digne. Pour moi, il me faut fuir d'ici, et aller loin de ce pays mendier de porte en porte.

Le khan. — (*Stupéfait.)* Eh ! seigneur vizir, qu'est-il donc arrivé ? Quel est l'état où je vous vois ? Pourquoi ces plaintes ?

Le vizir. — Dans le monde entier, seigneur, l'éloge de votre justice, de votre équité et de votre clémence est aujourd'hui sur toutes les lèvres [10]. Par crainte

de votre justice, aucun des grands de votre cour n'oserait toucher aux biens ni à la femme d'un pauvre homme. Mais, voyez comme votre neveu, Timour-Aga, vous craint peu. Il s'introduit, en plein jour, dans la maison d'un homme comme moi, pour attenter à l'honneur de sa famille !

Le khan. — *(Saisi de colère.)* Que dites-vous, vizir? Timour-Aga a eu cette audace! Qu'est-ce à dire ?

Le vizir. — Que je passe pour un ingrat [11], si j'ai dit un mensonge ! Je l'ai vu de mes propres yeux. Je l'avais saisi pour le traîner devant vous ; mais, il m'a repoussé et il s'est sauvé.

Le khan. — Sèmèd-bey ! sors, et va chercher Timour-Aga. Mais, ne lui dis rien de tout cela. *(Sèmèd-bey s'incline et sort.)*

SCÈNE VII

Le khan. — Calmez-vous, seigneur vizir. Je vais rendre un arrêt qui servira d'exemple au monde entier.

Le vizir. — Seigneur, quand il s'est agi de justice, les rois qui vous ont précédé n'ont épargné ni leurs parents, ni leurs propres enfants. Des khalifes éminents [12] ont infligé à leurs propres fils des châtiments terribles, pour les punir d'avoir jeté les yeux sur les femmes des autres. Pour cette même faute, Sultan-Mahmoud le Ghaznévide [13] trancha, de sa propre main, la tête d'un de ses favoris. Aussi, le souvenir de leur justice durera dans le monde, à travers les temps et les siècles.

Le khan. — *(Au vizir.)* Vous verrez, tout à l'heure, vizir, que votre khân n'est inférieur en rien ni aux khalifes, ni à

Mahmoud le Ghaznévide... surtout sur ce chapitre.

SCÈNE VIII

(Sur ces entrefaites, Sèmèd-bey et Timour-Aga entrent et s'inclinent.)

LE KHAN. — *(A Timour-Aga.)* Ne vous ai-je pas défendu de vous présenter devant moi avec un poignard [14].

TIMOUR-AGA. — Mais, ... je n'ai pas de poignard.

LE KHAN. — Il m'avait semblé. Bien. — Qu'aviez-vous à faire dans le harem du vizir? *(Timour-Aga baisse la tête.)* — Le voici votre dessein : vous voulez que je sois déshonoré dans tous mes États par un fripon et un bandit, comme vous! Mais, je ne veux plus d'un pareil neveu. — Enfants! une corde! (*Quelques ferrachs s'avancent*, *un châle tout prêt à la main.)*

SCÈNE IX

LE KHAN. — Jetez ce châle au cou de ce gredin, de ce bandit! Renversez-le! *(Les ferrachs sont sur le point de lancer le châle, — les yeux des assistants se remplissent de larmes.)*

LE MAITRE DES CÉRÉMONIES ET LES INTIMES DU KHAN. — Grâce! seigneur. Il est jeune. Pardonnez-lui pour cette fois.

LE KHAN. — Par les mânes de mon père! Je ne lui pardonnerai jamais! *(Se tournant vers les ferrachs.)*— Lancez le châle! *(Les ferrachs s'avancent un peu plus. Grands ou petits, personne ne peut se contenir plus longtemps. Sans pouvoir maîtriser leur douleur, tous les assistants se mettent à gémir, et se jettent à terre, en priant et en suppliant.)*

TOUS ENSEMBLE. — Grâce! seigneur, n'ordonnez pas sa mort. Soyez généreux.

C'est le seul enfant de sa mère. *(Ils gémissent et se lamentent.)*

Le khan. — Non, impossible ! Dieu m'en préserve ! *(Au comble de la colère, il se tourne vers les ferrachs.)* Ne vous ai-je pas dit de lancer le châle ? fils de chiens ! *(Les ferrachs font un nouveau mouvement, et s'avancent un peu plus, le châle à la main.—Timour-Aga porte vivement la main derrière sa ceinture, et en tire un pistolet qu'il dirige vers les ferrachs. Ceux-ci, effrayés, se dispersent. — Alors, Timour-Aga saute hors de la mêlée, et s'échappe.)*

SCÈNE X

Le khan. — *(En criant après lui.)* Attrappez-le ! Ne le laissez pas échapper ! *(Tout le monde se remue, mais, personne ne poursuit Timour-Aga.)*

Le khan. — *(Regardant les nobles,*

d'un air courroucé.) Ah ! vous ne méritez pas toutes mes bontés! Pourquoi avez-vous laissé partir ce bandit ? *(Personne ne répond.)*

SCÈNE XI

LE KHAN. — Sèmèd-bey ! *(Celui-ci s'avance).* Prends vite avec toi cinquante soldats, [15] et, quel que soit le lieu du monde où il se cache, trouvez-le, prenez-le, et amenez-le ici, les poings liés. Tant que je ne l'aurai point mis à mort, le pays ne sera pas tranquille, et mon cœur ne trouvera pas le repos.

SÈMÈD-BEY. — Bien, seigneur. *(Il sort.)*

SCÈNE XII

LE KHAN. — *(Aux grands de la cour.)* Allez : vous êtes congédiés. *(Chacun sort de son côté.)*

SCÈNE XIII

Le khan. — (*Se levant.*) Aziz-Aga ! (*Celui-ci s'avance.*) La barque est-elle prête?

Aziz-Aga. — Oui, seigneur, elle est prête.

Le khan. — (*Se levant.*) Allez, vizir, et soyez tranquille. Ne vous chagrinez pas : votre vengeance [16] ne restera pas à terre. Prenez cet anneau, et donnez-le à Niça-Khanoum. J'ai envoyé chez l'orfèvre, aujourd'hui même, et on m'a apporté cette bague exprès pour elle. Occupez-vous des préparatifs de la noce. Il faut qu'elle ait lieu dans une semaine.

Le vizir. — Bien, seigneur. J'accomplirai les ordres de votre Altesse. (*Le vizir s'incline et sort. — Ensuite le khân et Aziz-Aga montent en bateau, pour aller à la promenade.*)

Le rideau tombe.

FIN DE L'ACTE TROISIÈME



NOTES SUR L'ACTE TROISIÈME

1. Le *divân* est un conseil tenu soit au palais du souverain, soit à celui du grand vizir, en Turquie, ou du gouverneur, dans une province persane : c'est un tribunal qui juge immédiatement et sans appel.

2. Le *talar* est une estrade élevée où se tient le khân, assis sur son trône.

3. Le mot *lotkè* qui est employé ici, pour désigner une barque ou un bateau de plaisance, est d'origine étrangère. C'est le mot russe *lodka*.

4. Citation du Coran. Voici la traduction intégrale du verset, telle que la donne M. Kazimirski : « Dans ce code (le Pentateuque), nous avons prescrit aux Juifs : âme pour âme, œil pour œil, nez pour nez, oreille pour oreille, dent pour dent. Les blessures seront punies par la loi du talion. Celui qui, recevant le prix de la peine, le changera en aumône, fera bien ; cela lui servira d'expiation de ses péchés. Ceux qui ne jugeront pas d'après les livres que nous avons fait descendre d'en haut sont infidèles. » Ch. V, verset 49. Voici

encore les autres passages du Coran qui traitent de cette importante matière : ch. II, versets 173-175 et ch. XXII, verset 59. La doctrine contenue dans ces versets a été expliquée, après la mort de Mahomet, par la *sonna* ou recueil des traditions.

5. Le plaignant s'exprime ici dans un de ces patois du nord de la Perse, qu'on a désignés sous divers noms : (guilèk, mazèndèrani, talich, etc.), et qui ont entre eux de très grandes ressemblances. Dans un article paru récemment dans le *Journal asiatique*, M. Clément Huart propose de réunir tous ces patois et ces divers dialectes sous la dénomination commune de pehlevi musulman. (Voyez *les quatrains de Bâbâ Tâhir 'uryân*, publ. trad. et annot. par M. Clément Huart. *Journal asiat.* Nov.-Déc. 1885.)

6. Mot à mot : « qu'il le rendrait gras », expression très usitée en Perse. Pour demander à un Persan des nouvelles de sa santé, on lui dit : « Votre nez est-il gras ? »

7. L'usage de donner en cadeau des vêtements est très ancien en Orient. On sait que le Grand-Seigneur avait pour usage, autrefois, de donner une pelisse d'honneur aux ambassadeurs européens. On appelait du nom de *khèla* les vêtements offerts ainsi par le sultan, et c'est ce mot qui a passé dans notre expression, vêtements de *gala*.

8. Mot à mot : « un morceau de drap ».

9. Le *qalèm-dân* est, en quelque sorte, le symbole des fonctions de vizir, comme le portefeuille pour nos ministres européens. C'est une boîte

longue, et généralement ornée de peintures ou d'inscriptions, qui contient les *qalèms* dont les Orientaux se servent pour écrire. A un des bouts de cette boîte se trouve un encrier. Le qalèmdân se porte, passé dans la ceinture.

10. Mot à mot : « est l'oraison de toutes les lèvres.

11. Mot à mot : « que le sel de votre faveur m'aveugle ! » Voir acte II, note 4.

12. Allusion au khalife Omar. La sévérité et la justice de ce khalife sont légendaires en Orient, et les auteurs arabes et persans en rapportent bien des exemples.

13. Il s'agit ici de Mahmoud, fils de Sèbèktèguïn, qui fut le fondateur de la dynastie des Ghaznévides, et dont le nom est resté justement populaire en Perse, à cause de ses victoires dans l'Inde et de la splendeur de sa cour de Ghazna. C'est sous le règne de ce prince (de 388 à 421 de l'hégire) que vivaient la plupart des grands poètes de la Perse, et, parmi eux, au premier rang par le talent, Fèrdouci, l'auteur du Livre des Rois.

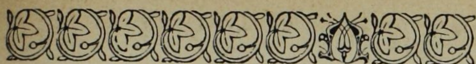
14. Le *qama* ou mieux, *(gama)*, est un poignard à lame droite et large. Le sens primitif du mot est « cheville, coin ».

15. Nous traduisons ici le mot *ghoulam* par soldat. Nous avons dit plus haut que ce s nt des espèces de pages ou de gardes du corps.

16. Mot à mot : « talion ».



ACTE QUATRIÈME



ACTE QUATRIEME

L'action se passe dans la chambre de Cho'lè-Khanoum où celle-ci se tient assise, en compagnie de Niça-Khanoum. Les deux jeunes femmes, toutes troublées et dans l'attente, causent entre elles.

SCÈNE PREMIÈRE

Niça-Khanoum. — Je ne comprends pas ce qui se passe. Que leur est-il donc arrivé? Mas'oud qui ne revient pas nous apporter des nouvelles ! Mon cœur est tout troublé.

Cho'lè-Khanoum. — Mais, pourquoi donc ton cœur est-il troublé, puisque

d'après toi-même, le khân ne peut rien contre Timour-Aga ?

Niça-Khanoum. — C'est vrai. Il ne peut rien contre lui. Mais, je crains d'être séparée de Timour-Aga, et cette séparation me serait plus dure que la mort. *(A ce moment entre Aga-Mas'oud.)*

SCÈNE II

Cho'lè-Khanoum. — Ah ! Aga-Mas'oud ! Voyons, dis-nous ce qui s'est passé.

Aga-Mas'oud. — Que voulez-vous qui se soit passé ? Le vizir s'est plaint au khân. Celui-ci a envoyé chercher Timour-Aga qu'il a voulu faire étrangler. Mais, Timour-Aga a tiré un pistolet, a écarté les ferrachs, et s'est échappé de leurs mains. Alors, le khân a chargé une troupe de cinquante soldats de le rechercher partout où il se trouverait, et de le lui amener, prisonnier et les mains liées, pour

qu'il le fasse mettre à mort. Maintenant, on occupe la ville, et on fouille toutes les maisons, à la recherche du fugitif. *(Niça-Khanoum pousse un cri de douleur.—Au même instant, la porte s'ouvre, et Timour-Aga entre dans la chambre).*

SCÈNE III

CHO'LÈ-KHANOUM. — Grand Dieu ! mon cher, que faites-vous? Pourquoi êtes-vous venu ici? Comment êtes-vous entré ? Vous avez donc un cœur de lion, et vous ne craignez donc pas pour votre vie?

TIMOUR-AGA. *(Le sourire aux lèvres).* — Pourquoi craindrais-je? Qu'est-il donc arrivé?

CHO'LÈ-KHANOUM. — Demandez-moi plutôt ce qui n'est pas arrivé! Le khân a envoyé à votre recherche pour qu'on vous saisisse et qu'on vous mène à lui. Il veut vous faire mettre à mort. Pourquoi donc

venez-vous ici, comme cela, l'esprit tranquille ? — Aga-Mas'oud, pour l'amour de Dieu ! sors, et veille à ce que personne ne vienne. *(Aga-Mas'oud sort.)*

SCÈNE IV

TIMOUR-AGA. — Vous pensiez donc alors que, de peur d'être tué, je ne viendrais pas voir Niça-Khanoum aujourd'hui ? Si, car je lui ai donné ma vie entière [1]. Mais, ce n'est pas sans une intention arrêtée que je suis venu. Cette nuit même, je veux enlever Niça-Khanoum et l'emmener hors de cette maison, car je ne peux pas la laisser ici plus longtemps. Votre mari a commencé par m'offenser : je ne peux plus laisser chez lui ma fiancée, et continuer à venir ici, comme par le passé.

CHO'LÈ-KHANOUM. — Très bien : j'y consens. Mais, il n'était pas prudent de venir ici, en plein jour. Ne savez-vous pas, vous-

même, que Ziba-Khanoum a placé partout des espions pour nous épier, vous faire mettre à mort, au moindre prétexte, et nous déshonorer, nous autres? — Ce qu'il faut, maintenant, c'est que d'une façon quelconque, vous vous retiriez d'ici, et qu'à minuit vous soyez devant la porte, avec des gens et des chevaux. A cette heure-là, je ferai sortir Niça-Khanoum que je vous confierai. Enlevez-là, alors, et détalez!

Timour-Aga. — Et toi, Niça, consens-tu?

Niça-Khanoum. — Oh! oui, j'y consens. Il n'y a plus d'autre moyen. *(A ce moment Aga-Mas'oud crie, du seuil de la porte.)*

SCÈNE V

Aga-Mas'oud. — Grand Dieu! le vizir vient.

Cho'lè et Niça-Khanoum. *(Toutes pâles.)* — Oh! mon cher, de grâce! Timour-

Aga! mettez-vous là derrière ce rideau. Nous verrons si nous pourrons faire partir ce méchant.

TIMOUR-AGA. *(Sans se troubler, et tout tranquillement.)* — Je ne veux plus me cacher derrière ce rideau. Laissez-le venir : qu'il me voie ici.

CHO'LÈ et NIÇA-KHANOUM. *(Elles se jettent à ses pieds, et embrassent ses genoux, en proie à la plus vive émotion.)* — Pour l'amour de Dieu ! ne vous jetez pas audevant de la mort [2]. Par le tombeau de votre père! cachez-vous derrière ce rideau.

TIMOUR-AGA. — Jamais !

AGA-MASO'UD. *(Entrant, pour la deuxième fois, sa tête par l'embrasure de la porte.)* — Eh ! le vizir vient.

CHO'LÈ et NIÇA-KHANOUM. — Ayez pitié de nous, Timour-Aga. Si le vizir vous trouve ici, encore cette fois, il nous fera certainement mettre à mort.

TIMOUR-AGA. — Allons, c'est bien par égard pour vous que je cède. *(Il se cache*

derrière le rideau ; une seconde après, le vizir entre dans la chambre.)

SCÈNE VI

Le vizir. — Je suis content de vous trouver ici toutes deux réunies. J'avais besoin de causer avec vous, et il faut que vous me prêtiez votre attention. — Si nous donnons ta sœur en mariage au khân, tu sais, Cho'lè, combien ton rang et le mien en seront élevés. Ne dois-tu pas, alors, songer à ta bonne renommée et éviter de te compromettre ? Il ne faut pas qu'on puisse dire que la belle-sœur du khân a des intrigues avec des étrangers.

Cho'lè-Khanoum. *(Lentement, et avec calme.)* — Voyons, dites : avec qui ai-je des intrigues ?

Le vizir. — Avec Timour-Aga, par exemple, puisque je l'ai trouvé dans ta chambre.

CHO'LÈ-KHANOUM. — Oui, en compagnie de votre femme Ziba-Khanoum ; derrière ce rideau.

LE VIZIR. — C'est vrai. Je ne te soupçonne pas. Il se peut bien que ce soit Ziba-Khanoum qui soit en faute. Ce que je t'en dis là est seulement pour que tu fasses en sorte [3] qu'on n'aille pas rapporter au khân de mauvais propos sur ton compte. Cela pourrait le refroidir vis à vis de Niça-Khanoum..... et il est maintenant tout épris de Niça. Il m'a ordonné de préparer le mariage pour la semaine prochaine, et voici l'anneau qu'il lui offre. — Viens ici, Niça : prends cet anneau, et mets-le à ton doigt. *(Il met l'anneau dans la main de Niça-Khanoum.)*

NIÇA-KHANOUM. — Une fille dont on soupçonne la sœur, n'est pas digne du khân. Remportez cet anneau. Quand vous aurez trouvé une femme digne du khân, vous le mettrez au doigt de cette femme. *(Elle pose la bague à terre, devant le vizir, et elle sort.)*

SCÈNE VII

Le vizir. *(En criant après Niça-Khanoum.)* — Eh ! ma fille, est-ce que je soupçonne ta sœur ? C'est un conseil que je lui ai donné.

Cho'lè-Khanoum. — Ne valait-il pas pas mieux donner ces conseils à votre femme Ziba-Khanoum ?

Le vizir. — Oui,... demain je lui parlerai bien plus sévèrement.

Cho'lè-Khanoum. — Pourquoi attendre à demain ? Ne pouvez-vous pas y aller aujourd'hui ?

Le vizir. — Maintenant, ce n'est pas nécessaire. En admettant que Timour-Aga ait été son amant, il a été châtié. Ou on l'a retrouvé, et il va être mis à mort ; ou il a réussi à s'échapper, et il ira, loin de ce pays, mendier de porte en porte. Il est donc inutile d'en reparler. Il faut s'occu-

per de préparer le mariage de Niça-Khanoum.

CHO'LÈ-KHANOUM. — Eh bien, allez dans la chambre de ma mère : vous causerez de cela avec elle. Ce n'est pas mon affaire.

LE VIZIR. — Va appeler ta mère. Qu'elle vienne : nous causerons ici. *(A ce moment, la porte s'ouvre, et Pèri-Khanoum entre, avec Niça-Khanoum. Le vizir, se tournant vers Pèri-Khanoum.)*

SCÈNE VIII

LE VIZIR. — Ah ! vous avez bien fait de venir ici. Donnez-vous la peine de vous asseoir.

PÈRI-KHANOUM. — Que vos douleurs retombent sur mon âme [1] ! Ce n'est pas le moment de m'asseoir. Si vous sortez, je ne peux pas vous revoir. Ecoutez-moi : j'ai à vous parler. Mon Dieu ! vous êtes si

occupé qu'on ne peut pas vous voir.

Le vizir. — C'est vrai; surtout ces jours-ci : je n'avais pas un moment de loisir Voyons, dites-moi ce que vous voulez me demander.

Pèri-Khanoum. — Oh! rien de bien difficile. — J'étais allée demander un amulette à Qourbân, le diseur de bonne aventure, pour que Dieu vous donne un enfant, de ma fille Cho'lè. Le devin m'a écrit un amulette, [5] et m'a dit : « Vous préparerez un plat de froment, trois fois grand comme la tête du vizir, et vous le distribuerez aux pauvres. » Il faut donc maintenant que je prenne trois fois la mesure de votre tête, pour ne pas laisser passer l'heure de la soupe.

Le vizir. — Vous me faites là une étrange proposition, ma bonne ! Tant que ma tête sera sur mes épaules, comment pourrez-vous en prendre la mesure ?

Pèri-Khanoum. — Si, si, je peux : c'est très facile. Le sorcier m'a indiqué, lui-même, le moyen. Il faut placer un grand

pot sur votre tête, et le pot qui la contiendra, en sera la mesure. Niça-Khanoum, apporte-moi un vase.

SCÈNE IX

(Niça-Khanoum sort, et rapporte un petit vase que Aga-Mas'oud avait préparé. Aussitôt, Pèri-Khanoum lève le bras, et, doucement, ôte au vizir son bonnet.)

Le vizir. — Quoique ce soit là une cérémonie peu convenable, je ne m'y opposerai pas. Il faut faire comme on vous a dit. Que Dieu daigne exaucer le désir de Cho'lè-Khanoum !

Pèri-Khanoum. — Bien ; merci. — Niça, place le pot sur sa tête. *(Niça-Khanoum met le vase sur la tête du vizir, mais, le pot n'arrive qu'aux sourcils, et ne va pas plus loin. Niça-Khanoum appuie très fort pour qu'il s'enfonce.)*

Le vizir. *(Levant les deux bras.)* —

Ouf ! de grâce ! que faites-vous ? Mon nez est brisé ! doucement ! *(Il enlève le pot de sa tête.)*

Pèri-Khanoum. *(Aussitôt.)* — Ma fille, apporte un pot plus grand. *(Niça-Khanoum rapporte, en courant, un grand vase.)*

Le vizir. — Eh ! ma bonne amie, pour l'amour de Dieu ! ne serait-il pas possible de remettre cela à plus tard ? Maintenant, je voudrais vous parler : j'ai quelque chose à vous dire.

Pèri-Khanoum. — Non, non, mon cher ; ce n'est pas possible. Le moment favorable passerait. Ne vous fâchez pas : c'est l'affaire d'une minute, et c'est pour vous que nous nous donnons tout ce mal. *(En pleurant.)* Je suis à la fin de ma vie... et je mourrais sans avoir vu un petit enfant sur les genoux de Cho'lé ! *(Elle se tourne, les yeux remplis de larmes, vers Niça-Khanoum.)* Ma fille, place le pot. C'est celui-là que tu aurais dû apporter tout d'abord.

SCÈNE X

(Niça-Khanoum place le vase qui s'enfonce au-dessous de la gorge du vizir. Aussitôt, Pèri-Khanoum fait signe à Cho'lè, en lui montrant le rideau. Celle-ci le soulève sans bruit, et, en tirant Timour-Aga, le mène jusqu'à la porte. — Timour sort par la porte du fond. Niça enlève alors le pot.)

SCÈNE XI

Le vizir. — Ah ! maintenant, ma chère, asseyez-vous. Je veux vous parler à mon tour.

Pèri-Khanoum. — Voyons, mon fils. *(Comme elle se dispose à s'asseoir, un bruit de voix s'élève du milieu de la cour. Une minute après, Timour-Aga entre*

dans la chambre, un pistolet à la main. Le vizir se met à trembler, en l'apercevant.)

SCÈNE XII

TIMOUR-AGA. — Vous ne rougissez donc pas des bontés que mon père a eues pour vous [6]? Vous voulez donc, injustement et sans raison, me faire mettre à mort ? Mais, on ne me tuera pas, tant que je ne vous aurai pas tué! *(Il dirige son pistolet vers le vizir.)*

CHOLÈ-KHANOUM. *(Se jetant aux pieds de Timour-Aga, et l'implorant.)* — Grâce! Timour-Aga : retenez votre main ; contenez-vous. *(Timour-Aga retire son bras. — A ce moment, Sèmèd-bey entre dans la chambre, avec quelques soldats, et se tient debout sur le seuil.)*

SCÈNE XIII

Timour-Aga. — Sèmèd-bey, quel est ton dessein ? Que veux-tu faire ?

Sèmèd-bey. — Seigneur, nous sommes vos serviteurs et ceux de votre père. De quel droit vous manquerions-nous de respect ? Mais, vous le savez, vous-même : c'est l'ordre du khân. Nous devons vous amener à lui.

Timour-Aga. — Vous ne pourrez pas m'amener vivant devant lui. Voulez-vous donc lui rapporter ma tête ? Mais, ma tête elle-même, ne tombera pas si facilement dans la main de personne ! Allons, aie le courage de venir la prendre. Avance.

Sèmèd-bey. — Seigneur, supposez que vous atteigniez et que vous tuiez un homme, avec ce pistolet : vous ne pourrez pas tuer aussi les cinquante soldats qui me suivent. Tout cela est bien inutile. Le

khân s'est calmé, et il s'est engagé à ne vous rien faire : il en a donné sa parole.

Timour-Aga. — Je ne me fierai jamais à sa parole ni à ses actes. Comment donc a-t'il tenu déjà ses promesses pour qu'on puisse s'y fier ?... C'est comme j'ai dit. *(A ce moment, pour la deuxième fois, un bruit de voix s'élève du fond de la cour. — Sèlim-bey, grand maître des cérémonies, et Riza, frère de lait de Timour-Aga, entrent dans l'appartement.)*

SCÈNE XIV

Sèlim-bey. — Arrière ! Sèmèd-bey. Salut à vous, ô Timour-Aga. Le khân, votre oncle, était allé faire une promenade en mer. Tout à coup, un vent contraire s'est levé ; le bateau a été englouti, et le khân s'est noyé. — Maintenant, le peuple est réuni autour du palais, attendant que vous lui fassiez l'honneur de vous asseoir

au trône du pouvoir [7] et de reprendre la place de votre père.

TIMOUR-AGA. — Est-ce vrai, Riza?

RIZA. – Oui, seigneur, c'est vrai : daignez donc venir avec nous. *(A ce moment, le vizir et Sèmèd-bey s'avancent et se prosternent, la face contre terre.)*

LE VIZIR et SÈMÈD-BEY. — Seigneur, que nous soyons votre rançon ! faites-nous grâce.

TIMOUR-AGA. — Relève-toi, Sèmèd-bey, et retire-toi. *(Sèmèd-bey se relève, et se retire dans un coin.)*

TIMOUR-AGA. *(Se tournant vers le vizir.)* — Vizir, voici la raison de mes visites dans votre maison. J'aimais, et j'aime encore votre belle-sœur, Niça-Khanoum. Je voulais la prendre pour femme, selon l'ordre de Dieu, selon la loi du Prophète, et avec votre propre agrément. Mais, pour satisfaire quelques lointains projets de grandeurs, vous vouliez la donner en mariage à ce maudit, et c'est pour cette raison que je ne pouvais vous exposer ma de-

mande. C'est là la cause de vos mauvais soupçons à mon égard et de votre dessein de me tuer. Mais, les événements célestes rendent vains les projets des hommes [8]. Dieu, qui selon les exigences de la justice, donne au riche, comme au pauvre, la récompense de leurs œuvres, a sauvé l'innocent, et a fait arriver le contraire de vos désirs. — Maintenant, en raison des injustices que vous avez commises pendant le temps de votre pouvoir, vis à vis du peuple et de vos subordonnés, je ne peux pas vous confier, une seconde fois, la charge du vizirat, et vous maintenir dans vos anciennes fonctions. Je sais, en effet, qu'il est impossible d'arracher de l'esprit d'un homme les mauvaises habitudes qu'il a contractées, de façon à ce qu'il travaille ensuite à la prospérité publique, selon les voies de la justice. Mais, vous avez mangé le sel de ma famille [9] : je ferme les yeux sur vos fautes passées. Dorénavant, et pendant toute la durée de votre vie, vous recevrez de moi une pension, et vous res-

terez à la tête de votre maison et de votre famille, dans la tranquillité la plus complète et le calme le plus absolu. — Mais, dans l'intérêt des affaires publiques, vous ne serez plus chargé des fonctions du vizirat. L'ingérence de vos pareils dans les affaires de l'État est contraire à la justice et à l'humanité. Aussi, le prince qui veut faire prospérer, selon les règles de l'équité, les intérêts de son royaume, et mener ses sujets dans la voie du progrès, doit destituer les ignorants, les incapables et les ambitieux, et confier les affaires de son royaume à des hommes instruits, habiles et désintéressés. Il ne doit pas donner accès aux affaires des serviteurs de Dieu à des gens dont l'habitude est l'avidité et la vénalité, qui, contre tout droit et toute justice, ne se servent de leur pouvoir que pour leurs propres intérêts. Il agira ainsi pour faire prospérer les affaires de l'État et du peuple, et pour donner la paix et le bonheur à tous ses sujets, esclaves et hommes libres.

— Mais il me semble qu'il est inutile d'en dire plus long sur ce chapitre. Il faut mettre la main à l'œuvre, et achever les préparatifs de la noce. Pour vous, vous préparerez tout ce qui est nécessaire à Niça-Khanoum. S'il plaît à Dieu, le décret de la cérémonie sera rendu, la semaine prochaine, et ce sera bientôt terminé. — Ma chère Pèri-Khanoum, madame Cho'lè-Khanoum, que Dieu vous garde. Occupez-vous de ce qui vous concerne, pour les préparatifs du mariage.

Pèri-Khanoum et Cho'lè-Khanoum. — Que Dieu fasse durer votre vie et votre règne, seigneur. Puissiez-vous posséder le pouvoir, pendant cent ans encore! (*Timour-Aga sort avec les assistants. Le vizir, abasourdi, reste dans sa maison.)*

Les soldats *(A gorge déployée, au milieu de la cour :)* Vive Timour-khân!

(Le rideau tombe.)

FIN DU VIZIR DE LÈNKÈRAN



NOTES SUR L'ACTE QUATRIÈME

1. Littéralement : « j'ai placé cette tête sur son chemin ».

2. Littér. « ne vous plongez pas dans des flots de sang ».

3. Mot à mot : « que tu aies une manière de t'asseoir et de te lever telle que,... etc. »

4. Formule de politesse, et expression de respect.

5. Les amulettes persans sont généralement des versets du Coran que le sorcier écrit sur de petits carrés de papier. S'il s'agit, par exemple, de guérir un malade, on lui fait boire de l'eau ou une potion quelconque dans laquelle on a fait tremper l'amulette, jusqu'à ce que les caractères de l'écriture aient été entièrement lavés. Naturellement, le verset varie, selon le but qu'on se propose d'atteindre. Quelquefois, au lieu de citations du Coran, le devin se contente d'écrire, sur un papier quadrillé et divisé en petites cases, un certain nombre de lettres arabes ou de signes sans autre signification que celle qu'il prétend leur donner. Ce procédé est encore en usage aujourd'hui en Algérie où les diseurs de

bonne aventure obtiennent auprès des Arabes plus de crédit que nos meilleurs médecins. Ces sortes d'amulettes se portent souvent sur le corps, comme des scapulaires : on les enferme alors dans des petits sacs de cuir brodé.

6. Mot à mot : « que les bontés de mon père vous soient interdites ! »

7. Littér. « sur le coussin du pouvoir ».

8. Cette maxime est cadencée et rhythmée, dans le texte, ce qui plaît beaucoup aux Persans. Toute cette harangue est d'ailleurs dans le goût de la littérature sassanide.

9. Cest à dire : vous êtes le protégé de ma famille ».

FIN DES NOTES SUR LE VIZIR DE LENKÈRAN



LES PROCUREURS

COMÉDIE EN TROIS ACTES

LES PROCUREURS

COMÉDIE EN TROIS ACTES

PAR

MIRZA FÈTH-ALI AKHOND-ZADÈ

PERSONNAGES DE LA PIÈCE

SÈKINÈ-KHANOUM, jeune fille de dix-huit ans, sœur de feu Hadji-Ghafour.
AZIZ-BEY, fiancé et amoureux de Sèkinè-Khanoum.
ZOBÈÏDÈ, tante paternelle [1] de Sèkinè-Khanoum.
ZÈÏNÈB, concubine [2] de feu Hadji-Ghafour.
AGA-ABBAS, frère de Zèïnèb.
AGA-SÈLMÂN, le fils du fabricant de tamis, avocat de Sèkinè.
AGA-MÈRDÂN, le fils du confiseur, avocat de Zèïnèb.
AGA-HAÇÂN, négociant.
AGA-KÈRIM, chef des courtiers.
GOUL-SÈBAH [3], servante de Sèkinè-Khanoum.
Le Président du tribunal.

AGA-RÈHIM, AGA-DJÈBBAR, AGA-BÈCHIR, AGA-SÈTTAR,	assesseurs du tribunal.

L'Inspecteur du marché.

HÈPOU, CHÈÏDA, QOURBÂN ALI, HANIFÈ,	témoins de Zèïnèb
BÈDÈL, QAHRÈMÂN, GHAFFAR, NÈZÈR,	soldats, témoins de Sèkinè-Khanoum.

Le chef des huissiers.
ECÈD, domestique du président du tribunal.
NACIR, fèrrach.
Un enfant de sept mois.



NOTES SUR LES PERSONNAGES

1. Les Orientaux distinguent la tante paternelle *(ammè)* de la tante maternelle *(khalè)*.

2. Le mot « *Mot'è* » que nous rendons ici par concubine, désigne, en réalité, une femme qui a contracté un mariage temporaire. Ces sortes d'unions n'ont pas été établies par le Coran, mais elles sont justifiées par la loi. En somme, le mariage temporaire n'est qu'un concubinage légal. Les quelques conditions dont le législateur a entouré cette forme d'union, sont dérisoires; voici d'ailleurs les principales, d'après le savant ouvrage de M. Querry (*Droit musulman chiite*). « Tout homme libre ou esclave peut épouser en mariage temporaire autant de femmes qu'il veut. » T. I, p. 673, parag. 243. — « Quatre conditions sont indispensables à la validité de ce mariage : le contrat, la légalité, le douaire et le terme. » P. 689, parag. 359. — « La femme, pour pouvoir contracter un mariage temporaire, doit professer une des quatre religions révélées : l'islamisme, le

judaïsme, le christianisme ou le magisme... » P. 690, parag. 366. — « Le mari d'une femme libre ne peut contracter un mariage temporaire avec une esclave, sans le consentement de la femme libre, sous peine de nullité du second mariage. » *Id.*, parag. 371. — « La femme musulmane ne peut contracter un mariage temporaire avec un homme professant une autre religion que l'islamisme. » *Id.*, parag. 372. — Ce sont là toutes les incapacités résultant de la qualité des personnes; le législateur se borne à recommander encore d'éviter une pareille union avec une femme de mauvaise vie ou avec une jeune fille vierge privée de son père. *Id.*, parag. 372 et 373. — Parmi les conditions exigées pour la validité du mariage temporaire, il en est deux qui pourraient avoir peut-être quelque importance, mais que la loi n'établit que pour les effacer presque entièrement : c'est d'abord le douaire que le mari doit payer à la femme après l'expiration du mariage, et ensuite le terme fixé pour la durée de l'union. Voici, textuellement, ce que la loi chiite dit à propos du douaire : « La quotité du douaire peut être considérable ou insignifiante; elle peut même ne consister qu'en *une poignée de blé.* » P. 692, parag. 383. Quant à la durée du contrat, d'après les articles 392 et 394, « elle peut être considérable ou de bref délai ; elle peut s'étendre à une ou plusieurs années, à un ou plusieurs mois ou jours. » — « Elle peut être fixée *pour une fraction d'un jour*, pourvu que le moment de l'expiration en soit déterminé formellement, par exem-

ple : si elle était fixée à midi ou au coucher du soleil. » — Comme on le voit, il est difficile d'imaginer une loi plus immorale et moins gênante.

Il est évident qu'une pareille union ne peut produire des effets aussi considérables que le mariage légitime; aussi « les époux mariés temporairement n'héritent pas l'un de l'autre, *soit que le contrat renferme une clause à cet effet, soit qu'il n'en fasse pas mention.* » Ainsi donc, une femme mariée sous le régime du mariage temporaire n'hérite pas de son mari. Mais, les enfants nés de ce mariage, ont droit à la succession de leur père. La loi les appelle à cette succession, de concert avec les descendants du premier degré, avant les frères, sœurs, aïeuls, oncles et tantes, du défunt. C'est là toute l'idée et tout le sujet de la comédie « les Procureurs ». — Si Hadji-Ghafour a laissé un fils, celui-ci est l'unique héritier de la succession; s'il n'a pas laissé d'enfant, toute sa fortune doit revenir à sa sœur Sèkinè-Khanoum.

3. Goul-Sèbah, nom propre; litt. « fleur du matin ».



ACTE PREMIER



ACTE PREMIER

L'action se passe dans la maison de Hadji-Ghafour, négociant décédé.

SCÈNE PREMIÈRE

Debout devant la fenêtre, Sèkinè-Khanoum, sœur de Hadji-Ghafour, appelle sa servante Goul-Sèbah.

SÈKINÈ-KHANOUM. — Goul-Sèbah ! Goul-Sèbah !

GOUL-SÈBAH. *(Entrant dans la chambre.)* — Voilà, madame. Que désirez-vous ?

Sèkinè-Khanoum. — Ne sais-tu pas, Goul-Sèbah, les tracas que mon effrontée de belle-sœur me lance à la tête ?

Goul-Sèbah. — Non, madame. Que puis-je savoir ?

Sèkinè-Khanoum. — Elle a fait prévenir le président du tribunal qu'elle s'opposait à ce qu'il me délivrât l'argent que mon frère avait déposé entre ses mains. Elle prétend que cette somme doit lui revenir à elle. Par Dieu ! Goul-Sèbah, a-t'on vu pareille chose en ce monde ? Je ne sais quelle faute j'ai commise envers Dieu ; mais les choses s'arrangent toujours pour que la fortune me soit contraire.

Goul-Sèbah. — Madame, pourquoi vous faites-vous de pareilles idées ? Pourquoi donc la fortune vous serait-elle contraire ?

Sèkinè-Khanoum. — Tu sais, Goul-Sèbah, que j'aime éperdûment Aziz-bey. Pendant deux années entières, le malheureux a supplié mon frère défunt de lui accorder ma main : mon frère n'y a pas

consenti, parce que Aziz-bey est fils de sunnite, [1] et fonctionnaire du gouvernement. Maintenant que mon frère est mort, et que je suis libre [2] de disposer de moi-même, je voulais entrer en possession de l'argent qu'il m'a laissé, pourvoir tranquillement à mes besoins, et réaliser le vœu de mon cœur. Et voilà que mon effrontée de belle-sœur a réclamé, et qu'elle a fait opposition au versement de l'argent ! Maintenant, il nous faut avoir les soucis d'un procès.

Goul-Sèbah. — Madame, est-ce que votre belle-sœur n'a pas de droits à l'héritage de votre frère ?

Sèkinè-Khanoum. — Eh! non. Quels droits aurait-elle? Elle n'était pas sa femme légitime pour hériter de sa fortune. Elle n'a même pas un enfant qui puisse être co-partageant ! Je ne sais vraiment pas pourquoi elle a réclamé.

Goul-Sèbah. — Ne pensez pas à tout cela, madame. S'il plaît à Dieu, on ne pourra rien contre vous. — Mais, faites une

promesse à votre servante : je prierai Dieu pour qu'il arrange votre affaire, et pour que vous parveniez bientôt au but de vos désirs.

SÈKINÈ-KHANOUM. — Que désires-tu? Quelle promesse veux-tu que je te fasse?

GOUL-SÈBAH. — Promettez-moi, lorsque vos affaires seront arrangées, grâce à Dieu, et que vous aurez touché toute votre fortune, promettez-moi de faire aussi les frais de mon mariage et de me donner un mari.— A part cela, que puis-je désirer?

SÈKINÈ-KHANOUM. — Très bien. Prie Dieu pour que notre procès soit bientôt terminé, et je te donnerai un mari à toi aussi. — Maintenant, pars, va chez Aziz-bey, et dis lui de venir : je veux voir ce qu'il dit de tout cela. Le président du tribunal m'a fait inviter à prendre un avocat [3] pour soutenir ma cause. Maintenant, je n'ai personne, en ce pays, que Aziz-bey et une tante paternelle; et encore,..... celle-là, c'est une femme : que peut-elle faire ?

Goul-Sèbah. *(Elle sort et revient aussitôt.)* — Madame, voici justement Aziz-bey qui vient ici. *(Aussitôt Sèkinè Khanoum ferme la fenêtre, et Aziz-bey entre dans la chambre.)*

SCÈNE II

Aziz-bey. *(Brusquement.)* — Voilà enfin où tu m'as conduit, Sèkinè !

Sèkinè-Khanoum. *(Surprise.)* — Moi ! Où t'ai-je conduit ?.... Mais, qu'est il donc arrivé, pour que tu aies ainsi l'air sombre et irrité ?

Aziz-bey. — Ecoute-moi, Sèkinè Voilà deux ans, tu le sais, qu'au sortir de l'école, j'ai été pris du mal d'amour pour toi, au point de n'avoir plus la force de sortir de ma maison. Quoique ton frère m'ait maltraité, et qu'il se soit efforcé de nous séparer, pendant tout ce temps-là, j'ai fait preuve de constance et j'ai sup-

porté sa rigueur. Mon amour, au contraire, s'est accru de jour en jour, et, dans l'espoir que notre union me serait enfin accordée plus tard, j'ai enduré patiemment toutes les violences et toutes les persécutions. Maintenant, le moment de notre union approchait et rendait mes pensées plus riantes, j'avais enfin un peu de calme..... et j'apprends qu'on veut encore me rendre malheureux !

SÈKINÈ-KHANOUM. — Que dis-tu ? Parle plus clairement pour que je sache ce que tu veux dire. Je ne te comprends pas.

AZIZ-BEY. — Pourquoi ne comprends-tu pas ? Ne le sais-tu pas toi-même ? Hier, Aga-Haçân, le négociant, a envoyé la femme du prévôt [4] des marchands, celle du maire [5] et celle de Molla-Baqir [6], auprès de ta tante, pour lui demander ta main. Ta tante leur a donné sa parole.

SÈKINÈ-KHANOUM. — Bah ! ma tante a parlé en l'air. Qui est-ce qui fait attention à ses paroles [7] ?

AZIZ-BEY. — Non, je ne peux pas gar-

der cela plus longtemps. Il faut que tu fasses appeler ta tante, tout de suite, et que je t'entende, de mes propres oreilles, lui déclarer que tu ne seras jamais la femme de Aga-Haçân ; ou bien, il faut que je me décide à tuer Aga-Haçân, aujourd'hui même... et advienne que pourra! — Qu'est-ce que que c'est que ce Haçân ? Ce boutiquier ! Il aura voulu marcher sur mes brisées [8], s'adresser à ma fiancée et passer sur mon chemin.... Par Dieu ! je vais aller lui arracher les boyaux avec ce poignard !

Sèkinè-Khanoum. — Très bien. Je vais envoyer chez ma tante, la prier de venir ici. Ensuite, je lui dirai que je ne suis ni ne serai jamais la femme de Aga-Haçân. Quand ma tante arrivera, tu iras dans cette chambre, et tu l'entendras, de tes propres oreilles. — Goul-Sèbah !

SCÈNE III

Goul-Sèbah. — Voilà, madame.

Sèkinè-Khanoum. — Goul-Sèbah, va prier ma tante de venir ici. *(Goul-Sèbah sort)*

SCÈNE IV

Sèkinè-Khanoum. — Bien. Voyons, maintenant : qui prenons-nous pour avocat?

Aziz-bey. — Un avocat? Pourquoi faire?

Sèkinè-Khanoum. — Hélas! il demande pourquoi! — N'as-tu donc pas appris que ma belle-sœur réclame l'héritage, et qu'elle veut me faire un procès?

Aziz-bey. — Oui; je l'ai entendu dire. Mais, maintenant, je n'ai pas ma tête à moi. — Que ta tante vienne d'abord, et, quand elle sera partie, je trouverai un avocat. *(A ce moment un bruit de pas se*

fait entendre. Aziz-Bey se retire dans l'autre chambre et Zobèïdè, tante de Sèkinè-Khanoum, entre dans l'appartement.)

SCÈNE V

Sèkinè-Khanoum. — Bonjour, chère tante.

Zobèïdè. — Bonjour, Sèkinè : que fais-tu ? Vas-tu bien ?

Sèkinè-Khanoum. — Ah ! comment irais-je bien ?..... Quand vous ai-je permis, ma tante, de me promettre en mariage à Aga-Haçân ? Je n'ai plus ni père ni frère, et c'est moi-même qui fais mes affaires maintenant.

Zobèïdè. — N'as-tu pas honte ? Ne rougis-tu pas ? Est ce que cela te regarde ? Il te faut un mari : tu prendras celui qu'on te donnera [9]. Il n'est pas convenable que les petites filles parlent ainsi devant leurs grands parents. C'est honteux. Fi donc !

SÈKINÈ-KHANOUM. — Non. Il me plaît de parler ainsi ! Je n'abandonnerai plus ma liberté, et personne ne pourra m'imposer un mari [10].

ZOBÈÏDÈ. — C'est bien. Est-ce que tu ne veux pas te marier ?

SÈKINÈ-KHANOUM. — Non ; je ne veux pas me marier.

ZOBÈÏDÈ. *(En souriant.)* — Il y a beaucoup de filles qui disent non, comme toi ; mais, plus tard, elles en reviennent.

SÈKINÈ-KHANOUM. — Au nom de Dieu ! ma tante, je ne plaisante pas ; il est absurde de vouloir m'unir à Aga-Haçân [11]. Renoncez donc entièrement à cette idée.

ZOBÈÏDÈ. — Ce n'est pas possible, ma chère nièce. Tu me ferais des ennemis de tous les notables du pays.

SÈKINÈ-KHANOUM. — Au diable [12] ! s'ils nous en veulent !... Aga-Haçân me déplaît : quand je le vois, j'ai la bile en mouvement.

ZOBÈÏDÈ. — Pourquoi ?

SÈKINÈ-KHANOUM. — C'est un malhonnête homme.

ZOBÈÏDÈ. — Il est malhonnête pour les autres, mais pour nous, il est très bien. Il a de l'habileté dans le commerce, il est très riche et il sait gagner de l'argent. Il est parent ou ami de tous les notables de la province. Où trouveras-tu un meilleur mari ?

SÈKINÈ-KHANOUM. — Quand même Aga-Haçân me couvrirait de pierreries, de la tête aux pieds, je ne serai jamais sa femme. Allez lui dire de renoncer à cette idée.

ZOBÈÏDÈ. — Jamais. Qui es-tu donc pour pouvoir te soustraire à la parole que j'ai donnée ? — Aga-Haçân a envoyé auprès de moi les dames les plus distinguées du pays ; moi, qui ne suis pas une petite fille, j'ai consenti ; j'y ai vu ton intérêt, et j'ai donné ma parole. Veux-tu me faire passer aux yeux du monde pour une étourdie ? Je crois avoir un nom et un rang ; j'ai de la dignité et je suis une femme respectable [13].

Sèkinè-Khanoum. — Pour ne pas nuire à votre renommée et à votre honneur, il faut donc que je me rende malheureuse, toute ma vie! C'est un étrange devoir que vous m'imposez là, ma tante. Par Dieu! quand le monde entier devrait être bouleversé, je n'épouserai jamais Aga-Haçân; je ne l'épouserai jamais! C'est moi qui vous le dis. Expliquez-lui cela, et faites en sorte qu'il renonce à ce projet, ou sinon, je le ferai appeler, moi-même, et je lui dirai en face mille sottises et mille injures. Je le traiterai plus honteusement qu'un chien, et je lui signifierai son congé.

Zobèïdè. *(S'égratignant à deux mains le visage.)* — Oh! oh! mon Dieu! Oh! c'est le monde renversé! Les jeunes filles d'aujourd'hui n'ont pas gardé un atome de pudeur et de retenue sur leur visage! Sèkinè, je n'ai jamais vu de fille aussi effrontée [11] que toi. Nous aussi, nous avons été jeunes filles, et nous avons eu des grands parents; mais, par respect pour eux, jamais nous n'aurions osé relever la

tête en leur présence. C'est à cause de votre effronterie que la peste et le choléra ne quittent pas cette province!

Sèkinè-Khanoum. — Non, c'est la vilenie de certains coquins [15], qui engendre la peste et le choléra! Ce misérable a entendu parler de mes soixante mille tomans, et c'est pour cela qu'il a fait demander ma main. S'il en est autrement, pourquoi ne cherche-t'il pas à m'obtenir par la voie de l'inclination et de l'amour? S'il désirait m'épouser (pour moi-même), pourquoi, du vivant de mon frère, n'en a-t'il pas ouvert la bouche, et n'en a-t'il pas soufflé mot?

Zobèïdè. — Du vivant de ton frère, il pouvait n'avoir pas envie de se marier. — Mais, tu fais bien de me rappeler tes soixante mille tomans. Ne comprends-tu donc pas que si tu n'épouses pas Aga-Haçân, il te fera perdre aussi cette somme?

Sèkinè-Khanoum. — Pourquoi et comment me la fera-t'il perdre?

Zobèïdè. — Comment? Il ira trouver ta belle-sœur et fera cause commune avec elle. Ses parents et toute sa famille appuieront sa parole et confirmeront son témoignage..... et on te fera perdre tes droits [16]. — La voilà, la raison : c'est l'avidité et la ruse diabolique des gens qui ne pensent qu'à dévorer la fortune des autres, petits ou grands. — Et toi, que sais-tu? Qui écoutera tes raisons?

Sèkinè-Khanoum. — Très bien. Admettons qu'on viole mes droits et qu'on n'écoute pas mes raisons. Je ne comprends pas comment une concubine, une domestique pourrait prétendre à l'héritage qui me revient. On dirait qu'il n'y a ni droit ni justice dans ce pays, et que chacun peut faire ce qui lui plaît, comme il l'entend!

Zobèïdè. — Ah! mon enfant, peut-on jamais se préserver de la ruse des hommes? — La femme de Hadji-Rèhim, quels droits avait-elle à la fortune de celui-ci? On a volé cependant à Aga-Riza, le fils de Hadji-Rèhim, douze mille tomans en

argent comptant et un établissement de bains, pour donner tout cela à cette mauvaise femme. Par toutes sortes de ruses, l'avocat de celle ci a fabriqué un faux acte de donation, et il a prétendu que, de son vivant, Hadji-Rèhim avait fait donation à sa femme de douze mille tomans en numéraire et d'un établissement de bains. Il y a eu cinq ou six personnes pour en témoigner, et, malgré ses cris et ses plaintes, on a pris l'argent et le hammam au pauvre Aga-Riza pour les donner à cette femme. En réalité, la ville entière a su que c'était là une imposture. Serais-tu, par hasard, plus puissante qu'Aga-Riza, qui n'a jamais pu se faire rendre justice? Tu ignores les ruses diaboliques des procureurs de ce pays : personne ne peut échapper aux manœuvres de ces gens là [17], ni comprendre ce qu'ils font et ce qu'ils disent. Crois-tu que c'est de mon plein gré que j'ai promis ta main à Aga-Haçân? Non, mais j'ai vu qu'il n'y avait pas d'autre moyen, et je me suis dit qu'il fal-

lait accepter, de bonne grâce : c'est ce qu'il y avait de mieux à faire.

SÈKINÈ-KHANOUM. — Quand même toute ma fortune devrait être gaspillée jusqu'au dernier sou [18], jamais je ne serai la femme d'Aga-Haçân. Allez le lui expliquer : dites-lui que votre nièce n'y consent pas.

ZOBÈÏDÈ. — Ne parle pas ainsi, Sèkinè. Je comprends ton dessein. Ce que tu veux, c'est devenir la femme de Aziz-bey, et mêler le sang de notre race à celui des hérétiques ; c'est attirer tous ces gens-là et les placer à la tête de notre famille ; c'est affliger les mânes de tous nos aïeux et te couvrir toi-même de honte. Jamais, jusqu'à ce jour, on n'a vu pareille chose dans notre famille. La fille d'un négociant honnête et craignant Dieu, comment pourrait-elle devenir la femme d'un impie ? Comment ?.....

SÈKINÈ-KHANOUM. — D'où savez-vous donc que je veux épouser Aziz-bey ? Je ne veux l'épouser, ni lui ni un autre : je veux demeurer chez moi. Levez-vous

donc, et allez faire ma commission à Aga-Haçân.

Zobèïdè. — Tu es une petite fille; tu n'as pas l'âge de raison, et tu ne sais pas discerner tes intérêts. Jamais, je n'irai trouver Aga-Haçân et lui dire que ma nièce ne veut pas de lui pour mari. Je t'ai promise à lui, et il est parti, emportant ma parole : ne te fatigue pas à parler davantage. *(Zobèïdè se lève et s'en va.)*

SCÈNE VI

Sèkinè-Khanoum. *(Le cœur ulcéré.)* — Hélas! mon Dieu! que dit-elle? *(Zobèïdè sort et s'éloigne. — Aziz-bey, sortant de la chambre où il se tenait caché :)*

SCÈNE VII

Aziz-bey. — Tu vois, maintenant, si mon trouble était motivé.... Je m'en vais.

Sèkinè-Khanoum. — Où?

Aziz-bey. — Chez ce coquin d'Aga-Haçân, pour le punir comme il le mérite. Je ne peux pas me contenir plus longtemps.

Sèkinè-Khamoum. — Qu'est-ce que tu as? N'y va pas; reste ici : tu ferais une sottise. Je vais envoyer quelqu'un chez ce misérable pour lui dire de venir ici, et je le sommerai, moi-même, de renoncer à ces idées. — Goul-Sèbah! *(Goul-Sèbah arrive aussitôt.)*

SCÈNE VIII

Sèkinè-Khanoum. — Goul-Sèbah, va chez Aga-Haçân, le négociant; prends-le à part,

et dis-lui qu'une femme le demande pour une affaire très importante ; mais, ne prononce pas mon nom. *(Goul-Sèbah sort. — Sèkinè-Khanoum se tourne alors vers Aziz-bey.)*

SCÈNE IX

Sèkinè-Khanoum. — Par Dieu ! Aziz-bey, tu es un enfant dont la lèvre garde encore le parfum du lait de sa nourrice [19]. Va te regarder dans la glace et vois comme tes yeux sont rouges de colère. Pourquoi donc as-tu si peu de force de caractère ? Ce bâtard ne me prendra pas de force.

Aziz-bey. — Tu as raison ; mais, que faire si mon cœur ne peut se contenir ? *(A ce moment, on entend un bruit de pas au dehors. — Aziz-bey retourne dans l'autre chambre. Sèkinè-Khanoum se voile le visage [20] et s'assied. — Goul-Sèbah entre avec Aga-Haçân.)*

SCÈNE X

Aga-Haçan. — Bonjour, madame.

Sèkinè-Khanoum. *(D'une voix douce.)* — Bonjour, monsieur. Savez-vous qui je suis, mon frère Aga-Haçân?

Aga-Haçan. — Non, madame, je l'ignore.

Sèkinè-Khanoum. — Eh bien! Aga-Haçan, sachez que je suis Sèkinè, la sœur de Hadji-Ghafour.

Aga-Haçan. *(Surpris.)* — Ah! bien, madame, je vous connais. Daignez me donner vos ordres. Je suis votre serviteur et votre esclave, votre domestique, votre valet.

Sèkinè-Khanoum. — Non, Aga-Haçân, ne soyez ni mon esclave ni mon serviteur: soyez mon frère dans ce monde et dans l'autre, et renoncez à me posséder comme femme [21]. C'est pour vous faire cette sim-

ple requête que je vous ai fait appeler : c'est là ce que j'avais à vous dire.

AGA-HAÇAN. *(Stupéfait.)* — Mais, madame, pourquoi ne me permettez-vous pas d'être votre esclave? Quelle est donc la faute que j'ai commise?

SÈKINÈ-KHANOUM. — Vous n'avez commis aucune faute, et il vaut mieux vous parler clairement. J'ai appris que vous avez fait demander ma main à ma tante; mais, c'est en vain qu'elle a consenti à vous l'accorder. Je vous le dis, mon cher, je ne suis pas la personne qu'il vous faut pour cette affaire : renoncez donc à ce projet. Ne prononcez plus mon nom à l'avenir, et ne reparlez plus de cela.

AGA-HAÇAN. — Pourquoi donc, madame? Donnez-m'en la raison, et que je comprenne pourquoi je ne suis pas digne de vous offrir mes services?

SÈKINÈ-KHANOUM. — La raison je la garde pour moi. Ce que j'ai seulement à vous dire, c'est de me laisser tranquille.

AGA-HAÇAN. — Mais, enfin, madame,

quelle faute ai-je commise, pour que vous me repoussiez?

Sèkinè-Khanoum. — Vous n'avez commis aucune faute, mon frère. Mais, je suis aujourd'hui la maîtresse de mes actions, et je ne désire pas devenir votre femme [22]. Je ne vous aime pas, et on ne peut contraindre un cœur à aimer malgré lui.

Aga-Haçan. — Ces paroles vous feront beaucoup de tort, madame : ne parlez pas ainsi.

Sèkinè-Khanoum. — Je comprends ce que vous voulez dire. Faites contre moi tout ce que vous pourrez. Epargnez-moi ou ne m'épargnez pas, peu m'importe, misérable!

Aga-Haçan. — Ah! vous vous en repentirez plus tard! Réfléchissez encore un peu, et voyez ce que vous avez à me dire.

Sèkinè-Khanoum. — J'ai réfléchi à tout, et il ne me reste pas une seule réflexion à faire. Allez! et faites comme vous voudrez. Il n'y a personne de plus vil que vous!

Aga-Haçan. *(Vexé.)* — Bien. Je vous procurerai un divertissement dont on parlera partout : jusqu'au jour de votre mort, vous en garderez le goût au palais! *(Il se lève.)*

Sèkinè-Khanoum. — Allez! Allez! qui vous craint vaut encore moins que vous! N'épargnez pas ce que vous pourrez faire contre moi : allez! — Qu'est-ce qu'il dit? Est-ce qu'il s'imagine qu'on a peur de lui? *(Aga-Haçân se retire et Aziz-bey rentre dans la chambre.)*

SCÈNE XI

Sèkinè-Khanoum. — Ah! viens donc, et réfléchis un peu. Voyons, qui prendrons-nous pour avocat? Voilà un nouvel ennemi que nous venons de nous faire [23].

Aziz-bey. — Ah! qu'il y en ait cent de cette espèce! Pour cent corbeaux, une pierre suffit [24]. Je vais aller tout raconter

au Chah-Zadè [25], pour qu'il s'occupe d'arranger lui-même cette affaire.

Sèkinè-Khanoum. — Le Chah-Zadè ne pourra pas arrêter le procès. De toute façon, il faut que nous ayons un avocat.

Aziz-bey. — Le Chah-Zadè ne peut pas arrêter le procès; mais, il peut repousser les maléfices d'un coquin comme Aga-Haçân. Il faut que je lui apprenne cette affaire. Mon père a été longtemps à son service, et il me veut du bien : il m'a promis de me donner un emploi, de m'établir dans quelque fonction, et de m'abandonner les biens-fonds de mon père [26].

Sèkinè-Khanoum. — Tout cela est très bien; mais, prenons d'abord un avocat; ensuite, tu iras tout raconter au Chah-Zadè, et il verra ce qu'il est juste de faire.

Aziz-bey. — Très bien. Qui veux-tu prendre pour avocat? *(A ce moment, Goul-Sèbah entre dans la chambre.)*

SCÈNE XII

Goul-Sèbah. — Madame, il y a un individu qui est à la porte de la maison : il prétend avoir une affaire importante dont il voudrait vous entretenir. Il demande s'il y a quelqu'un qui puisse lui servir d'intermédiaire [27] auprès de madame.

Sèkinè-Khanoum. — Justement, Aziz-bey est ici. Dis à cet homme de venir : nous verrons ce qu'il veut. *(Goul-Sèbah sort.)*

SCÈNE XIII

Aziz-bey. — Faut-il que le premier venu me voie auprès de toi ?

Sèkinè-Khanoum. — Est-ce qu'on sait qui tu es ? On croira que tu es de ma famille. *(Aga-Kèrim entre dans la chambre. — Sèkinè-Khanoum se voile le visage.)*

SCÈNE XIV

AGA-KÈRIM.— Bonjour, monsieur et madame [28].

AZIZ-BEY. — Bonjour, monsieur. Prenez la peine de vous asseoir ; vous êtes le bienvenu.

AGA-KÈRIM. *(S'asseyant et se tournant vers Aziz-bey.)* — Mon jeune seigneur, daignez m'apprendre votre nom illustre.

AZIZ-BEY. — Je m'appelle Aziz-bey.

AGA-KÈRIM. — C'est un nom béni. Eh! bien, Aziz-bey, puis-je m'adresser à vous, tandis que madame Sèkinè nous écoutera ?

AZIZ-BEY. — Vous pouvez vous adresser directement à Sèkinè-Khanoum. Ne croyez pas qu'elle soit frivole comme les autres jeunes filles : elle aime à causer, et elle n'est pas embarrassée pour vous répondre.

AGA-KÈRIM. — Ah! elle a bien raison...

Sachez d'abord, Aziz-bey, que je suis Aga-Kèrim, le chef des courtiers, et que j'étais très lié avec feu Hadji-Ghafour. — Je me trouvais, il y a un moment, pour affaire, chez Aga-Merdân, le fils du confiseur. Par hasard, Aga-Haçân, le négociant, y est venu aussi. Il a salué, s'est assis, et s'est exprimé en ces termes : « J'ai entendu dire, Aga-Merdân, que vous êtes l'avocat de Zèïnèb, la veuve de Hadji-Ghafour. Je me joins à vous dans ce procès, et j'ai quelque chose à vous dire confidentiellement. » — J'ai vu qu'ils voulaient se parler en secret, et je me suis retiré. Mais, j'ai compris que leur dessein était de nuire à Sèkinè-Khanoum, et alors, je suis venu la prévenir, simplement par reconnaissance pour Hadji-Ghafour.

Sèkinè-Khanoum. — Ah ! je suis bien contente, Aga-Kèrim, de voir que vous n'oubliez pas les droits de l'amitié, et qu'à un pareil moment, vous vous êtes souvenu de la sœur d'un de vos vieux amis.

Aga-Kèrim. — Ah ! oui, madame, c'est

une bonne chose que l'amitié, dans un temps comme le nôtre! — Comme cet Aga-Merdân est un fripon et un rusé coquin qui n'a pas son pareil sur la terre ni au ciel, j'ai compris ce que c'était. J'ai jugé nécessaire de venir auparavant vous prévenir amicalement de leurs intrigues, car si on les laissait faire, il n'y aurait plus de remède.

SÈKINÈ-KHANOUM. — Mais, Aga-Kèrim, que peut donc me faire Aga-Merdân?

AGA-KÈRIM. — Que peut-il faire?.... J'ai entendu dire qu'il est l'avocat de votre belle-sœur et qu'il veut vous intenter un procès en son nom. Il est très habile et très retors dans ces sortes d'affaires : vous ne pourrez pas lutter avec lui. Il est bien difficile de lui tenir tête.

SÈKINÈ-KHANOUM. — Que pourra-t'il faire dans ce procès? Mon frère n'a pas d'enfant pour hériter de sa fortune. Une femme qui n'est mariée que temporairement ne peut pas, non plus, prétendre à l'héritage. Que ce soit Aga-Merdân ou

un autre, quel préjudice pourra-t'on me porter dans une affaire aussi claire ?

AGA-KÈRIM. — Vous avez bien peu d'expérience pour une affaire de cette espèce. Aga-Merdân trouvera moyen de faire ce qu'il voudra. Il ne faut pas vous laisser prendre au dépourvu dans votre lutte avec lui.

SÈKINÈ-KHANOUM. — Mais, comment ne pas nous laisser prendre au dépourvu ?

AGA-KÈRIM. — Indiquez-moi, par exemple, votre avocat, pour que je le voie et que je lui fasse connaître quelques-unes des ruses d'Aga-Merdân. S'il est intelligent, il ne perdra pas de temps.

SÈKINÈ-KHANOUM. — Nous ne connaissons pas encore notre avocat.

AGA-KÈRIM. — Comment ? Vous ne le connaissez pas ! Est-ce que vous n'avez pas désigné de défenseur pour cette affaire ?

SÈKINÈ-KHANOUM. — Non, nous ne savons qui choisir : nous sommes justement en train d'y songer.

AZIZ-BEY. — Vraiment, Aga-Kèrim, ne

pourriez-vous pas nous indiquer quelqu'un que nous chargerions de notre cause ?

AGA-KÈRIM. — Non, je ne connais personne qui soit capable de tenir tête à Aga-Merdân. Je croyais que vous aviez votre avocat tout prêt.

AZIZ-BEY. — Non, nous n'avons désigné personne. Nous voulions seulement trouver un homme très habile pour le charger de la défense de nos intérêts. — Réfléchissez de nouveau ; voyez donc : quelqu'un vous vient-il à l'idée ?

AGA-KÈRIM. — Non, je ne vois pas d'homme très habile. Il y a beaucoup d'avocats, mais, il ne peut pas y en avoir qui soit capable de tenir tête à Aga-Merdân... Ah ! cependant, je pense à quelqu'un..... S'il consentait à être votre avocat.... car il y a déjà longtemps qu'il s'est retiré de la chicane... Lui seul pourrait tenir tête à Aga-Merdân.

SÈKINÈ-KHANOUM. — Qui est-ce ?

AGA-KÈRIM. — C'est Aga-Sèlmân, le fils

du fabricant de tamis. S'il y consent, confiez-lui votre cause.

SÈKINÈ-KHANOUM. — Qui donc pourrait le voir et lui en parler?

AGA-KÈRIM. — Il n'est pas nécessaire de lui envoyer quelqu'un. Faites-le appeler, madame, et vous lui parlerez vous-même, ici. Peut-être vos paroles [29] le décideront-elles à accepter..... les discours d'une femme ont tant d'influence!

SÈKINÈ-KHANOUM. — Aga-Kèrim, ne pourriez-vous pas le voir, vous-même, et nous l'envoyer?

AGA-KÈRIM. — Non, madame: je suis fâché avec lui pour une petite affaire. Envoyez une autre personne le chercher.

SÈKINÈ-KHANOUM. — Mais, alors, comment lui apprendrez-vous certaines choses que vous vouliez lui faire connaître?

AGA-KÈRIM. — Si vous aviez un autre avocat, je devrais lui apprendre ces choses-là; mais, pour Aga-Selmân, c'est inutile. Il fabriquerait des pantoufles au diable [30]. Quoique j'aie à me plaindre de lui, je ne

peux pas nier son mérite. — Dieu fasse que votre affaire réussisse !

AZIZ-BEY. — Je vais aller le chercher, moi-même. *(Aziz-bey et Aga-Kèrim se lèvent pour sortir.)*

AGA-KÈRIM. — Dieu vous garde, madame.

SÈKINÈ-KHANOUM. — Merci de votre bonne visite, Aga-Kèrim. Je n'oublierai jamais votre bonté. *(Aga-Kèrim sort avec Aziz-bey.)*

SCÈNE XV

SÈKINÈ-KHANOUM. — Goul-Sèbah ! apporte un canapé, et mets dessus un coussin. *(A peine Goul-Sèbah a-t'elle apporté le canapé et placé le coussin qu'un bruit de pas se fait entendre dans le vestibule*[31]*. Aziz-bey entre dans la chambre avec Aga-Sèlmân. — Sèkinè-Khanoum est assise dans le fond de la pièce ; Goul-Sèbah se tient debout à ses côtés).*

SCÈNE XVI

AGA-SÈLMAN. — Bonjour, madame.

SÈKINÈ KHANOUM. — Bonjour, monsieur. Vous êtes le bienvenu, Aga-Sèlmân, et votre visite me fait grand plaisir : prenez donc la peine de vous asseoir. *(Elle lui indique du doigt le canapé. — Aga-Sèlmân s'assied au bas du canapé, et Aziz-bey se place à son côté.)*

SÈKINÈ-KHANOUM *(D'une voix mélancolique.)* — Aga-Sèlmân, je suis la sœur de Hadji-Ghafour. J'espère que vous m'accueillerez comme votre fille, et qu'en ce jour malheureux, vous ne me refuserez pas votre appui.

AGA-SÈLMAN. — Parlez, madame, que j'apprenne quel est votre désir.

SÈKINÈ-KHANOUM. — Vous savez, Aga-Sèlmân, qu'il y a sept ou huit mois, tout le monde avait quitté la ville et avait fui de tous côtés, à cause du choléra. Hadji-

Ghafour était un homme plein de confiance en Dieu : il déclara qu'il ne partirait pas. Mais, par précaution, il porta au président du tribunal et lui confia en dépôt, contre certificats et devant témoins, une somme effective de soixante mille tomans, contenue dans des coffres-forts [32]. — « Si je viens à mourir, lui dit-il, vous donnerez cet argent à mon héritier légal. » — Le président du tribunal prit livraison de la somme, puis il quitta la ville, comme tout le monde. Tous nos voisins [33] étaient partis aussi. Il n'y avait à la maison que mon frère et moi, avec une femme qu'il avait épousée en mariage temporaire. Par hasard, mon frère tomba malade. Il ne restait dans la ville que quelques soldats que le gouvernement y avait laissés pour garder les maisons des habitants et emporter les morts au cimetière. Ce jour-là, quatre soldats vinrent à notre maison et mon frère leur dit : « Je meurs, et je n'ai en ce monde d'autre héritier que ma sœur que voilà. Après ma

mort, emportez-moi au cimetière. » Puis, mon frère partit pour l'autre monde [34]. — Maintenant, ma belle-sœur qui n'est qu'une concubine, à qui l'héritage ne revient nullement, prétend être l'héritière de mon frère et me fait un procès. C'est Aga-Merdân, le fils du confiseur, qui est son avocat. J'espère que vous voudrez bien, de votre côté, accepter l'ennui de vous charger de ma défense.

Aga-Sèlman. — Madame, je me suis retiré de la chicane, et désormais, je ne serai plus l'avocat de personne.

Sèkinè-Khanoum. — Cette affaire ne durera pas longtemps, Aga-Sèlmân ; elle sera bientôt terminée: c'est l'affaire d'une seule séance. S'il faut des témoins pour confirmer les paroles de mon frère, il y a ces soldats : vous pourrez les citer en témoignage. J'espère que vous vous chargerez [35] de ma cause, par bienveillance pour moi.

Aga-Sèlman. — Connaissez-vous les noms et les adresses de ces soldats ?

Sèkinè-Khanoum. — Oui : Aziz-bey écrira ces renseignements sur une feuille de papier, et il vous les donnera.

Aga-Sèlman. — Puisque vous comptez sur moi, j'accepte; mais, à condition que ce ne sera pas long, car si cette affaire devait durer longtemps, il ne me serait pas possible de m'y absorber.

Sèkinè-Khanoum. — Non : c'est l'affaire d'un jour, et en échange de votre peine, Aga-Sèlmân, je vous donnerai cinq cents tomans pour vos honoraires.

Aga-Sèlman. — J'aurais bien fait sans cela, madame. C'est simplement par égard pour vous que je me lance dans cette affaire : ce n'est pas dans un but intéressé.

Sèkinè-Khanoum. — Je le sais, Aga-Sèlmân; mais, je vous offre cette somme comme argent de poche pour vos enfants.

Aga-Sèlman. — Permettez-moi de me retirer, madame : il faut que j'aille trouver les soldats et les prier de venir témoigner au moment du procès. Quant à vous,

faites faire un acte de procuration à mon nom, et envoyez-le-moi.

Sèkinè-Khanoum. — Très bien : je vais la préparer et vous l'envoyer. Mais, savez-vous, Aga-Sèlmân, on dit qu'Aga-Merdân est très retors : ne négligez rien pour faire avorter ses intrigues.

Aga-Sèlman. — Soyez tranquille, madame; ses ruses ne peuvent rien contre moi. — Aziz-bey, notez les noms et les adresses de ces soldats, et envoyez-moi ces renseignements.

Aziz-bey. — Oui, oui, ce sera chez vous avant une heure *(Aga-Sèlmân se lève et s'en va. Aziz-bey et Sèkinè-Khanoum restent seuls.)*

SCÈNE XVII

Aziz-bey. — Quant à moi, je vais raconter toute l'affaire au Chah-Zadè.

Sèkinè-Khanoum. — Assieds-toi. Ecris

d'abord les noms et les adresses des soldats, et envoie-les à Aga-Sèlmân ; puis, tu t'en iras. *(Aziz-bey s'assied pour écrire.)*

Le rideau tombe.

FIN DE L'ACTE PREMIER





NOTES SUR L'ACTE PREMIER

1. Ehèlé zolmé : « la race tyrannique ». Cette expression peu usitée s'applique aux Sunnites. C'est une allusion aux persécutions dont Hocèïn et ses descendants ont été l'objet de la part des musulmans orthodoxes. Dans le vocabulaire de l'édition des *Trois comédies persanes*, qu'il a publiée en collaboration avec feu M. S. Guyard, M. Barbier de Meynard avait cru qu'il s'agissait des agents du fisc. Cette explication était d'autant plus plausible que Aziz-bey est justement, dans la pièce, un fonctionnaire du gouvernement. Mais, depuis, M. Barbier de Meynard a acquis la certitude que c'est bien des Sunnites qu'il s'agit ici. C'est de lui-même que nous tenons cette explication. *Ehèlé zolmè* signifie donc « impie, hérétique ». Ce dernier sens n'est pas douteux, et l'objection a bien plus de force dans la bouche de la tante de Sèkinè-Khanoum.

2. Mot à mot : « mon libre arbitre m'est tombé dans la main ».

3. Vèkil, « mandataire » et, par extension, « avocat ». D'après la loi chiite, « les personnes bien nées doivent s'abstenir de paraître en justice pour plaider elles-mêmes leurs différends. » Voyez Querry, *Droit musulman chiite,* t. I, p. 563, parag. 56. — On doit donc se faire représenter devant le tribunal par un fondé de pouvoirs, en matière civile ou criminelle; cette représentation n'est repoussée qu'en matière religieuse seulement. *Id.*, p. 561, parag. 32. — Il semble que la loi aurait dû exiger des mandataires certaines garanties de probité et de moralité; mais, il n'en est rien. Les avocats, ou plutôt, les procureurs persans, car les attributions de ces mandataires dépassent de beaucoup les attributions de nos avocats européens, ne sont soumis qu'à deux conditions personnelles : ils doivent être majeurs et sains d'esprit. (Querry, p. 563, parag. 57 et suiv.) En dehors de ces deux conditions si simples, on ne leur demande compte ni de leurs antécédents, ni de la régularité de leur conduite, ni même, ce qui a lieu d'étonner en pays musulman, de la religion qu'ils professent : un apostat peut être mandataire légalement. Dans de pareilles conditions, on comprend ce que doivent être les gens de la chicane, en Orient.

4. Mèlik-èt-toudjar : « Le roi des marchands, » c'est-à-dire, le chef de la corporation des marchands.

5. Kèt-khoda : « Maître de la maison. » On désigne sous ce nom un fonctionnaire dont les attributions ressemblent à celles des maires, chez nous.

6. Molla ou Môoula : « magistrat, docteur de la loi ».

7. Le texte persan est douteux en cet endroit : nous avons rétabli le sens en recourant à l'édition originale en turc de l'Azerbèïdjân.

8. Litt. « *Il a voulu mettre le pied dans ma pantoufle* ». Nous employons en français une expression analogue quand nous disons « marcher dans les souliers de quelqu'un », pour indiquer l'idée de marcher sur les traces d'un autre.

9. Mot à mot : « tu iras avec celui à qui on te donnera.

10. Mot à mot : « personne ne pourra me donner à un mari ».

11. Mot à mot : « *Il est impossible que l'eau d'Aga-Haçân et la mienne coulent ensemble.* » (Expression populaire).

12. Litt. « A la géhenne. » Ce mot qui désigne l'enfer vient de l'hébreu *Gai-Hinnom*, c'est-à-dire, la vallée de Hinnom où les réprouvés seront réunis.

13. Litt. « un homme ».

14. Mot à mot : « à l'œil blanc ».

15. Hèram-zadè : « Bâtard » et, par extension, « coquin, misérable. » L'expression *pèdèré namèrdi*, qui se trouve un peu plus loin, a le même sens.

16. Ce qui suit, jusqu'à fin du discours de Zobèïdè, a été ajouté par le traducteur persan.

17. La phrase suivante est encore une addition de Mirza-Djâfèr.

18. Litt. « depuis la racine ».

19. Mot à mot : « L'odeur du lait sort de ta bouche ». Cette expression répond à notre expression française : « En lui pressant le nez, on en tirerait du lait ».

20. Il s'agit ici du petit voile dont les persanes se couvrent le visage. Elles en ont encore un autre beaucoup plus grand, qui enveloppe tout leur costume.

21. Le texte persan porte seulement : *dèst èz mèn bèr-dar*, « retirez votre main de moi », c'est-à-dire : renoncez à ma main ; laissez-moi tranquille.

22. Hèm-khabè : « Qui dort ensemble, » mari et femme

23. Litt. « tailler, façonner ».

24. C'est-à-dire : il suffit de jeter une pierre au milieu d'une volée de corbeaux pour la faire envoler.

25. Chah-zadè : « Fils de roi ». Le prince héritier porte, en outre, le titre de *vèli-ahd* qu'on prononce généralement *vèlihad*.

26. Le souverain s'attribue parfois tout ou partie de certaines successions ; mais cette disposition ne figure dans aucun texte de loi.

27. Il ne serait pas convenable, en Orient, de s'adresser directement à une dame. En outre, la femme est toujours considérée par les musulmans comme peu intelligente et comme incapable de traiter seule une question d'affaires. Pour que Aga-Kèrim s'adresse à Sèkinè-Khanoum, il faudra qu'il y soit invité formellement par Aziz-bey. De même, un peu plus loin (acte II, scène III), Zèïnèb est assistée de son frère Aga-Abbas, et c'est à ce dernier

que s'adresse Aga-Mèrdân. En fait, dans les deux scènes, les deux femmes prennent la part la plus active dans la discussion ; mais les convenances exigent qu'elles soient assistées d'un conseil, d'une sorte de tuteur qui est là pour les défendre contre leur ignorance ou leur entraînement.

28. Sèlam-Alèï-koum : « Salut sur vous. » Régulièrement, il faudrait le duel, puisqu'il n'y a que deux personnes, Aziz-bèy et Sèkinè-Khanoum ; mais, en persan, on observe rarement cette règle grammaticale.

29. Nefs : « souffle », et par extension, « parole ». Nefs désigne aussi l'nfluence du *pir*, ou chef d'une communauté de soufis, sur ses disciples, du charmeur sur le serpent, etc.

30. C'est-à-dire : il est si rusé qu'il fabriquerait des pantoufles au diable lui-même. (Locution proverbiale).

31. Hèyat : « Vestibule, » ou plutôt, « cour intérieure ». On sait qu'en Orient les maisons n'ont généralement pas de fenêtres sur la rue. Elles sont éclairées par une cour intérieure, souvent plantée d'arbres et arrosée par un jet d'eau.

32. Sendouq-ha : des caisses, et par extension, « coffres-forts ».

33. Hèm-sayè : « Voisin. » Litt. « qui est abrité par la même ombre ».

34. Mot à mot : « il partit pour la miséricorde de Dieu ».

35. Mot à mot : « Que vous prendrez sur votre cou », comme nous disons : prendre sur soi, endosser.



ACTE DEUXIÈME



ACTE DEUXIÈME

L'action se passe dans la maison d'Aga-Mèrdân, le fils du confiseur.

SCÈNE PREMIÈRE

AGA-MÈRDAN *(seul et assis).* — Je ne sais ce qui peut être arrivé pour qu'Aga-Kèrim ne vienne pas et qu'il soit ainsi en retard. Il aura intrigué pour qu'Aga-Sèlmân, soit l'avocat de Sèkinè-Khanoum, et c'est probablement cela qui l'aura retardé. Si cette affaire réussit comme je le dis, outre que j'en retirerai pas mal d'argent, ma réputation se ré-

pandra dans toute la ville et elle s'élèvera jusqu'au ciel [1].... C'est-à-dire que ce procès est un trésor inépuisable pour l'homme qui sera capable de le diriger et de le faire aboutir. — Dieu merci! je ne suis pas embarrassé pour cela. *(Pendant ce monologue, la porte s'ouvre, et Aga-Kèrim entre dans l'appartement.)*

SCÈNE II

Aga-Kèrim *(gaiement)*. — Bonjour. Félicite-moi [2]: j'ai tout arrangé.

Aga-Mèrdan *(avec un sourire)*. — Vraiment? puis-je le croire?

Aga-Kèrim. — Oui, par ton âme! J'ai fait ton éloge à la veuve de Hadji-Ghafour de telle façon que si tu avais été là, tu n'aurais pu en croire tes oreilles. — « Aujourd'hui, lui ai-je dit, il n'y a personne qui soit plus considéré du président du tribunal qu'Aga-Mèrdân. Il ne se trompe

jamais, et tout ce qu'il dit se réalise. Au palais, parmi les avocats, il n'y a que lui qui soit connu. C'est au point que, dans certaines occasions, il a ses grandes et ses petites entrées auprès du Chah-Zadè. Pour la connaissance des affaires, il est le Platon du siècle [3]. Suivez en tout ses conseils, et ne vous inquiétez de rien. C'est seulement par ses dispositions que vous pourrez entrer en possession de la fortune de Hadji-Ghafour, car autrement, vous n'avez aucun droit à cet héritage. » — La femme a été toute contente et ravie, ainsi que son frère Aga-Abbas. Maintenant, ils vont venir te trouver afin que tu leur traces leur règle de conduite.

AGA-MÈRDAN. — Très bien. Très bien. Mais, dis-moi : as-tu réussi également à procurer à Aga-Sèlmân la défense de l'autre partie?

AGA-KÈRIM. — Oui. Aga-Sèlmân est, en ce moment même, auprès de Sèkinè-Khanoum : dès qu'il en sera débarrassé, il viendra ici.

Aga-Mèrdan. — A merveille, Aga-Kèrim. Par Dieu ! tu fais des prodiges avec ta langue. C'est très bien. Mais, dis-moi : la veuve de Hadji-Ghafour est-elle jolie ?

Aga Kèrim. — Pourquoi ?

Aga-Mèrdan. — Pourquoi ?... Pour qu'elle s'éprenne de moi et que je l'épouse. Pourquoi ne serait-elle pas ma femme ?

Aga-Kèrim. — Est-ce que je sais si elle t'aimera ou si elle ne t'aimera pas ? Ton temps est un peu passé... et la femme est jeune.

Aga-Mèrdan. — Non, par ta mort ! Aga-Kèrim ; mon temps n'est pas si passé que cela : j'ai tout juste cinquante et un ans.

Aga-Kèrim. — Je ne l'aurai pas cru : je croyais que tu en avais soixante-dix.

Aga-Mèrdan. — Ah ! non, par ton âme ! Tu sais bien que je suis né un an après le grand tremblement de terre de Tèbriz [4].

Aga-Kèrim. — Tu es déjà marié.

Aga-Mèrdan. — Ce n'est pas parce que je manque de femme que je veux l'épou-

ser. Mais, voici ce que je me suis dit : si nous parvenons à enlever toute cette fortune à la sœur de Hadji-Ghafour pour la faire passer à cette femme, pourquoi celle-ci irait-elle à un autre mari? Que j'épouse la femme, et la fortune me reviendra en même temps. C'est aussi ton intérêt : quel avantage trouverais-tu ailleurs?

Aga-Kèrim. — Oui, mais alors, qu'est-ce que ça te fait qu'elle soit jolie ou laide? Il vaudrait mieux qu'elle fût un monstre [5], si tu pouvais ainsi être aimé d'elle et l'épouser. Mais, elle n'est pas laide, et je ne crois pas qu'elle te trouve à son goût.

Aga-Mèrdan. — Est-ce à dire que je ne sois pas fait pour lui plaire et être agréé d'elle?

Aga Kèrim. — Eh! ne le sais-tu donc pas, toi-même? Ta figure n'est pas déjà si agréable!

Aga-Mèrdan. — Oh! mais je ne sais vraiment pas quel effet je te produis! Laisse-moi me regarder un peu à la glace. *(Il se regarde à une armoire à glace [6].)*

Par Dieu! Aga-Kèrim, que trouves-tu à critiquer dans ma personne? Veux-tu dire que je n'ai plus de dents? C'est une fluxion qui les a fait tomber : ce n'est pas de vieillesse. Il est vrai que les mâchoires sont un peu creuses; mais ça ne paraît pas : la barbe les cache.

AGA-KÈRIM. — Bon! C'est bien! Cela suffit. Assieds-toi donc : la voilà qui va venir.

AGA-MÈRDAN. — Attends un peu : laisse-moi mettre ma robe [7] de cachemire, endosser ma redingote [8] de drap, et me peigner la barbe. Ensuite, je viendrai m'asseoir. *(Il s'occupe à sa toilette.)*

AGA-KÈRIM. — Est-ce que tout cela est nécessaire? Assieds-toi donc.

AGA-MÈRDAN. — Sans doute, c'est très nécessaire. Nos femmes se voilent toujours aux yeux des hommes, mais, elles aiment énormément à nous regarder. Si la veuve de Hadji-Ghafour me voit en toilette, elle aura plus de considération pour moi, et mes paroles auront plus d'in-

fluence sur son esprit. Il se peut même que je lui plaise. *(Il s'habille, peigne sa barbe, et s'assied. A ce moment, la porte s'ouvre, et la veuve de Hadji-Ghafour, Zèïnèb, entre avec son frère Aga-Abbas.*

SCÈNE III

AGA-ABBAS. — Bonjour, messieurs.

AGA-MÈRDAN. — Bonjour, monsieur et madame. Vous êtes les bienvenus, et votre visite me comble de joie. Prenez la peine de vous asseoir. *(La veuve de Hadji-Ghafour, le visage voilé, s'assied ainsi que son frère.)* Je vais m'adresser à vous, Aga-Abbas; madame Zèïnèb écoutera, et elle répondra quand il y aura lieu de le faire, — Il y a six mois que Hadji-Ghafour est mort. Il faut que le fond de la question soit clair et sans mystère entre nous. Tout le monde sait que Zèïnèb-Khanoum n'était pas la femme légitime de Hadji-Gha-

four : elle ne peut donc prétendre à recueillir quoi que ce soit de sa fortune, à titre d'héritage. Mais, j'ai appris cette circonstance, et j'ai envoyé Aga-Kèrim auprès de vous, pour vous faire savoir que, si vous vouliez vous conformer à mes conseils et règler votre conduite d'après les mesures que je prendrais, je pourrais trouver le moyen de rapporter toute cette fortune à Zèïnèb-Khanoum. En effet, la sœur de Hadji-Ghafour est orpheline ; elle n'a ni parents ni famille pour la seconder. La jeune fille a bien un fiancé, mais, ce jeune homme ne pourra pas me tenir tête. Vous avez accepté mes propositions, et vous avez fait défense au président du tribunal de délivrer à la sœur de Hadji-Ghafour la somme que ce dernier avait déposée entre ses mains, attendu que vous y faisiez opposition. Le président du tribunal a conservé l'argent par devers lui, puis, il vous a notifié à vous et à la sœur de Hadji-Ghafour de prendre un avocat et de l'envoyer au tri-

bunal, pour faire connaître l'objet de votre requête. C'est donc moi qui suis maintenant votre chargé de pouvoirs. — Mais, il faut que madame Zèïnèb écoute bien ce que je vais dire, et qu'elle règle sa conduite d'après mes conseils, si elle veut que cette affaire se termine au gré de nos désirs.

Aga-Abbas. — Certainement : ce ne serait pas possible sans cela. Voyons, dites-nous les conditions que vous imposez à Zèïnèb.

Aga-Mèrdan. — Il faut d'abord que Zèïnèb-Khanoum dépose entre mes mains une provision de cinq cents tomans pour me défrayer de quelques dépenses indispensables : le reste viendra en compte après. Zèïnèb-Khanoum a dit, elle-même, à Aga-Kèrim, qu'il était resté mille tomans dans un coffre-fort, à la mort de Hadji-Ghafour, et qu'elle s'en était emparée, sans que la sœur du défunt en ait jamais rien su.

Zèïnèb-Khanoum. — Je ne m'oppose pas

à ce que vous me demandez là : dites-nous vos autres conditions.

Aga-Mèrdan. — Il faudra encore, madame, que vous vous contentiez de la moitié de l'héritage ; c'est-à-dire que, sur cette somme de soixante mille tomans, trente mille seront pour vous, et l'autre moitié — soit trente mille tomans — sera partagée entre Aga-Kèrim et moi, ainsi que nos autres camarades, amis et associés.

Zèïnèb-Khanoum. — Oh ! de grâce ! Aga-Mèrdân. Quelle exigence !

Aga-Mèrdan. — Ce n'est pas exagéré, madame. Vous n'avez aucun droit à cet héritage : c'est donc trente mille tomans que je vous donne.

Zèïnèb-Khanoum. — Comment? je n'ai pas de droits ! Pendant des années, j'ai trimé dans la maison de Hadji-Ghafour ; toutes les clefs des armoires étaient entre mes mains ; j'avais tout ce que je désirais, et c'est moi qui faisais les dépenses. Du vivant de Hadji-Ghafour, sa sœur ne pouvait pas disposer d'un franc [9] ! Qu'est-il

donc arrivé pour que je doive me retirer à l'écart, pour que cette aventurière vienne s'emparer de tout l'argent, et qu'elle aille le boire et le dépenser à faire la noce avec un jeune butor?

AGA-MÈRDAN. — Au tribunal, on n'écoutera pas ces raisons-là.

ZÈÏNÈB-KHANOUM. — Comment? On ne les écoutera pas! Est-ce qu'on ne doit pas observer la justice dans un procès? Pendant dix ans et plus, cette fortune est restée entre mes mains... maintenant, j'en serais dépouillée!

AGA-MÈRDAN. — Eh! oui, vous devez en être dépouillée. — Ecoutez-moi : renoncez à la moitié de cet héritage, car en réalité, vous n'avez pas droit à une obole [10]. Aga-Abbas est au courant de l'affaire, et il sait que ce que je dis est exact.

AGA-ABBAS. — Oui : nous acceptons. Quelles conditions avez-vous encore à nous imposer?

AGA-MÈRDAN. — Ma troisième condition, c'est que Zèïnèb-Khanoum se pré-

sentera devant le tribunal, et qu'elle déclarera, en présence du président, qu'elle a de Hadji-Ghafour un enfant de sept mois, encore en nourrice.

Zèïnèb-Khanoum. — Oh! oh! Aga-Mèrdân! c'est là une chose bien difficile! Comment oserais-je dire un pareil mensonge.... que j'ai un enfant de sept mois?

Aga-Mèrdan. — Ce n'est pas difficile du tout. Du vivant de Hadji-Ghafour, vous étiez enceinte. Un mois avant sa mort, vous avez mis au monde un petit garçon qui a sept mois, maintenant. Est-ce une affaire de dire cela?

Zèïnèb-Khanoum. — Je vous considère comme mon père, Aga-Mèrdân, et je ne désobéirai jamais à vos conseils; mais, cette condition est trop dure. Moi qui n'ai jamais eu d'enfant, est-ce qu'on ne me crierait pas : « Où est ton enfant? Où est-il? »

Aga-Mèrdan. — Ne vous inquiétez pas de cela. L'enfant est tout prêt. Vous

avez été enceinte, et vous l'avez mis au monde. On a vu le petit dans vos bras et dans ceux de Hadji-Ghafour. Il y a même des gens qui en témoigneront. Ne vous inquiétez pas de ces choses-là : faites seulement votre déclaration, et d'autres en affirmeront la sincérité.

ZÈÏNÈB-KHANOUM. — Au nom de Dieu ! Aga-Mèrdân, imposez-moi une condition dont je puisse m'acquitter : celle-là est trop pénible. Comment pourrais-je faire un tel mensonge? Je n'oserai jamais parler ainsi !

AGA-MÈRDAN. — Vous dites là d'étranges choses, Zèïnèb-Khanoum ! Je ne comprends pas ce que cela signifie. Pourquoi n'oserez-vous pas? Pourquoi avez-vous honte? Tout le monde sait que c'est le métier des femmes de faire des enfants : quelle honte y a-t'il là? Vous n'avez, peut-être, jamais été enceinte, et vous n'avez jamais eu d'enfant. Soit, mais, celui qui veut attraper un poisson, doit plonger dans l'eau froide [11]. Il faut que vous fas-

siez cette déclaration : il n'y a pas d'autre moyen.

ZÈÏNÈB-KHANOUM. — Que voulez-vous obtenir par là, Aga-Mèrdân ?

AGA-MÈRDAN. — Je veux, par ce moyen, vous faire attribuer toute la fortune de Hadji-Ghafour, et pour arriver à ce résultat, il n'y a pas d'autre expédient que celui-là. Vous-même, vous ne pouvez pas hériter de votre mari, tandis que votre enfant est héritier, de par la loi. Quand l'existence de votre enfant aura été constatée, toute la fortune lui reviendra. Je pourrai alors, sans difficulté, me faire nommer son tuteur; puis, cinq ou six mois après, je répandrai le bruit que l'enfant est mort, et dans ce cas, tout l'héritage vous sera transféré à vous, légalement. Vous en prendrez la moitié, et vous me donnerez l'autre moitié : — Dieu est le meilleur père nourricier [12].

ZÈÏNÈB-KHANOUM. — O vous, pour qui je donnerais ma vie, peut-on débiter un pareil mensonge ?

Aga-Mèrdan. — Si la sœur de Hadji-Ghafour avait quelqu'un pour la soutenir, croyez-vous qu'elle ne nous devancerait pas?... Mais, aujourd'hui, elle n'a personne pour s'opposer à nous et plaider sa cause. Si elle avait épousé Aga-Haçân, le négociant, l'affaire aurait été très difficile. Maintenant, Aga-Haçân, lui-même, et tous ses parents dont l'influence est grande, sont devenus les ennemis de la jeune fille : ils désirent que cette fortune ne lui revienne pas. La fille est restée seule avec son fiancé, un jeune homme qui n'est bon à rien.

Zèïnèb-Khanoum. — Eh bien ! et cet enfant dont vous parlez, où est-il?

Aga-Mèrdan. —Vous allez le voir à l'instant. — Aga-Kèrim, va prendre l'enfant des bras de sa nourrice,... là, dans cette chambre. Apporte-le, pour que madame le voie. *(Aga-Kèrim sort pour aller chercher l'enfant.)*

SCÈNE IV

ZÈÏNÈB-KHANOUM. — Est-ce une nourrice qui l'allaite ?

AGA-MÈRDAN. — Non, c'est sa mère qui lui donne le sein ; mais, elle devient la nourrice. *(Aga-Kèrim revient, portant l'enfant dans ses bras. — Aga-Mèrdân le prend, et le donne à Zèïnèb-Khanoum.)*

SCÈNE V

AGA-MÈRDAN. — Voici votre enfant. Vous voyez que son visage [13] est tout à fait celui de Hadji-Ghafour.

ZÈÏNÈB-KHANOUM. — Par Dieu ! On croirait que c'est son portrait. — Mais, je crains qu'au moment du jugement, ma langue se refuse à dire ce mensonge.

Aga-Mèrdan. — La cause de votre crainte, Zèïnèb-Khanoum, c'est que vous ne vous persuadez pas, vous-même, que c'est vous qui êtes la mère de cet enfant. Il faut, avant tout, vous mettre bien en tête qu'il est votre fils, ou sinon, vous perdrez contenance à l'audience, et vous resterez bouche close. N'ayez aucune crainte, et donnez-moi votre parole que vous ferez cette déclaration, comme je vous le dis.

Zèïnèb-Khanoum. — Oui, je vous le promets,... si je peux.

Aga-Mèrdan. — Vous le pourrez, s'il plaît à Dieu. Il serait beau, vraiment, que votre belle-sœur s'emparât de tout l'héritage, et qu'elle le dévorât avec un butor, en lui frisant la moustache!

Zèïnèb-Khanoum. — Oui, par Dieu! vous avez raison. Mais, une chose m'inquiète : est-ce que l'avocat de Sèkinè-Khanoum ne dévoilera pas mon mensonge?

Aga-Mèrdan. — Ah! ah! ah! Voyez

donc de qui elle a peur ! — Ne craignez rien : il ne dira pas un seul mot pour vous démentir. Allez, et faites préparer la procuration. Demain, il faut que tout soit prêt. Pour moi, j'ai encore autre chose à faire. Une autre personne va venir me trouver : j'ai mille affaires sur les bras. Prenez avec vous Aga-Kèrim, et donnez-lui les cinq cents tomans : il me les apportera.

AGA-ABBAS. — L'argent est prêt : nous l'avons apporté. Aga-Kèrim nous avait prévenus d'avance.

AGA-MÈRDAN. — Bien : laissez-le-moi, et retirez-vous. *(Aga-Abbas pose l'argent, dans une bourse, devant Aga-Kèrim. — Au moment où Zèïnèb et Aga-Abbas se lèvent pour partir, Nacèr, ferrach du Chah-Zadè, entre et s'avance vers Aga-Mèrdân.)*

SCÈNE VI

Le ferrach NACÈR. — Bonjour, messieurs. — Aga-Mèrdân, le Chah-Zadè vous prie de vous rendre auprès de lui, ce soir, pendant une heure. Il a besoin de vous pour une affaire importante.

AGA-MÈRDAN. — Réponds à ton maître que je suis à ses ordres. *(Le fèrrach se retire. — Ensuite, arrive Ecèd, domestique du président du tribunal.*

SCÈNE VII

ECÈD. — Bonjour, messieurs. — Aga-Mèrdân, mon maître demande si vous voudriez bien venir dîner [14], ce soir, avec lui, chez Hadji-Sèmi'. Il a une affaire urgente dont il voudrait vous entretenir.

Aga-Mèrdan. — Tu diras à ton maître que j'irai, et que j'irai pour lui faire plaisir. *(Aga-Abbas et sa sœur se retirent.)*

SCENE VIII

Aga-Kèrim. — Je ne comprends pas d'où sont sortis ce courrier du Chah-Zadè et ce domestique du Qadi.

Aga-Mèrdan. — Je sentais que la femme serait inquiète au sujet des conditions que je lui imposais. C'est pourquoi j'avais soudoyé [15] ces individus pour venir m'apporter ces deux nouvelles en sa présence. Je l'ai fait pour qu'elle s'imaginât que je suis l'ami du Chah-Zadè et le commensal du président du tribunal, et pour qu'elle reprît courage. J'aurais craint, sans cela, qu'elle n'osât pas faire sa déclaration à l'audience, et que nous fussions conspués.

Aga-Kèrim. — Par Dieu! tu as eu une

bonne idée. Mais, à l'audience, nous aurons l'œil sur elle. Si nous le pouvons, nous ferons passer sa déclaration après celle des témoins : alors ses inquiétudes se seront dissipées, et elle n'aura plus peur.

AGA-MÈRDAN. — Bien. Lève-toi et va chez l'inspecteur de police : dis-lui de chercher et de m'amener des témoins. Tu lui promettras pour sa part cinq cents tomans : cinquante comptant, et le reste payable plus tard [16]. Les témoins auront aussi chacun trente tomans : quinze comptant et quinze après. Nous ferons abandon de cette somme, après la réussite du procès, pour que l'inspecteur ne mette pas son nez dans notre affaire ; mais, on ne pourrait pas la faire aboutir sans cela, tant il est rusé [17]. Tu sais qu'il a déjà une fois découvert le pot aux roses [18]. Nous ne pouvons pas nous cacher de lui.

AGA-KÈRIM. — Très bien : j'y vais. *(Il se lève pour partir.)*

AGA-MÉRDAN. — Ah ! attends donc. Il

me vient une idée que je veux te communiquer; mais ne l'oublie pas. Quand tu verras la veuve de Hadji-Ghafour, fais-lui donc comprendre, d'une façon ou d'une autre, qu'elle ne doit pas ainsi m'appeler « son père ». Par ta mort! tu ne penses à rien. Je n'aime pas que les femmes m'appellent ainsi : « père! père! », en croyant me faire plaisir. Quelle nécessité de m'appeler par mon nom!

AGA-KÈRIM. — Bien, bien. Ne jure pas davantage: j'ai compris ton but. Très-bien: sois tranquille. Je lui dirai de ne plus t'appeler son père, mais de t'appeler « son seigneur ». *(Aga-Kérim s'en va, et après son départ, Aga-Sèlmân entre.)*

SCÈNE IX

AGA-SÈLMAN. — Bonjour, Aga-Mèrdân.

AGA-MÈRDAN. — Ah! bonjour. Voyons: comment cela s'est-il passé?

Aga-Sèlman. — Je suis chargé de la défense : c'est chose faite. Mais, dis-moi : que penses-tu faire maintenant ?

Aga-Mèrdan. — Je pense que nous ferions bien de préparer les témoins et de les mener au tribunal. — Quels honoraires t'a-t'on promis ?

Aga-Sèlman. — Ils m'ont promis seulement cinq cents tomans, en me disant que leurs témoins sont tout prêts, que la marche du procès est très simple, et que ce n'est pas là une affaire obscure ou mystérieuse. Je me suis déclaré satisfait.

Aga-Mèrdan. — Tu as très bien fait ; mais, tu vois qu'il n'y a pas tant de profit à défendre une bonne cause. — La veuve de Hadji-Ghafour fait le sacrifice de trente mille tomans : ces trente mille tomans seront pour nous deux et Aga-Kérim. As-tu appris les noms des témoins ? T'es-tu informé de leur adresse ?

Aga-Sèlman — Oui, je m'en suis informé, j'ai noté tout cela. Ce sont qua-

tre soldats : Bèdèl, Qahrèman, Ghaffar et Nèzèr [19], rue de Vèrdji [20].

Aga-Mèrdan. — Je vais les envoyer chercher, et je leur recommanderai [21] de dire le contraire de ce qu'ils ont vu. Mais, tu iras d'abord les trouver, et tu les prieras, de ton côté, de rendre un témoignage sincère. Comme les soldats ne sont que de pauvres hères, des espèces de mendiants, ceux-là te demanderont quel cadeau tu leur feras après le procès : « Mes enfants, leur répondras-tu, dans une affaire comme celle-ci, ce n'est pas bien de demander un salaire. C'est seulement pour contenter Dieu que vous devez rendre ce témoignage, et vous en serez bien récompensés,... au jour de la résurrection. »

Aga-Sèlman. — Très bien.

Aga-Mèrdan. — Tu ne sais pas quel sera, à peu près, le témoignage de ces soldats?

Aga-Sèlman. — Si, je le sais. Ils déclareront que, deux heures avant la mort de

Hadji-Ghafour, ils se sont rendus à sa maison, et que celui-ci leur a dit : « Je meurs; je n'ai personne au monde qu'une sœur. Ensevelissez-moi quand je serai mort. »

Aga-Mèrdan. — Très bien ; mais ils devront changer cela et dire que Hadji-Ghafour avait un bébé d'un mois. Lève-toi maintenant, et va trouver ces soldats. *(Aga-Sèlmân se lève et s'en va.)*

SCÈNE X

Aga-Mèrdan *(seul)*. — Grâce à Dieu, la tournure de l'affaire est excellente. — Voici le moment où Aga-Kèrim va amener les témoins. *(Aussitôt la porte s'ouvre, et Aga-Kèrim entre dans l'appartement avec l'inspecteur de police et quatre autres individus.)*

SCÈNE XI

L'INSPECTEUR. — Bonjour, Aga-Mèrdân.

AGA-MÈRDAN *(à Aga-Kèrim, sans se retourner ni reconnaître l'inspecteur [22]).* — Bonjour : as-tu trouvé le darogha ?

L'INSPECTEUR. — Je n'étais pas perdu pour pouvoir être trouvé. C'est une étrange question que vous faites-là, Aga-Mèrdân : — je vois que vous ne m'avez pas encore reconnu.

AGA-MÈRDAN *(prenant d'abord à part Aga-Kèrim).* — Va trouver Aga-Sèlmân, et fais-toi indiquer par lui les soldats dont il a parlé ; puis, tu me les amèneras. *(Se retournant ensuite vers le darogha.)* Seigneur, présentez-moi donc ces messieurs, et faites-moi connaître leurs qualités.

L'INSPECTEUR. — Voici Hèpou, un

joueur de profession [23], qui est arrivé hier d'Arbèbil [24] ; le fameux Chèïda, de Qazvïn [25], qui fait la banque pendant le jour et des friponneries pendant la nuit ; Qourbân-Ali, de Hamadân [26], qui, la nuit, fera tous les métiers que vous voudrez, et qui est marchand de bas au bazar pendant le jour. Voici enfin Hanifè, de Mèragha [27], qui, le jour, est colporteur et qui loge chez moi, la nuit.

Aga-Mèrdan. — Dieu soit loué ! ce sont tous d'honnètes gens et des hommes de bien. Mais, le métier de Hèpou est un peu suspect : on aura peut-être quelque mauvais soupçon sur son compte.

L'inspecteur. — Ne craignez rien. Hèpou est un vieux finaud qui jouera tous les personnages que vous voudrez. Voulez-vous qu'il soit, tout à l'heure, un commerçant notable ? Il se présentera devant vous, et vous ne le reconnaîtrez pas, vous-même. Vous ignorez, sans doute, qu'il est d'une race qui a fait ses preuves ? C'est le fils de Hèïdèr-Qouli,

au talon fendu. Un jour, on avait vu Hèïdèr-Qouli dans la ville d'Ehèr [28]. Il parcourut pendant la nuit deux étapes, se rendit à pied à Tèbriz, déroba dans la maison du défunt gouverneur un écrin de perles appartenant à celui-ci, et revint à Ehèr, la même nuit : à l'aube, il dormait dans le corridor du caravansérail [29]. Tout le monde fut stupéfait de ce tour de force. C'est seulement en considération de son mérite, qu'on ne le mit pas à mort, quand l'affaire se découvrit : on lui fendit le talon [30], et on le relâcha.

Aga-Mèrdan. — Ah ! c'est le fils de Hèïdèr-Qouli au talon fendu ? Très bien, alors. Mais, nous changerons son nom. — Tous ces messieurs sont certainement au courant des questions juridiques ; n'est-ce pas ?

L'inspecteur. — Tranquillisez-vous donc : ils sont tous lettrés. Par votre mort ! ils fabriqueraient des pantoufles au diable ! On n'en voit pas d'autres

comme eux : ils font, chaque jour, ensemble, la prière dominicale dans la mosquée.

Aga-Mèrdan. — Très bien. Savent-ils quelle espèce de témoignage ils devront donner?

L'inspecteur. — Non, c'est vous-même qui devez le leur apprendre.

Aga-Mèrdan. — Bien. Voici ce qu'ils devront dire : « Une semaine avant la mort de Hadji-Ghafour, un soir, au coucher du soleil, nous allions, tous les quatre, rendre visite aux trépassés. En passant devant la maison de Hadji-Ghafour, nous le vîmes, debout sur le seuil de sa porte, tenant dans ses bras un enfant au maillot. Nous le saluâmes, et nous lui demandâmes des nouvelles de sa santé : — « De qui est cet enfant, seigneur? » lui dîmes-nous. — « De moi, répondit-il ; il est né depuis trois semaines. C'est mon fils unique : je n'ai pas d'autre enfant. »

L'inspecteur. *(Se tournant vers les té-*

moins.) — Avez-vous entendu, mes petits ?

Hèpou. — Oui, nous avons entendu.

Aga-Mèrdan. — Pouvez-vous répéter cela, comme je l'ai dit?

Hanifé. — Sans doute : il n'y a pas là de néologisme qui soit difficile à répéter.

Aga-Mèrdan. — Ah! très bien, mes enfants, que Dieu soit content de vous.

Chèïda. — Comment donc, Aga-Mèrdân, Dieu serait-il content d'une pareille affaire?

Aga-Mèrdan. — Eh! pourquoi pas, mon cher ami? Si on t'avait mis au courant de tout, tu dirais certainement, toi-même, que Dieu en sera satisfait. La malheureuse veuve de Hadji-Ghafour a été, pendant dix ans, maîtresse de la maison et de la fortune de celui-ci; serait-il juste qu'elle fût chassée aujourd'hui de cette maison et dépouillée de toute cette fortune? Serait-il juste qu'une chétive pécore s'emparât de tout cet argent et allât le manger

en compagnie d'un ignoble garnement, d'un hérétique..... et pour cette seule raison, qu'il aura des relations coupables avec elle? D'après les paroles de nos docteurs, les sunnites sont exclus de la cour céleste.

CHÈÏDA. — Ah! par Dieu! comme vous dites vrai!

L'INSPECTEUR. — Eh! bien, Aga-Mèrdân, fixez le salaire de ces enfants.

AGA-MÈRDAN. — Aga-Kèrim ne l'a donc pas fait? J'ai dit que nous donnerions trente tomans à chacun de ces messieurs. Vous savez, quant à vous, quelle sera votre part.

L'INSPECTEUR. — Oui, mais il vous faut avancer à ces enfants la moitié de leur salaire.

AGA-MÈRDAN. — Très volontiers: retirez-vous, et dans deux heures, Aga-Kèrim vous apportera cinquante tomans pour vous, ainsi que la moitié du salaire de ces jeunes gens.

L'INSPECTEUR. — Très bien, Dieu vous

garde! *(L'Inspecteur se retire avec ses acolytes, puis, la porte s'ouvre de nouveau, et quatre soldats entrent avec Aga-Kèrim.)*

SCÈNE XII

Les soldats. — Bonjour, monsieur.

Aga-Mèrdan. — Bonjour, mes enfants. Prenez la peine de vous asseoir. Vous êtes tout à fait les bienvenus; vous êtes tout à fait, tout à fait les bienvenus. Pardonnez-moi la peine que je vous ai donnée.

Un des soldats. — Mais non, monsieur : c'est, au contraire, trop d'honneur pour nous de venir chez un homme respectable comme vous.

Aga-Mèrdan. — A merveille, mon enfant : un homme bien élevé est partout bien reçu. — Avez-vous déjeuné?

Les soldats. — Non, nous sommes venus sans avoir eu le temps de déjeuner.

Aga-Mèrdan. — Aga-Kérim, envoie quelqu'un au bazar acheter pour mes enfants quatre portions de riz et de kèbab [31], ainsi que de la glace et du sorbet au citron. Qu'il y ait un supplément de kébab, parce qu'ils ont grand'faim. Qu'on en prenne beaucoup, n'est-ce pas ?

Un soldat. — Pourquoi prenez-vous cette peine, seigneur? Nous irons, nous-même, au bazar, et nous y mangerons un morceau.

Aga-Mèrdan. — Quelle peine est-ce donc, mon cher ami? C'est l'heure du déjeuner : pourquoi voudriez-vous quitter ma maison à jeun et affamés? Par Dieu! cela va bien comme je dis.

Le soldat. — Seigneur, que désiriez-vous de nous?

Aga-Mèrdan. — Pas grand'chose, mon enfant : je veux seulement vous faire une petite question.

Le soldat. — Parlez, seigneur : deux, si vous voulez.

AGA-MÈRDAN. — Est-ce vous qui avez enseveli feu Hadji-Ghafour?

LE SOLDAT. — Oui, seigneur, c'est nous qui l'avons enseveli. Pourquoi?

AGA-MÈRDAN. — Ah! je vous félicite de votre générosité. Votre présence est toujours un grand bonheur, non seulement parce que vous êtes les défenseurs de l'Islam, mais aussi parce que vous rendez service à tout le peuple dans les jours de détresse. Pendant le choléra, il ne restait pas âme qui vive dans la ville : seuls, vous ne l'avez pas quittée, ayant fait d'avance le sacrifice de votre vie. Que la Très Sainte Majesté Divine vous en récompense dignement! — Mais, mon fils, avez-vous bien vu Hadji-Ghafour vivant?

LE SOLDAT. — Oui, seigneur, nous l'avons vu vivant.

AGA-MÈRDAN. — Dans ce cas, vous avez vu aussi, à ses côtés, son petit enfant au maillot, qui était alors âgé d'un mois?

LE SOLDAT. — Non, seigneur, nous ne l'avons pas vu.

Aga-Mèrdan. — Peut-être était-il, à ce moment-là, dans les bras de sa mère ?

Le soldat. — Non, seigneur, nous avons demandé à Hadji-Ghafour combien il avait d'enfants, fils ou filles, grands ou petits, et il nous a répondu qu'il ne laissait qu'une sœur.

Aga-Mèrdan. — C'est possible : il n'a pas compté son fils parce que c'était un petit enfant d'un mois seulement. Mais, l'enfant était alors dans les bras de sa mère ; d'autres que vous l'y ont vu, et je croyais que vous l'aviez vu aussi. Il n'y a pas de mal ; c'est bien. Mais, dans ce cas, quel témoignage ferez-vous? Car vous savez qu'il y a un procès entre les héritiers au sujet de la succession ?

Le soldat. — Nous témoignerons de ce que nous avons appris. L'avocat de la sœur de Hadji-Ghafour nous a déjà interrogés sur ce point, et nous le lui avons confirmé.

Aga-Mèrdan. — Ah ! je comprends maintenant pourquoi vous parlez ainsi :

c'est parce que les discours de ce misérable impie ont fait impression sur votre esprit. C'est pour cette raison que vous niez l'existence de l'enfant. Il vous a certainement promis pout cela une vingtaine de tomans, et il vous en a avancé la moitié.

Le soldat. — Non, seigneur, il ne nous a pas promis une obole, et même, quand nous lui avons demandé un petit cadeau, il nous a répondu qu'un témoin doit être désintéressé et que c'est de Dieu seul que nous devons attendre notre récompense [32].

Aga-Mèrdan. — Oh ! le maudit ! Voyez comme il est avare, ladre et serré ! Il ne souffrirait pas qu'un sou profitât à un autre que lui. Dans un procès de soixante mille tomans, alors qu'il cherche à obtenir injustement un témoignage en sa faveur, il regrette de dépenser vingt ou trente tomans pour des jeunes gens aimables comme vous ! Par Dieu ! il n'existe pas, en ce monde, un misérable comme lui. Que Dieu le punisse par une catastrophe ! Son œuvre est injuste et sa con-

duite ignoble, et lui-même est un avare et un ladre !

Le soldat. — Comment son œuvre est-elle injuste, seigneur ?

Aga-Mèrdan. — Parce qu'il veut évidemment nier l'existence du petit enfant de sept mois, de Hadji-Ghafour. Il veut repousser cet enfant et lui enlever la fortune de son père, pour la donner à la sœur de Hadji-Ghafour. Mais Dieu ne favorisera pas cette action : il prouvera que l'enfant est bien vivant, et on ne pourra pas méconnaître son existence. Peut-on nier pareille chose ? — C'est moi qui suis le défenseur de ce pauvre petit orphelin. J'ai fait vœu de donner trente tomans à quiconque témoignera en faveur de cet enfant, et, comme je croyais bien, comme j'étais convaincu que vous l'aviez vu, j'avais préparé cette somme, toute comptée. Mais, à quoi bon, puisque vous dites que vous ne vous souvenez pas de l'enfant ? Cependant, si vous le voyiez, peut-être cela vous reviendrait-il à l'es-

prit? — Aga-Kèrim, va donc à la maison : prends l'enfant des bras de sa mère Zèïnèb-Khanoum, et apporte-le ici. *(Aga-Kèrim revient bientôt avec le petit garçon qu'il a pris dans l'autre chambre.)*

SCÈNE XIII

Aga-Mèrdan. — Réfléchissez bien, mes enfants. Comment est-il possible que vous n'ayez pas vu ce petit garçon? Serait-il humain qu'une autre personne dévorât l'héritage de ce petit orphelin qui ne peut pas parler pour se défendre [33], et que ce malheureux restât abandonné dans les rues et derrière les portes, avec ses soupirs et ses chagrins? Peut-être, au milieu de ce tumulte et de tout ce trouble, n'avez-vous pas fait attention à cet enfant? Il y a des moments où on perd la tête. — Aga-Kèrim, prends, dans l'armoire, l'offrande de ce petit enfant, et ap-

porte-la ici. *(Aussitôt, Aga-Kèrim prend dans l'armoire quatre paquets enveloppés de papier qu'il pose à la portée d'Aga-Mèrdân.)*

Aga-Mèrdan. — Mes chers amis, outre la récompense que Dieu vous donnera infailliblement, ce petit orphelin a fait à chacun de vous une offrande de trente tomans contenus dans ces quatre feuilles de papier. Il n'est pas comme ce maudit Aga-Sèlmân, qui vous impose une action malhonnête, et qui ne veut rien vous donner en retour, par cupidité. *(Tout à coup, un des soldats se tourne vers un de ses camarades et lui dit :)*

Un soldat. — Dis-moi, Qahrèmân, il me semble me rappeler que j'ai entendu la voix d'un petit enfant, pendant que nous étions chez Hadji-Ghafour.

Qahrèman. — Oui, je me souviens : il y avait une femme assise dans un coin de la maison, et elle tenait dans ses bras un petit enfant au maillot.

Ghaffar. — Ah! va donc! je me rap-

pelle que Hhadji-Ghafour nous a dit : « Voici ma femme, et ce petit enfant est mon fils : il y a un mois que sa mère l'a mis au monde. »

NÈZÈR. — Ah ! ah ! voyez donc comme nous avions oublié ce détail! C'est vrai : il y a des jours où on n'a pas la tête à soi! Mais, oui : est-ce que Hadji-Ghafour ne nous a pas recommandé de veiller sur sa maison, sa femme et son petit enfant, jusqu'au retour des habitants, de peur que tous les coquins de la ville ne leur fissent du mal?

TOUS LES SOLDATS *(en chœur)*. — Oui, il nous a recommandé sa femme et son enfant.

AGA-MÈRDAN. — Que Dieu soit satisfait de vous, mes enfants! Je savais bien que cela devait vous revenir à l'esprit. Prenez donc l'offrande de cet orphelin, et dépensez-la à votre guise. S'il plaît à Dieu, après la fin du procès, il vous reviendra encore à chacun dix tomans. Une bonne et sincère action n'est jamais perdue. Mes

enfants, témoignez devant le tribunal exactement comme vous venez de le faire, et ensuite,... empochez votre argent.

Un des soldats. — Mais, seigneur, nous avons promis à Aga-Sèlmân de témoigner en sa faveur : faut-il lui dire maintenant que nous ne pouvons pas être ses témoins?

Aga-Mèrdan. — Non : vous n'avez besoin de lui parler de rien. Qu'il s'imagine toujours que vous êtes ses témoins, et qu'il vous mène, lui-même, au tribunal : là, vous rendrez votre témoignage dans les termes dont vous venez de vous servir. Aga-Sèlmân n'a aucun droit sur vous, et il n'a rien à vous réclamer. S'il vous demande pourquoi vous parlez ainsi, vous lui répondrez que c'est parce que vous savez que c'est la vérité et que vous en rendez témoignage. Ensuite, vous empocherez votre argent. — On a apporté le riz : allez dans cette chambre, et faites-moi l'honneur d'y prendre votre repas. Mais, j'ai une prière à vous faire : per-

sonne ne doit soupçonner que je vous ai fait appeler et que vous êtes venus ici. C'est seulement pour plaire à Dieu que vous garderez ce secret, mais je vous promets en échange de vous donner à chacun, sur ma propre bourse, un bonnet de Bokhara [34].

LES SOLDATS. — Seigneur, soyez sans crainte à ce sujet.

AGA-MÈRDAN. — Aga-Kèrim, conduis ces chers enfants dans cette chambre, pour qu'ils prennent leur repas; ensuite, tu les congédieras.

SCÈNE XIV

AGA-MÈRDAN *(seul)*. — Tout va bien, jusqu'à maintenant. Levons-nous et allons au tribunal. Je vais mettre les assesseurs dans mes intérêts et les préparer à agir, pour que demain, au moment des

débats, ils me servent dans la mesure du nécessaire [35]. *(Il se lève et sort.)*

Le rideau tombe

FIN DE L'ACTE DEUXIÈME





NOTES SUR L'ACTE DEUXIÈME

1. Bè-arché bèrïn : « Jusqu'au trône sublime. » C'est le trône de Dieu, qui est placé dans le neuvième ciel.

2. Litt. « Donne-moi le cadeau réservé au porteur d'une bonne nouvelle ».

3. « C'est le Platon du siècle » ; c'est-à-dire : nul n'est plus habile que lui. Platon et Aristote sont les deux philosophes grecs qui ont eu le plus de fortune auprès des musulmans.

4. Tèbriz ou Tauris, est la capitale de l'Azèrbèïdjân. Fondée, en l'an 175 de l'hégire, par Zobèïdè, femme du khalife Haroun-èr-Rèchid, cette ville comptait, du temps de Chardin, cinq cent cinquante mille habitants. Quoique elle soit bien déchue aujourd'hui de cette splendeur, c'est encore une des cités les plus importantes de la Perse : sa population est de cent mille âmes, à peu près autant que Téhérân, la capitale du royaume. Ce qui maintient encore Tauris au premier rang de toutes les villes persanes, c'est sa remarquable position géographique. Elle est l'en-

trepôt obligé de toutes les marchandises qui entrent en Perse par la Turquie et par la Transcaucasie russe. Si Téhérân est la capitale politique de la Perse, Tauris en est, en quelque sorte, la capitale commerciale, et son importance ne peut que s'accroître avec les facilités de communications. Le climat de Tauris ne fait pas trop mentir l'étymologie persane de son nom, *(Tèb-riz : qui chasse la fièvre)*; l'air y est sain, mais, le froid est très vif, en hiver. Malheureusement, Tauris est très exposée aux tremblements de terre. D'après le *Nouzhèt-èl-qouloub*, elle a été détruite, une première fois, en l'an 244 de l'hégire, du temps du khalife Motèvèkkèl-billah qui la rebâtit. Elle fut de nouveau renversée de fond en comble, en 434, par un autre tremblement de terre plus violent que le premier, (*Dictionnaire de la Perse*, article Tèbriz). En 1727, soixante-dix mille personnes furent englouties, et la secousse de 1780 coûta la vie à quarante mille malheureux. Depuis cette époque, les secousses ont été moins violentes; mais, elles sont encore très fréquentes : la dernière a eu lieu au printemps de 1883

5. Èfritè : « Démon femelle », fém. de « èfrit ».

6. Aïnèyé bèdèn-nema. Cette expression que nous traduisons par armoire à glace, désigne simplement une grande glace qui réfléchit tout le corps. Une armoire à glace détruit un peu la couleur locale; mais, on commence à en voir quelques-unes en Orient.

7. Koulèdjè : sorte de redingote à jupe arrondie.

8. Djoubbè : robe de dessus, doublée et ouatée,

dont les manches larges ne dépassent guère le coude. La djoubbè se met sur la koulèdjè ; elle est ordinairement en drap. On sait que le mot « *djoubbè* » est l'étymologie de notre mot français « *jupe* ».

9. Litt. « De cinq *qaz*. » Le qaz vaut quatre *chahis* et le chahi équivaut à peu près au sou. Cinq qaz font exactement quatre-vingt-quinze centimes, au cours actuel.

10. Folous, plur. de *fèls*, en arabe : petite monnaie de cuivre. Ce mot vient du grec ὀβολός obole.

11. Proverbe persan qui signifie que *celui qui veut la fin doit vouloir aussi les moyens.*

12. « Dieu est le meilleur père nourricier ». Citation du Coran ajoutée par le traducteur persan : Coran, ch. LXII, vers. 11.

13. Litt. « ses yeux et ses sourcils ».

14. Le texte porte seulement : *se rendre à une invitation.*

15. Mot à mot : « j'avais donné un qrân ». Le *qrân* ou *sahèb-qrân* (qu'on prononce sapcrân), est une monnaie persane de la valeur actuelle de 0 fr. 90 cent. C'est la dixième partie du tomân.

16. A crédit, à terme.

17. « Litt. un diable ».

18. L'expression persane est presque identique : « *Enlever le couvercle de l'affaire.* »

19. Le texte persan porte à tort « Djèbbar » comme nom du quatrième soldat. La leçon « Nèzèr » est donnée par la liste des personnages, et se retrouve tout le long de la comédie.

20. D'après l'opinion de MM. Barbier de Meynard et S. Guyard, c'est sans doute, un mot russe

qu'il est difficile de retrouver sous la transcription persane. La chose a d'ailleurs peu d'importance : c'est un nom de rue.

21. Litt. « Il faut que je leur frappe sur l'épaule. »

22. Ce jeu de scène est indiqué par MM. Barbier de Meynard et S. Guyard : il est indispensable pour expliquer la question d'Aga-Mèrdân et la réponse du darogha.

23. Qoumar-baz : « Joueur de profession », de l'arabe : *qimar*, qui désigne toute espèce de jeux de hasard, dés, cartes, etc. Il est à remarquer que la pratique du jeu est une cause de récusation de témoignage, ainsi que l'ivresse d'habitude et, ce qui est plus curieux, la pratique de la musique. — « En outre, « le témoin doit être majeur, sain d'esprit, musulman de bonnes mœurs et de naissance légitime. » (Querry, *Droit musulman chiite*, t. II, pages 451-455.)

24. Ardébil est une ville de la province d'Azèrbèïdjân. Les Persans l'appellent aussi *Abadané Firouz*, sans doute en souvenir du roi sassanide Firouz qui en fut, dit-on, le fondateur. Elle est située à sept jours de marche au nord-est de Tauris. (Voir, pour cette dernière ville, plus haut, note 4.) Elle est arrosée par un grand nombre de ruisseaux, ce qui lui a valu d'être comparée à Venise par le célèbre voyageur italien Pietro della Valle (*Dict. géogr. de la Perse*, article Ardébil). Ardébil possède de riches mines de fer et des gisements de cuivre ; son bazar est aussi bien approvisionné de marchandises russes. On admire encore parmi ses monuments les tombeaux de

Chèïkh-Sèfi et de Chah-Ismaïl. Sa grande mosquée contenait jadis une bibliothèque assez importante ; mais, tous les manuscrits furent enlevés par Paskievitch et envoyés à Saint-Péters-bourg. Ardébil a une population de 12,000 habitants.

25. Qazvïn ou Qazbïn est une des principales villes de la province d'Iraq-Adjèmi. Elle est située sur la route de Téhérân à Tauris et elle est reliée à Téhérân par une belle route carrossable de douze mètres de large. Sa population s'élève aujourd'hui à vingt-cinq mille habitants, tout au plus. D'après les uns, Qazvïn a été bâtie par le prince sassanide, Chapour-Zoul-Ektaf; d'après les autres, ce serait un des prédécesseurs de ce prince, Chapour fils d'Ardèchir-Babègân, et deuxième roi de la dynastie, qui en serait le fondateur *(Dict. géogr. de la Perse*, article Qazvïn.)

26. Hamadân est l'ancienne Ecbatane; mais, cette ville n'a conservé de sa splendeur passée qu'un amas de décombres et quelques noms qui rappellent son ancienne puissance, comme le « takhté Ardèchir », le trône d'Artaxerxès qui désigne encore aujourd'hui une de ses collines. Le tombeau d'Esther et de Mardochée, qui est en grande vénération auprès des Juifs, date, en réalité, d'une époque postérieure à l'islamisme. Hamadân est située au sud-ouest de l'Iraq-Adjèmi, un peu au nord-est du mont Elvènd. Sa position a cela de remarquable qu'elle est à peu près à égale distance de la mer Caspienne et du golfe Persique, sur la limite ancienne des Mèdes et des Perses, la limite actuelle des Turcs et des Iraniens. Ha-

madân ne compte pas aujourd'hui plus de 15,000 habitants.

27. Mèragha est une ville de la province d'Azèrbèïdjân dont elle a été jadis la capitale; mais, son importance a bien diminué, et elle n'a guère aujourd'hui plus de quinze mille habitants. On voit encore dans cette ville les ruines du célèbre observatoire que Houlagou y avait fait bâtir au XIIIe siècle, pour l'astronome Nacèr-èd-dīn Touci. Mèragha est située sur les pentes méridionales du Sèvènd, dans le bassin du Sèfi-roud, à peu de distance à l'est du lac d'Ourmia.

28. Ehèr ou Ahar, capitale du Qara-Dagh, est une des plus petites villes de l'Azèrbèïdjân; elle est située à mi-chemin, environ, entre Ardébil et Tauris, mais, un peu au nord de ces deux villes. Elle ne compte pas plus de 3,500 habitants.

29. Karavân-sèraï : « Hôtel pour les caravanes », caravansérail.

30. Le vol est puni en Perse de châtiments corporels et de supplices gradués selon l'importance du délit et le degré de la récidive. « La peine du vol consiste, pour la première fois, dans l'ablation des quatre doigts de la main droite, en réservant la paume et le pouce. » — « La première récidive sera punie de l'ablation du pied gauche depuis le cou-de-pied, en réservant le talon. » — « La seconde récidive sera punie de la prison perpétuelle. » — « La troisième récidive sera punie de mort. » — « Après l'ablation de la main, il est recommandé de tremper le tronçon dans de l'huile bouillante, par égard pour la vie du patient; mais, ce pansement n'est pas obliga-

toire. » — « Personne n'est responsable du résultat de l'exécution de la pénalité. » (Querry, *Droit musulman chiite,* t. II. p. 520, parag. 284-287 et 301-303.) Ces châtiments corporels sont légitimés et institués par le Coran dans le verset suivant : « Quant à un voleur et à une voleuse, vous leur couperez les mains comme rétribution de l'œuvre de leurs mains ; comme châtiment venant de Dieu ; or, Dieu est puissant et sage. » Coran, trad. par M. Kazimirski. Ch. v ; verset 42.

31. Le kèbab est un des mets favoris des Orientaux. Il consiste en petits morceaux de viande de mouton, rôtis à la brochette.

32. « Le témoin ne peut recevoir aucun salaire, parce qu'il est obligé de rendre témoignage toutes les fois qu'il lui est possible de le faire. » (Querry, *Droit musulman chiite*, t. II, p. 388, parag. 25 et suiv.)

33. Mot à mot : « Sans langue. »

34. Bokhara a été longtemps, et est encore une des principales villes du Turkèstân, ou de la Transoxiane, comme on appelle aussi le pays qui est au nord du Djihoun, l'Oxus des anciens. Le Khanat auquel elle a donné son nom, et dont elle est la capitale, est encore aujourd'hui nominalement indépendant ; mais il est complètement soumis à l'influence russe. Les Russes, maîtres de la haute vallée du Zèr-efchân, peuvent ruiner et réduire Bokhara, rien qu'en arrêtant les eaux du fleuve : Bokhara, que les sables assiègent et dont la sécheresse est le pire ennemi, serait vaincue sans avoir même combattu. Mais, la Russie n'a pas intérêt, pour le moment, à annexer le Kha-

nat; l'émir exécute tous les ordres venus de Saint-Pétersbourg, et le tsar n'a pas besoin d'entretenir de garnison à Bokhara. Cette ville n'est plus la « noble cité » qui attirait vers elle tous les pèlerins de la science, du IXe au XIVe siècle : son importance est aujourd'hui purement commerciale, et sa population ne dépasse pas soixante-dix mille âmes.

35. Litt. « Pour qu'ils remuent la tête et la queue, dans la mesure du nécessaire, » c'est-à-dire : pour qu'ils soient de connivence avec moi.



ACTE TROISIÈME



ACTE TROISIÈME

L'action se passe au tribunal. — Le président est assis sur un coussin, à la place d'honneur, ayant à sa droite Aga-Rèhim, et, à sa gauche Aga-Djèbbar. — Aga-Bèchir et Aga-Sèttar, assesseurs ordinaires du tribunal, sont assis à côté d'eux. — Au rang inférieur, se tient l'avocat de la veuve de Hadji-Ghafour, Aga-Mèrdân, qui se trémousse d'aise sur son siège.

SCÈNE PREMIÈRE

AGA-BÈCHIR. *(S'adressant au président du tribunal).* — Avez-vous pénétré, seigneur, par votre intelligence et votre sagacité, le manège de cette femme qui est venue porter plainte hier? — Elle avait dérobé trois tomans à son mari, s'était

rouée de coups, elle-même, s'était, par ruse, ensanglanté le visage et arraché les cheveux, — ensuite, elle a porté plainte contre son mari.

Le président. — Ne vous ai-je pas dit que cette femme m'inspirait des soupçons? — Il faut tirer cela au clair.

Aga-Bèchir. — Oui, seigneur,... je veux seulement vous faire remarquer combien votre sagacité est merveilleuse [1]! Dans toute l'assistance, personne n'a douté de la sincérité de cette femme; mais, vous, dès le premier coup-d'œil, vous nous avez fait part de vos soupçons, et vous avez eu vraiment raison.

Le président. — Dans des affaires analogues, mon opinion a été souvent d'accord avec les faits.

Aga-Bèchir. — On a bien raison de dire que les gouvernants sont dirigés par la sagesse divine [2]. Qu'est-ce donc, si ce n'est pas là une inspiration directe de Dieu?

Aga-Rèhim. — Vous vous étonnez beaucoup de cela, Aga-Bèchir, mais, la Très

Sainte Majesté Divine choisit, pour leur mérite, et place à la tête de leurs contemporains ceux de ses serviteurs qu'elle a honorés d'une faveur particulière. Or, la Très Sainte Majesté Divine a honoré notre maître de sa bienveillance toute spéciale, dans la connaissance des affaires. Voulez-vous savoir ce que c'est réellement? Ce n'est pas de l'inspiration : c'est, à mon avis, une grâce particulière de Dieu.

Aga-Djèbbar. — Oui, vous avez le choix : on peut soutenir les deux opinions. N'est-ce pas, Aga-Mèrdân ?

Aga-Mèrdan. — En effet, en effet : c'est certain.

Aga-Rèhim. — Aga-Mèrdân, comment va donc le petit garçon de Hadji-Ghafour?

Aga-Mèrdan. — Très bien. Dieu merci! Il comprend tout, maintenant; il vient dès qu'on l'appelle.

Aga-Djèbbar. — Il doit avoir maintenant sept mois accomplis : n'est-ce pas?

Aga-Mèrdan. — Oui, tout juste sept mois.

Le président. — Comment? Est-ce qu'il reste un fils [3] de Hadji-Ghafour? J'ai entendu dire qu'il n'avait pas d'enfant.

Aga-Bèchir. — Mais, si, seigneur: on vous a mal renseigné. Il a laissé un petit garçon qui est beau comme un quartier de lune. Hier, en revenant de la prière, nous l'avons vu, sur le seuil de la porte, dans les bras d'Aga-Mèrdân. Ils se ressemblent, lui et Hadji-Ghafour, comme deux moitiés d'une même pomme [4].

Aga-Sèttar. — Vous rappelez vous, seigneur, les traits de Hadji-Ghafour?

Le président. — Oui : il n'y a pas si longtemps qu'il est mort!

Aga-Settar. — Eh bien! quand on voit le visage de cet enfant, au premier coup-d'œil, on croit voir celui de Hadji-Ghafour.

Le président. — Je ne savais pas cela. Très bien. — Mais, dites-moi, Aga-Mèrdân: s'il reste un fils de Hadji-Ghafour, il est inutile de plaider. Il est évident que la fortune de son père doit revenir à cet en-

fant, et, dans ce cas, les autres parents ou collatéraux du défunt n'ont rien à réclamer.

AGA-MÈRDAN. *(Sur un ton de parfaite humilité.)*— Seigneur, si je vous exposais, moi-même,la raison de leurs réclamations, vous pourriez douter de ma sincérité. Mais, Aga-Bèchir vous dira ce qu'il en est.

AGA-BÈCHIR. — Seigneur, laissez-moi vous conter cette affaire.— Hadji-Ghafour a laissé une sœur, Sèkinè-Khanoum. Celle-ci s'est éprise d'un jeune homme, un hérétique nommé Aziz-bey, qu'elle aime au point d'en perdre la raison, et qu'elle veut épouser. Mais, le drôle ne l'entend pas ainsi : il lui objecte qu'il n'a rien et qu'il ne possède aucune fortune : — que ferait-il d'elle ? Aussi, maintenant, la donzelle fait des pieds et des mains, pour essayer de détourner à son profit l'héritage de Hadji-Ghafour, et se faire épouser du jouvenceau. Sa tante voulait la marier au négociant Aga-Haçân, qui est un homme

distingué et riche : — elle a refusé. Elle a pris un avocat et constitué des témoins, en prétendant que Hadji-Ghafour n'a pas laissé d'enfant, et que les soixante mille tomans qui constituent son héritage, doivent lui revenir à elle. La femme a l'esprit court [5], et celle-ci s'est imaginée qu'elle pourrait s'emparer de l'héritage de Hadji-Ghafour, au moyen de ces ruses et de ces intrigues. Mais, ce sont là des idées folles, et elle se donne une peine bien inutile.

Le président. — Bien. Cette affaire n'est ni assez compliquée ni assez embrouillée pour durer longtemps : nous allons pouvoir, en deux heures, la décider et la juger. Les deux parties doivent appuyer leurs réclamations de témoignages et de preuves.

Aga-Mèrdan. — Oui, seigneur : les témoins sont tout prêts.

Aga-Sèttar. *(Au président du tribunal).* — Seigneur, on vous a amené hier, deux petits orphelins abandonnés. — « Nous

cherchcrons, avez-vous dit, un serviteur de Dieu, pieux et charitable, et nous lui confierons ces enfants. » — Je crois que vous agirez sagement en les confiant à Aga-Mèrdân. Il les soignera comme ses propres enfants, car il est toujours en quête de quelque bonne œuvre.

Le président. — Très bien. — Y consentez-vous, Aga-Mèrdân ?

Aga-Mèrdan. — De tout mon cœur [6], seigneur. Je les soignerai comme mes propres enfants.

Le président. — Que le maître du monde vous en récompense dignement! *(La porte s'ouvre sur ces entrefaites, et Aga-Sèlmân entre avec Aziz-Bey, en compagnie des quatre soldats. Un peu après, arrivent également Aga-Abbas et Zèïnèb-Khanoum, la veuve de Hadji-Ghafour, escortés de leurs quatre témoins. — Zèïnèb-Khanoum s'assied d'un côté de la salle [7], enveloppée dans un grand voile. — Aga-Sèlmân, Aziz-bey et Aga-Abbas se tiennent debout, de l'autre côté de la salle.)*

SCÈNE II

LE PRÉSIDENT. — Aga-Sèlmân, on dit que Hadji-Ghafour a laissé un enfant. Pouvez-vous prouver le contraire?

AGA-SÈLMAN. — Seigneur, j'ai des témoins qui affirmeront qu'au moment de mourir, Hadji-Ghafour leur a déclaré, n'avoir pas d'autre héritier que sa sœur, Sèkinè-Khanoum.

LE PRÉSIDENT. — Que les témoins fassent leur déclaration.

AGA-SÈLMAN. *(Se tournant vers les soldats)*. — Faites votre déclaration.

LE PREMIER SOLDAT. — Seigneur, un jour avant la mort de Hadji-Ghafour, nous sommes allés, mes camarades et moi, lui rendre visite. Nous lui avons demandé s'il avait des enfants, filles ou garçons, et il nous a répondu : « Je n'ai personne au monde que ma sœur, Sèkinè-Khanoum. »

LE PRÉSIDENT. — Jurez, par le nom de

Dieu, que c'est bien là ce que vous avez entendu.

LE SOLDAT. — Je jure par le nom de Dieu que c'est bien ce que j'ai entendu [8]. *(Aga-Mèrdân devient tout pâle, et reste stupéfait, ainsi qu'Aga-Sèlmân.)*

LE PRÉSIDENT. — *(Se tournant vers les autres soldats).* Et vous, qu'avez-vous entendu ? parlez l'un après l'autre.

LE DEUXIÈME SOLDAT. — J'en atteste le nom de Dieu : c'est bien ce que j'ai entendu.

LE TROISIÈME SOLDAT. — J'en atteste le nom de Dieu : moi aussi, c'est ce que j'ai entendu.

AGA-MÈRDAN. *(D'une voix pleine d'anxiété.)* — Mais, à ce moment-là, n'avez-vous pas aperçu un petit enfant dans les bras de la femme Hadji-Ghafour ?

LE PREMIER SOLDAT. — Non : c'est ailleurs que nous avons vu un petit enfant. Voulez-vous aussi que nous le déclarions ?

AGA-MÈRDAN. — C'est bon : taisez-vous.

(Ensuite, se tournant vers le président du tribunal.) — Seigneur, j'ai des témoins qui ont vu un enfant d'un mois, dans les bras de Hadji-Ghafour, le jour même dont parlent ces soldats. — « De qui est cet enfant? » ont-ils demandé, à Hadji-Ghafour, et celui-ci leur a répondu : « C'est mon fils. » — Les témoins sont là, en votre présence. *(Il fait signe à ses témoins d'avancer.)* Ils sont tous gens lettrés, honorables et pieux.

Aga-Sèttar. — *(D'un ton plein de bienveillance à Aga-Mèrdân.)* Vraiment, Aga-Mèrdân, le père de ce jeune homme était un Hadji-Chèrif [9] ?

Aga-Mèrdan. — Oui. Que Dieu lui fasse miséricorde [10] ! Il était d'une sainte famille.

Aga-Sèttar. — Le fils d'un pareil père ne peut être qu'un honnête homme, et le Hadji-Chèrif était certainement un homme bien austère.

Le président. — *(Se tournant vers les témoins.)* Dites tout ce que vous savez.

Hèpou. — Que je dise tout ce que je sais?

Le président. — Oui : tout ce que vous avez appris.

Hèpou. — Eh! bien, seigneur, hier, Aga-Mèrdân nous a priés de passer chez lui, mes compagnons et moi. Il nous a donné, à chacun, quinze tomans pour nous présenter aujourd'hui devant vous, et pour vous déclarer qu'à l'époque du choléra, nous avions vu dans les bras de Hadji-Ghafour, son petit enfant, alors âgé d'un mois. Comme je suis un joueur de profession, j'ai accepté l'argent, et je l'ai pris; mais, cet argent m'avait été donné pour une mauvaise action, et il ne m'a pas porté profit. — Cette nuit, j'ai perdu les quinze tomans jusqu'au dernier sou, car j'étais tombé sur un mauvais drôle qui en remontrerait à Lèïladj [11]. — Je ne sais pas autre chose que cela, seigneur : je n'ai jamais vu Hadji-Ghafour, et je ne le connais même pas. *(L'émotion sèche la gorge d'Aga-Mèrdân.)*

LE PRÉSIDENT. — *(Aux autres témoins.)* Et vous, qu'avez-vous à dire ?

LES AUTRES TÉMOINS. — *(Tous en chœur.)* Nous ne faisons que répéter ce que vient de dire notre camarade.

LE PRÉSIDENT. — *(Aux assesseurs.)* Vous m'affirmiez, à l'instant, qu'Aga-Mèrdân était un homme vertueux ! Vos paroles de tout à l'heure prouvent votre malhonnêteté et vos fourberies ! Loué soit Dieu dans sa grandeur et sa sublimité [12] ! Je ne comprends pas ce que tout cela signifie.

AGA-BÉCHIR. — Non, seigneur : ce qui prouve, au contraire, notre honnêteté et notre loyauté, c'est que nous avons ajouté foi aux paroles d'Aga-Mèrdân, et que nous l'avons cru un honnête homme.

AGA-RÈHIM. — *(A demi-voix, à Aga-Sèttar.)* Oh ! le menteur ! le diable l'emporte [13] ! Voyez donc ce coquin d'Aga-Bèchir ! quelle bonne excuse il a trouvée ! Le président l'a cru, et il va s'imaginer que nous sommes vraiment honnêtes et

sincères! *(A ce moment, entre le chef des huissiers du Chah-Zadè.)*

SCÈNE III

LE CHEF DES HUISSIERS. — *(Au président du tribunal.)* Seigneur, le Chah-Zadè demande si les droits de la sœur de Hadji-Ghafour vous ont été démontrés ?

LE PRÉSIDENT. — Oui, ils ont été établis. Mais, le Chah-Zadè sait-il comment la preuve en a été faite ?

L'HUISSIER EN CHEF. — Oui, seigneur. L'inspecteur du marché avait compris les desseins d'Aga-Mèrdân et d'Aga-Sèlmân : il en avait informé le Chah-Zadè, qui a pris les mesures nécessaires pour rendre vaine leur machination. Maintenant la faute de ces deux individus a été prouvée, et j'ai reçu l'ordre de les conduire devant le Chah-Zadè.

LE PRÉSIDENT. — Aga-Sèlmân trempait donc aussi dans cette intrigue ?

L'huissier. — Oui, il était en secret le complice d'Aga-Mèrdân. *(L'huissier se saisit d'Aga-Mèrdân et d'Aga-Sèlmân, et les emmène.)*

SCÈNE IV

Le président. — Aziz-bey, vous êtes aujourd'hui le protecteur [14] de Sèkinè-Khanoum. Allez donc l'informer que, dans deux heures, je prendrai avec moi la somme laissée par Hadji-Ghafour, que je la lui apporterai, et que je la lui remettrai, en présence de témoins honorables.

Aziz-Bey. — C'est bien, seigneur : j'y vais. [15] *(Il sort de la salle du tribunal.)*

SCÈNE V

Aga-Bèchir. — *(En frappant dans ses mains.)* Par la mort de votre fils! est-

il possible de fabriquer des mensonges comme ceux de cet Aga-Mèrdân ? O mon Dieu ! que de gens malhonnêtes vous avez créés, en ce monde ! Par ses impostures, le misérable voulait constituer[16] un enfant à Hadji-Ghafour ! Messieurs, a-t-on jamais vu pareille audace ? — Ah ! vous pouvez me traiter de sot, Aga-Djèbbar, et vous pouvez dire que je suis bien simple et bien naïf, pour croire ainsi ce que me dit le premier venu !

AGA-DJÈBBAR. — (*Détournant le visage, et à voix basse.*) Oh ! le menteur ! que le diable l'emporte ! Oh ! oui, tu es simple et naïf ! On le sait bien. (*Puis, à haute voix.*) Allons-nous-en, messieurs. Abrégeons la fatigue du président : il a pris beaucoup de peine, aujourd'hui. Pourquoi bavarder davantage ? (*Le président du tribunal sort le premier, tout rêveur. — Ensuite, les autres se lèvent, et s'en vont.*)

Le rideau tombe.

FIN DE LA COMÉDIE.



NOTES SUR L'ACTE TROISIÈME

1. Mot à mot : « *est une alchimie* ».

2. Citation arabe de quelque *hèdis*, ou de quelque sentence.

3. Littéralement : « *quelque chose en fait d'enfants* »

4. Mot à mot : « *on dirait qu'il est, avec Hadji-Ghafour, comme une pomme partagée en deux* ».

5. Proverbe arabe.

6. Littéralement : « *avec le cœur et l'âme* ».

7. En Orient, la séparation des deux sexes est complète, en public. C'est pour cette raison que Zèïnèb s'assied seule d'un côté de la salle, tandis que son frère et son avocat se placent de l'autre. En outre, la jeune femme est voilée entièrement, des pieds à la tête, par le *tchadiré chèb*, *(voile de nuit)*, qui enveloppe tout le costume.

8. Formule de serment, en arabe, usitée devant les tribunaux musulmans.

9. On appelle *Hadji-Chèrif* les descendants plus ou moins authentiques du Prophète. —

Aga-Sèttar désigne, en parlant ainsi, un des faux témoins produits par Aga-Merdân, ce Hèpou qui qui est fils d'un voleur, et qui se trouve métamorphosé en un descendant de Mahomet.

10. En parlant du père de Hèpou, car cette formule de bénédiction ne s'applique qu'aux personnes décédées.

11. Mot à mot : « *dont Lèïladj ne serait pas digne d'être le valet* ». — Ce Lèïladj est un personnage légendaire, le type de la friponnerie et de l'astuce.

12. Citation du Coran (ch. XVII, verset 45), ajoutée par le traducteur persan, ainsi que la petite phrase qui suit.

13. Littéralement : « Oh ! le menteur ! que sa maison brûle ! expression persane.

14. Mot à mot : « *l'homme* ».

15. Littéralement : « *que je sois congédié* ». Formule très usitée en persan, pour prendre congé de quelqu'un.

16. Mot à mot : « *fixer un enfant à Hadji-Gha four* ».



TABLE



Le Puy. — Imprimerie de Marchessou fils.

